

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

RHODIA S.A.

Société anonyme au capital de 1.204.186.174 €.
Siège social : Immeuble Coeur Défense, Tour A, 110, esplanade Charles-de-Gaulle, 92400 Courbevoie.
352 170 161 R.C.S. Nanterre.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan au 31 décembre 2006.

(En millions d'euros).

| Actif | Note | 31/12/2006 | | 31/12/2005 | |
|--|------|--------------|-------------------------------|-------------|-------------|
| | | Montant brut | Amortissement et dépréciation | Montant net | Montant net |
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 3 | 9 | 8 | 1 | 1 |
| Titres de participations | 4 | 3 819 | 1 703 | 2 116 | 2 253 |
| Créances rattachées à des participations | 5 | 3 827 | 22 | 3 805 | 3 275 |
| Autres immobilisations financières | | 46 | 3 | 43 | 48 |
| Actif immobilisé | | 7 701 | 1 736 | 5 965 | 5 577 |
| Créances | 6 | 107 | | 107 | 49 |
| Avances de trésorerie aux filiales | 7 | 543 | | 543 | 512 |
| Valeurs mobilières de placement | 8 | 175 | | 175 | 552 |
| Disponibilités et dépôts à court terme | | 35 | | 35 | 56 |
| Actif circulant | | 860 | | 860 | 1 169 |
| Charges à répartir | 9 | 38 | | 38 | 44 |
| Ecarts de conversion actif | | 56 | | 56 | 76 |
| Total de l'actif | | 8 655 | 1 736 | 6 919 | 6 866 |

| Passif | Note | 31/12/2006 Avant répartition | 31/12/2005 Avant répartition |
|--|------|---------------------------------|---------------------------------|
| Capital social | | 1 204 | 1 177 |
| Primes d'émission, de fusion et d'apport | | 23 | 570 |
| Réserve légale | | 32 | 32 |
| Autres réserves | | 11 | |
| Report à nouveau | | -120 | |
| Résultat de l'exercice | | 219 | -676 |
| Capitaux propres | 10 | 1 369 | 1 103 |
| Provisions | 11 | 176 | 109 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 2 013 | 2 347 |
| Emprunts et dettes financières divers | | 2 587 | 2 088 |

| | | | |
|-----------------------------|----|-------|-------|
| Dettes financières | 12 | 4 600 | 4 435 |
| Dettes fiscales et sociales | | 3 | 5 |
| Autres dettes | 13 | 705 | 1 197 |
| Dettes | | 5 308 | 5 637 |
| Produits constatés d'avance | | 3 | 8 |
| Ecarts de conversion passif | | 63 | 9 |
| Total du passif | | 6 919 | 6 866 |

II. — Compte de résultat.

(En millions d'euros).

| (En millions d'euros) | Note | Exercice 2006 | Exercice 2005 |
|---|------|------------------|------------------|
| Dividendes sur titres de participation | | 20 | 21 |
| Produits d'intérêts | | 287 | 317 |
| Charges d'intérêts | | -250 | -311 |
| Sous-total | | 57 | 27 |
| Dotation nette des dépréciations de titres | | -75 | -181 |
| Dotation nette des provisions pour risques sur filiales | | -113 | -21 |
| Gains (pertes) sur créances rattachées à des participations | | 26 | -30 |
| Autres produits (charges) financiers | | 319 | -395 |
| Résultat financier | 14 | 214 | -600 |
| Résultat d'exploitation | 15 | -27 | -45 |
| Résultat courant | | 187 | -645 |
| Résultat exceptionnel | 16 | 7 | -44 |
| Résultat avant impôt | | 194 | -689 |
| Impôt sur les bénéfices | 17 | 25 | 13 |
| Résultat net | | 219 | -676 |

III. — Tableau des flux de trésorerie.

(En millions d'euros).

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 |
|---|------|------|
| Opérations d'exploitation : | | |
| Résultat net | 219 | -676 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés | | |
| A l'exploitation | | |
| Amortissements et provisions | 111 | 287 |
| Plus values de cessions et abandon de créances | -18 | 50 |
| Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation | 19 | -10 |
| Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A) | 331 | -349 |
| Opérations d'investissements : | | |
| Décaissements provenant de l'acquisition de titres de participation | -24 | -23 |
| Encaissements résultant de la cession de titres de participation | 121 | 5 |

| | | |
|--|--------|------|
| Variation nette des créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières | -499 | -170 |
| Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) opérations d'investissements (B) | -402 | -188 |
| Opérations de financement : | | |
| Augmentation de capital en montant nominal | 27 | 549 |
| Prime d'émission sur augmentation de capital | 10 | 55 |
| Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission | -1 | -28 |
| Encaissements résultant d'opérations de cessions de créances | 12 | 0 |
| Nouveaux emprunts obligataires et bancaires | 1 102 | 697 |
| Remboursements d'emprunts obligataires et bancaires | -1 440 | -355 |
| Variation nette des emprunts auprès de sociétés du groupe | 499 | -173 |
| Avances de trésorerie aux filiales | -540 | 90 |
| Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) opérations de financement (C) | -331 | 835 |
| Variation de trésorerie (A+B+C) | -402 | 298 |
| Trésorerie à l'ouverture (D) | 606 | 308 |
| Trésorerie à la clôture (A+B+C+D) | 204 | 606 |

IV. — Résultats (et autre éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices.

(Articles 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales).

| Date d'arrête | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 | 31/12/2003 | 31/12/2002 |
|---|---------------|---------------|-------------|------------|-------------|
| | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois |
| I. Capital social en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social (milliers d'euros) | 1 204 | 1 177 | 627 582 | 179309 | 179309 |
| Nombre d'actions : | | | | | |
| Ordinaires (1) | 1 204 186 174 | 1 176 716 541 | 627 582 158 | 179309188 | 179 309 188 |
| A dividende prioritaire | | | | | |
| Nombre maximum d'actions à créer | | | | | |
| Par conversion d'obligations | | | | | |
| Par droit de souscription | | | | | |
| II. Opérations et résultats (en milliers d'euros) | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 595 | 12 702 | 7 807 | 9 481 | 7 973 |
| Résultat avant impôts, participation et dot. amortissements et provisions | 310 235 | -400 485 | -332 444 | -890 489 | 334 524 |
| Impôts sur les bénéfices (dont gain brut d'intégration Fiscale) | -24 356 | -13 476 | -24 004 | -15806 | -33107 |
| Participation des salariés | | | | | |
| Dotations amortissement et provisions | 132 426 | 288 899 | -44 560 | 1 233 818 | 351684 |
| Résultat net | 218 507 | -675 908 | -263 880 | -2 108 501 | 15947 |
| Résultat distribué | 0 | 0 | 0 | 0 | 21517 |
| III. Résultat par action (en euros) | | | | | |
| Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements et provisions | 0,29 | -0,33 | -0,49 | -4,88 | 2,05 |
| Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions | 0,18 | -0,57 | -0,42 | -11,76 | 0,09 |
| Dividende attribué | | | | 0 | 0,12 |
| IV. Personnel | | | | | |

| | | | | | |
|--|------------|-------------|-------------|-------|-------|
| Effectif moyen des salariés | 8 | 24 | 25 | 27 | 27 |
| Masse salariale (en milliers d'euros) (2) | 4 921 | 12 204 | 20 467 | 5 763 | 7 244 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, (oeuvres sociales.) (en milliers d'euros) (2) | 1166 | 3 423 | 5 067 | 2 045 | 2 738 |
| (1) Récapitulatif des émissions successives d'actions ordinaires formant le capital | 27 469 633 | 549 134 383 | 448 272 970 | | |
| Augmentation capital avec maintien du droit préférentiel de souscription | | 549 134 | 448 273 | | |
| Augmentation réservée aux Salariés | 27 470 | | | | |
| (2) Y compris indemnités de rupture et charges sociales afférentes. | | | | | |

V. — Projet d'affectation du résultat de l'exercice 2006.

(En euros).

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

| | |
|---|------------------|
| Bénéfice comptable de l'exercice | 218 507 321,66 € |
| Imputé comme suit : | |
| Sur la réserve légale | 4 916 600,59 € |
| Sur le report à nouveau négatif antérieur | 120 175 309,88 € |
| Autres réserves | 93 415 411,19 € |
| Total | 0 |

VI. — Annexe aux comptes sociaux.

(Exercice clos le 31 décembre 2006).

1. Activité et faits marquants de l'exercice.

Rhodia SA (ci-après « Rhodia » ou la « Société ») est la société-mère du groupe de spécialités chimiques Rhodia et a pour unique activité celle de holding. L'activité et les résultats de la Société en 2006 ont été marqués par les principaux événements suivants :

- Poursuite de la simplification de l'organigramme juridique principalement en France où les activités du Groupe sont progressivement toutes concentrées dans Rhodia Opérations.
- Transfert en janvier 2006, d'une partie importante de l'effectif de la Société vers d'autres entités du Groupe entraînant la baisse des refacturations de charges opérationnelles à d'autres entités du Groupe et la diminution des engagements de retraite notamment.
- Poursuite des opérations de refinancement visant à la réduction du coût des ressources financières du Groupe ayant entraîné en 2006, comme en 2005, la comptabilisation de charges financières exceptionnelles au compte de résultat.
- Finalisation de la cession de l'activité Fils et Fibres à usage industriel – Europe (Rhodia Industrial Yarns AG) en décembre 2006.
- Attributions d'actions gratuites à certaines catégories de salariés sous condition de performance et de présence et augmentation de capital réservée aux salariés.

2. Règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels de Rhodia SA ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, étant précisé que la présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding de la Société.

a. Participations. — Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. Les frais d'acquisition de titres sont portés en charges lorsqu'ils sont encourus. La valeur d'utilité des titres de participation d'entités opérationnelles pour lesquels il n'existe pas d'évaluation indépendante récente est estimée en prenant en compte, d'une part, la quote-part de capitaux propres détenue et, d'autre part, la valeur d'entreprise déterminée à partir de multiples de marché appliqués à « l'Ebitda récurrent », nette d'endettement. La quote-part de capitaux propres détenue est déterminée en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés.

« L'Ebitda récurrent » correspond au résultat opérationnel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements et dépréciation et autres charges et produits opérationnels.

La valeur d'utilité s'apprécie, pour les titres des entités non opérationnelles ou peu significatives, principalement par référence à la quote-part de capitaux propres détenue.

b. Immobilisations incorporelles. — Les marques acquises sont immobilisées. Ces marques dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps, ne sont pas amorties. Les frais de renouvellement des marques développées en interne sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable.

c. Opérations en devises. — Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération ou d'engagement. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « Ecarts de conversion ». Les pertes de change latentes non compensées par des gains latents font l'objet d'une provision.

d. Frais et primes d'émission d'emprunts. — Les frais et primes d'émission encourus par Rhodia à l'occasion de l'émission d'emprunts sont étalés de manière linéaire sur la durée des emprunts.

Un amortissement exceptionnel est constaté en cas de remboursement anticipé des emprunts.

e. Instruments financiers dérivés. — Rhodia a recours à des instruments financiers dérivés dans le but de gérer et réduire son exposition aux risques de change et de variation des taux d'intérêt.

La politique de Rhodia est de gérer globalement ses positions sans nécessairement mettre en place de couvertures spécifiques.

Instruments dérivés de taux. — Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture.

Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont évalués de la manière suivante :

— les pertes nettes latentes, calculées sur les instruments négociés de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;

— les gains nets latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération ;

— les gains et pertes latents dégagés sur les instruments négociés sur les marchés organisés sont reconnus directement en résultat.

Instruments dérivés de change. — Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de Rhodia. Les gains et pertes latentes sur ces instruments sont pris en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change latentes.

f. Engagements de retraite. — Rhodia comptabilise ses engagements de pension, de complément de retraite et d'indemnité de départ à la retraite par le biais d'une provision.

Le montant de la provision correspond à la valeur actuarielle des droits acquis par les bénéficiaires à la clôture de l'exercice, sans prise en compte de l'évolution future de leur rémunération. Les dotations et reprises de provision sont inscrites dans le résultat d'exploitation.

g. Dividendes. — Les dividendes à recevoir par Rhodia de ses filiales et participations sont constatés en produits à la date de leur approbation par leurs assemblées.

h. Options de souscription d'actions. — Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

i. Attributions gratuites d'actions à émettre. — En l'absence à ce jour de dispositions spécifiques à la comptabilisation des attributions gratuites d'actions à émettre, Rhodia comptabilise les actions définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves disponibles à concurrence du montant nominal des actions émises.

Il est à noter que les attributions effectuées par Rhodia en janvier 2006 sont assorties d'une période d'acquisition de deux ans.

j. Impôt sur les sociétés. — Rhodia et certaines de ses filiales françaises ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Rhodia et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Rhodia supporte une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits.

k. Tableau de flux de trésorerie. — La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement à moins de 3 mois à l'origine ainsi que les soldes créditeurs de banques.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles.

Ce poste comprend principalement la marque Rhodia acquise lors de la création du Groupe.

4. Titres de participation.

| (En millions d'euros) | 31/12/05 | Augmentation | Diminution | 31/12/06 |
|-----------------------|----------|--------------|------------|----------|
| Valeur brute | 3 886 | 36 | -103 | 3 819 |
| Dépréciation | -1 633 | -94 | 24 | -1 703 |
| Valeur nette | 2 253 | -58 | -79 | 2 116 |

L'augmentation du poste en valeur brute correspond à la recapitalisation de Rhodia Holding Inc (Etats-Unis) pour 21 M€ de Rhodia Iberia (Espagne) pour 12 M€ et de Rhodia Polyamide Co Ltd (Corée du Sud) pour 3 M€.

Par ailleurs la diminution de ce poste provient essentiellement de la cession externe de Rhodia Industrial Yarns AG pour -88 M€ et de celle de Rhodia Acétol à Rhodia Opérations pour -12 M€.

Les dotations pour dépréciation concernent principalement Rhodia Chimie (France) pour -40 M€, Rhodia Deutschland GmbH (Allemagne) pour -33 M€ et Sopargest (Suisse) pour -19 M€.

Les reprises de provisions concernent principalement Rhodia Brazil LTD (Brésil) pour 11 M€, Rhodia Iberia (Espagne) pour 5 M€ et Rhodia China Co Ltd (Chine) pour 2 M€.

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit renouvelable à moyen terme en juin 2005, Rhodia a consenti des sûretés sur certains titres de participation et créances rattachées. Au 31 décembre 2006, la valeur brute et la valeur nette comptable des participations nanties s'élèvent respectivement à 3 543 M€ et 1 850 M€.

5. Créances rattachées à des participations.

La totalité de ce poste concerne des entreprises liées.

Dans le cadre de son activité de holding du Groupe, Rhodia assure le financement de ses filiales et sous-filiales, notamment sous forme de prêts à moyen terme.

L'échéancier des créances rattachées à des participations s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | 31/12/06 |
|-----------------------|----------|
| 2007 | 642 |
| 2008 | 2 776 |
| 2009 | 94 |
| 2010 | 186 |
| 2011 | 107 |
| Total | 3 805 |

Au 31 décembre 2006, le montant total des prêts nantis dans le cadre du RCF s'élève à 3 159 M€.

6. Créances.

Au 31 décembre 2006, ce poste s'élève à 107 M€ et comprend notamment des créances sur les entreprises liées pour 82 M€ (24 M€ en 2005), une créance de 10 M€ sur l'État au titre du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2006 (6 M€ en 2005), et des produits à recevoir sur swaps de taux pour 15 M€ (7 M€ en 2005).

Au 31 décembre 2006, les créances sur les entreprises liées comprennent la refacturation de frais liés aux opérations de refinancement du Groupe pour 47 M€.

Par ailleurs, les créances sur l'État de 6 M€ au titre du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2005 ont fait l'objet, en 2006, d'une convention de cession de créance professionnelle auprès d'une banque.

Enfin, la hausse de 8 M€ des produits à recevoir sur swaps de taux s'explique en partie par la mise en place en octobre 2006 de swaps de taux visant à couvrir le risque de taux sur l'emprunt obligataire à taux variable de 1,1 milliard € émis en octobre 2006 (voir note 12)

7. Avances de trésorerie aux filiales.

Ce poste comprend les avances effectuées par Rhodia aux entreprises liées dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.

8. Valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2006, les valeurs mobilières de placement sont composées de parts dans des Sicav de trésorerie pour 43 M€ et de parts d'OPCVM monétaires pour 132 M€.

Au 31 décembre 2006, la valeur comptable de ces placements était proche de leur valeur liquidative.

9. Charges à répartir.

Le poste « Charges à répartir » s'élève à 38 M€ au 31 décembre 2006 et correspond aux frais d'émission d'emprunts restant à étaler (12 M€ et 12,4 M€ au titre des emprunts obligataires à haut rendement 2003 et 2004 respectivement ainsi que 13 M€ au titre du nouvel emprunt obligataire émis sur le quatrième trimestre 2006).

La diminution de ce poste en 2006 résulte notamment de l'amortissement exceptionnel d'une quote-part des frais en raison des remboursements anticipés d'emprunts effectués en 2006 (voir notes 12 et 14).

10. Capitaux propres.

a. Capital social et primes d'émission. — Au 31 décembre 2006, le capital social est composé de 1 204 186 174 actions de nominal 1 euro.

En janvier 2006, Rhodia a procédé à des attributions gratuites d'actions à émettre au bénéfice de certains dirigeants et salariés. Ces attributions sont assorties d'une période d'acquisition de deux ans (voir note 22).

Le 30 juin 2006, Rhodia a procédé à l'émission en numéraire de 27 469 633 actions nouvelles ainsi que 215 193 bons de souscription d'actions destinés aux salariés des filiales du Groupe localisées en Allemagne. Le produit brut d'émission s'est élevé à 36 M€. Les actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 1,35 € (1,59 € pour les salariés des sociétés du groupe localisées en Allemagne), dégageant une prime d'émission de 0,35 € (0,59 € pour les salariés des sociétés du groupe localisées en Allemagne) et portent jouissance au 1er janvier 2006. Les frais relatifs à cette opération, soit 1,2 M€ ont été imputés sur la prime d'émission.

Les bons de souscription ont été émis à titre gratuit et donneront droit à souscrire une action nouvelle au prix de 1,59 €. Ils seront exerçables jusqu'au 1er juillet 2011.

Au 31 décembre 2006, Rhodia ne détient pas d'action propre et n'est partie prenante à aucun contrat d'option d'achat ou de vente portant sur l'action Rhodia.

b. Analyse des variations des capitaux propres.

| (En millions d'euros) | Au 01/01/06 | Affectation du résultat 2005 | Augmentation de capital | Résultat 2006 | Autres mouvements | Au 31/12/06 |
|--|-------------|------------------------------|-------------------------|---------------|-------------------|-------------|
| Capital social | 1 177 | | 27 | | | 1 204 |
| Primes d'émission, de fusion et d'apport (1) | 570 | -556 | 9 | | | 23 |
| Réserve légale | 32 | | | | | 32 |
| Autres réserves (2) | | | | | 11 | 11 |
| Report à nouveau | | -120 | | | | -120 |
| Résultat de l'exercice | -676 | 676 | | 219 | | 219 |
| Capitaux propres | 1 103 | 0 | 36 | 219 | 11 | 1 369 |

(1) Dont 9 M€ indisponibles destinés à financer l'émission d'actions gratuites au bénéfice de salariés du groupe dans le cadre du plan.

(2) Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006, Rhodia a cédé sans recours à une institution financière une créance litigieuse sur l'État français pour un prix ferme et définitif de 11 M€. Cette créance litigieuse étant relative à un impôt antérieurement acquitté par prélèvement sur les capitaux propres (le précompte mobilier), le prix de cession correspondant a été porté en augmentation des capitaux propres.

c. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2006. — Il sera proposé à l'assemblée générale des Actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice 2006, soit 219 M€, au comblement du report à nouveau négatif à hauteur de 120 M€ (qui passerait de -120 M€ à zéro), à la réserve légale pour un montant de 5 M€ (qui passerait de 32 M€ à 37 M€). Le solde de 94 M€ sera porté en autres réserves.

11. Provisions.

Les provisions au 31 décembre 2006 et les mouvements de l'exercice 2006 s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | Montant au 01/01/06 | Dotations | Reprises | Montant au 31/12/06 |
|---------------------------------------|---------------------|-----------|----------|---------------------|
| Pertes de change latentes (1) | 40 | 0 | -40 | 0 |
| Retraites et médailles du travail (2) | 25 | 2 | -7 | 20 |
| Risques sur filiales (3) | 29 | 236 | -123 | 142 |
| Autres risques et charges (4) | 14 | 26 | -26 | 14 |
| Restructurations | 1 | 0 | -1 | 0 |
| Total provisions | 109 | 264 | -197 | 176 |

(1) Au 31 décembre 2006, la réévaluation des créances et dettes libellées en devises et des instruments dérivés de change se traduit par un gain latent net, non comptabilisé.

(2) La baisse des provisions Retraites est essentiellement liée au transfert de personnel intervenu au cours de l'exercice (voir note 21).

(3) Filiales dont les capitaux propres sont négatifs.

(4) Risques liés aux garanties données au bénéfice de filiales cédées ou en cours de cession ou de leurs acquéreurs.

12. Dettes financières.

a. Opération de refinancement.

Emprunts High Yield. — A partir des fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2005 pour un montant net de 576 M€, Rhodia a procédé le 24 janvier 2006 au rachat par anticipation d'une partie de ses emprunts obligataires :

— le montant maximal autorisé, soit 35% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en dollars portant intérêt à 10,25% et émis en euros portant intérêt à 10,5%, tous deux à échéance 2010 ;

— 21,6% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior Subordonnés émis en dollars portant intérêt à 8,875% et émis en euros portant intérêt à 9,25%, tous deux à échéance 2011.

Les montants en principal rachetés se sont élevés à 310 millions de dollars et 128 M€. Ce remboursement par anticipation a donné lieu au paiement d'une prime de 38 M€. La notice de remboursement irrévocable ayant été émise en décembre 2005, la quote-part des emprunts obligataires ainsi remboursée, ainsi que les pénalités de remboursement anticipé y afférant, avaient été présentées en dettes financières courantes au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, Rhodia a poursuivi le refinancement de sa dette obligataire en effectuant en octobre 2006 les opérations suivantes :

— Émission d'un emprunt obligataire de type « High Yield » pour un montant de 1 100 M€ au taux Euribor 3 mois + 2,75% et à échéance au 15 octobre 2013 ;

— Rachat par anticipation des emprunts obligataires suivants :

– 99,4% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en euros portant intérêt à 10,5% à échéance 2010, et restant dus après le rachat anticipé du 24 janvier 2006 ;

– 86,1% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en euros portant intérêt à 8% à échéance 2010 ;

– 98,5% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en dollars portant intérêt à 7,625% à échéance 2010.

Les montants en principal rachetés se sont élevés à 197 millions de dollars et 720 M€. Ce remboursement par anticipation a donné lieu au paiement d'une prime de 70 M€

Cette opération permet à Rhodia d'allonger la maturité de sa dette, de bénéficier d'une plus grande flexibilité, avec notamment la possibilité de racheter la nouvelle dette émise à compter de la première date anniversaire de l'émission et de diminuer ses charges financières.

Programme EMTN. — Rhodia a procédé au remboursement à échéance du solde des obligations émises dans le cadre du programme EMTN portant intérêt au taux de 6% à échéance mars 2006 d'un montant en principal de 54 M€.

Ligne de crédit syndiquée. — Le 17 juin 2005, Rhodia a conclu avec un groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiquée multidevises d'un montant de 300 M€ (Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility ou « RCF ») à échéance au 30 juin 2008. Sur ce montant de 300 M€, 50 M€ sont utilisables directement par Rhodia SA. Cette nouvelle ligne de crédit syndiquée est venue en remplacement du RFA (Refinancing Facilities Agreement).

Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA ajusté. Rhodia SA verse en outre une commission d'engagement correspondant à 45% de la marge applicable. La ligne de crédit syndiqué est établie au bénéfice de Rhodia SA et de certaines de ses filiales, dont Rhodia Inc., et est garantie par Rhodia SA. Elle est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia S.A. et Rhodia Inc. ont consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place du RCF. Aux termes d'un accord entre créanciers et d'un pacte de partage des sûretés, les banques créancières du RCF et les bailleurs au titre des baux français, les « Créanciers Garantis » ont accepté de partager les produits résultant de la mise en jeu de toute sûreté. Cet accord régit les rapports entre les « Créanciers Garantis » concernant la procédure de mise en jeu des sûretés et le partage du produit en résultant.

Aux termes d'un accord de subordination, Rhodia SA a accepté de subordonner le remboursement de certaines dettes vis-à-vis de ses filiales au remboursement des dettes des Créanciers Garantis. Rhodia SA poursuivra le remboursement de ces dettes vis-à-vis de ses filiales selon les échéances prévues tant qu'aucun cas de défaut aux termes de ses engagements financiers ne surviendra.

Le maintien de la ligne de crédit syndiquée est subordonné au respect par le groupe Rhodia et par Rhodia Inc. de ratios financiers (« covenants »). Au 31 décembre 2006, et antérieurement, le groupe Rhodia et Rhodia Inc. ont respecté tous les covenants applicables.

Le RCF comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia SA ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia SA.

Par ailleurs, le RCF comporte des clauses de remboursement obligatoire et d'annulation partielle de la ligne de crédit syndiqué, notamment dans les cas suivants : cessions d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat, ou émission réalisée sur les marchés financiers par Rhodia SA ou l'une de ses filiales générant un produit net supérieur à 125 M€ et non destiné à refinancer la dette existante.

b. Analyse par nature.

| (En millions d'euros) | 31/12/06 | 31/12/05 | Echéance |
|--|----------|----------|------------|
| EMTN 2001 | 0 | 54 | 26/03/2006 |
| Obligation senior 2003 EUR | 97 | 700 | 01/06/2010 |
| Obligation senior 2003 USD | 2 | 170 | 01/06/2010 |
| Obligations subordonnées 2003 EUR | 235 | 300 | 01/06/2011 |
| Obligations subordonnées 2003 USD | 229 | 326 | 01/06/2011 |
| Obligation senior 2004 USD | 320 | 549 | 01/06/2010 |
| Obligation senior 2004 EUR | 1 | 181 | 01/06/2010 |
| Emprunt obligataire 2013 EUR | 1 100 | 0 | 15/10/2013 |
| Primes de remboursement anticipé des emprunts obligataires | 0 | 38 | |
| Billets de trésorerie | 2 | 8 | |
| Banques créditrices | 6 | 2 | |
| Intérêts courus et autres dettes financières | 21 | 19 | |
| Sous total emprunts obligataires et bancaires | 2 013 | 2 347 | |
| Emprunts auprès des entreprises liées | 2 587 | 2 088 | |
| Total | 4 600 | 4 435 | |

c. Analyse par devise.

| (En millions d'euros) | 31/12/06 | 31/12/05 |
|---|----------|----------|
| Entreprises liées | | |
| Euro | 2 209 | 1 731 |
| Franc suisse | 45 | 5 |
| Dollar américain | 40 | 42 |
| Livre sterling | 274 | 294 |
| Dollar singapour | 8 | 0 |
| Dollar canadien | 7 | 8 |
| Autres devises | 4 | 8 |
| Sous-total entreprises liées | 2 587 | 2 088 |
| Emprunts obligataires et bancaires | | |
| Euro | 1 458 | 1 294 |
| Dollar américain | 555 | 1053 |
| Sous-total emprunts obligataires et bancaires | 2 013 | 2 347 |
| Total | 4 600 | 4 435 |

d. Analyse par échéance. — Les échéances de ces emprunts sont les suivantes au 31 décembre 2006 :

| (En millions d'euros) | 31/12/06 | 31/12/05 |
|---|----------|----------|
| Entreprises liées : | | |
| 2006 | 0 | 673 |
| 2007 | 425 | 0 |
| 2008 | 2 162 | 1 415 |
| Sous total entreprises liées | 2 587 | 2 088 |
| Emprunts obligataires et bancaires : | | |
| 2006 | 0 | 512 |
| 2007 | 29 | 0 |
| Année 2010 et suivantes | 1 984 | 1 835 |
| Sous total emprunts obligataires et bancaires | 2 013 | 2 347 |
| Total | 4 600 | 4 435 |

e. Analyse par taux. — L'analyse des emprunts à long et moyen terme par catégorie de taux d'intérêt, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, se présente comme suit :

| (En millions d'euros) | 31/12/06 | 31/12/05 |
|-----------------------|----------|----------|
| Taux variable | 3 695 | 2 098 |
| Taux fixe | 905 | 2 337 |
| Total | 4 600 | 4 435 |

f. Valeur de marché des dettes financières. — Au 31 décembre 2006, la dette obligataire de Rhodia présentait une surcote de l'ordre de 4% (3.4% pour les obligations senior et 6% pour les obligations subordonnées) par rapport à son nominal du fait de l'évolution des taux d'intérêt et de l'appréciation plus favorable du risque Rhodia par le marché.

g. Notation. — Rhodia est noté par deux agences de notation internationales.

Un éventuel abaissement de l'une ou l'autre de ces notations ne peut provoquer ni l'exigibilité anticipée d'aucune des dettes financières actuelles, ni une augmentation de leur coût.

h. Lignes de crédit disponibles. — Au 31 décembre 2006, Rhodia et ses filiales disposaient de 300 M€ de crédits confirmés dont 252 M€ étaient non utilisés, le montant utilisé de 48 M€ correspondant aux cautions bancaires émises. Sur ces 252 M€, la part directement utilisable par Rhodia SA s'élevait à 31 M€.

13. Autres dettes.

Ce poste comprend les avances de trésorerie en provenance des filiales dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.

14. Résultat financier.

Le résultat financier s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 |
|---|------|------|
| Dividendes sur participations | 20 | 21 |
| Produits d'intérêts | 287 | 317 |
| Charges d'intérêts | -250 | -311 |
| Gains (pertes) de change nets | 16 | -20 |
| Reprise (dotation) nette des dépréciations de titres de participation et aux provisions pour risques sur filiales | -188 | -202 |
| Pertes et gains sur créances rattachées à des participations | 26 | -30 |
| Autres produits (charges) financiers nets | 303 | -375 |
| Total | 214 | -600 |

a. Dividendes sur titres de participation. — Les dividendes reçus concernent en totalité des entreprises liées.

b. Produits et charges d'intérêts. — Les produits d'intérêts résultent pour 263 M€ (269 M€ en 2005) des prêts consentis aux entreprises liées et pour 24 M€ (48 M€ en 2005) des swaps de taux.

Les charges d'intérêts résultent pour 158 M€ (205 M€ en 2005) des emprunts obligataires et bancaires, pour 72 M€ (70 M€ en 2005) des emprunts effectués auprès des entreprises liées et pour 20 M€ (36 M€ en 2005) des swaps de taux.

Le produit net d'intérêts s'élève en 2006 à 37 M€, contre un produit net de 6 M€ en 2005.

c. Mouvement net sur dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales. — Les mouvements sur dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales sont analysés en notes 4 et 11.

d. Autres produits et charges financiers. — En 2006, ce poste comprend principalement :

— Les quotes-parts dans les bénéfices des SNC Rhodiany1 et Rhodia Participations pour un montant total de 353 M€ ; celles-ci ont été comptabilisées au 31 décembre 2006 en application des dispositions statutaires régissant l'affectation de leurs résultats.

— l'amortissement des frais d'émission de 1,1 milliard d'€ d'obligations obligataires 2003, 2004 et 2005 pour un montant net de -17 M€, dont -8 M€ d'amortissements exceptionnels liés aux remboursements anticipés.

— les pénalités liées au remboursement partiel anticipé de trois lignes de financement à échéance 2010 pour un montant net de -36 M€, 34 M€ ayant été refacturés aux entités emprunteuses du Groupe.

— Les frais liés à l'émission de 1,1 milliard d'€ d'obligations senior à taux variable avec une maturité de 7 ans (Senior Floating Rate Notes) d'un montant de -26 M€ ont été refacturés aux entités emprunteuses du Groupe pour 13 M€ et étalés sur la durée de l'emprunt pour le solde et sont donc sans incidence significative sur le résultat de la période.

Les bénéfices des SNC Rhodiany1 et Rhodia Participations reflètent pour l'essentiel les plus-values de cession et les reprises sur dépréciations de titres constatées au titre des opérations effectuées en 2006 dans le cadre de la simplification de l'organigramme juridique des activités du Groupe en France. Dans le cadre de cette simplification, Rhodiany1 et Rhodia Participations ont cédé à Rhodia Opérations leurs participations dans les principales filiales opérationnelles françaises du Groupe. Ces cessions ont été réalisées en valeurs vénales déterminées par un expert indépendant mandaté par Rhodia à cet effet. Ces filiales ont été absorbées par Rhodia Opérations en 2006, ou le seront en 2007, par voie de transmission universelle de patrimoine.

En 2005, les SNC Rhodiany1 et Rhodia Participations avaient enregistré des pertes d'un montant total de 284 M€, sous l'effet des dépréciations de titres de participation.

15. Résultat d'exploitation.

Il s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | 31/12/06 | 31/12/05 |
|---|----------|----------|
| Prestations facturées aux entreprises liées (1) | 1 | 11 |
| Impôts et taxes | 0 | -1 |
| Charges de personnel hors retraite | -4 | -14 |
| Charge nette de retraite (2) | 5 | -11 |
| Charges nettes de restructuration | 0 | -1 |

| | | |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Autres charges d'exploitation (3) | -29 | -29 |
| Perte nette d'exploitation | -27 | -45 |

(1) Le transfert de personnel vers d'autres entités du Groupe a entraîné la diminution des refacturations de frais de personnel en 2006.

(2) Voir note 11.

(3) Dont 19 M€ de prestations facturées par les entreprises liées en 2006 contre 21 M€ en 2005.

16. Résultat exceptionnel.

| (En millions d'euros) | 31/12/06 | 31/12/05 |
|---|----------|----------|
| Plus (moins) values nettes sur cessions de titres et créances (1) | 24 | -43 |
| Charges sur cessions de titres (2) | -17 | 0 |
| Divers | 0 | -1 |
| Total | 7 | -44 |

(1) La plus value nette constatée en 2006 résulte d'une plus value de 64 M€ relative à la cession des titres Rhodia Acetol et d'une moins value de 40 M€ sur la cession des titres Rhodia Industrial Yarns AG.

(2) Ces charges résultent pour 11 M€ de la cession de Rhodia Industrial Yarns AG et pour 6 M€ de celle de Rhodia Chemie NV en 2005.

17. Situation fiscale.

Depuis l'année 1999, Rhodia SA bénéficie du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration comprend 24 sociétés en 2006 contre 28 en 2005. L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2006, pour Rhodia SA par une économie nette d'impôt de 25 M€ (13 M€ en 2005), correspondant à l'impôt des sociétés bénéficiaires.

En l'absence d'intégration fiscale, Rhodia SA n'aurait supporté aucune charge d'impôt au titre des exercices 2006 et 2005 du fait de sa situation déficitaire propre.

Situation fiscale différée de Rhodia SA. — La situation fiscale différée évaluée au taux d'impôt de 34,43% au 31 décembre 2006 (inchangé par rapport à 2005) s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | 31/12/06 | 31/12/05 |
|---|----------|----------|
| Déficits fiscaux reportables de Rhodia SA | 185 | 173 |
| Autres différences temporaires, nettes | 7 | 12 |
| Total imposition différée (actifs potentiels) | 192 | 185 |

Les déficits ordinaires reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 2 019 M€ (en base) au 31 décembre 2006.

18. Engagements hors bilan et opérations sur instruments financiers dérivés.

a. Engagements donnés aux organismes financiers.

| (En millions d'euros) | 31/12/06 | 31/12/05 |
|--|----------|----------|
| En garantie des obligations des entreprises liées | 229 | 277 |
| En garantie des obligations des entreprises ayant un lien de participation | 5 | 5 |
| Autres | 18 | 14 |
| Total | 252 | 296 |

Ces garanties ne comprennent pas les nantissements des titres et des créances rattachées à des participations dans le cadre du RCF (voir notes 4 et 5).

| | | | | | | | | |
|------------|--|-----|--|--|--|--|-----|----|
| Sous-total | | 300 | | | | | 300 | -1 |
| Caps : | | | | | | | | |
| EUR | | | | | | | | |
| Achat | | | | | | | | |
| Vente | | | | | | | | |
| Sous-total | | | | | | | | |
| Total | | 300 | | | | | 300 | -1 |

Gestion du risque de change. — La politique de Rhodia consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire une telle exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia sont des contrats de change à terme d'une durée inférieure à un an.

Les instruments de marché détenus par Rhodia, sensibles au risque de variation des cours de change, se composent de dettes et d'actifs financiers libellés en devises couverts par des instruments dérivés de change.

Rhodia couvre notamment sa dette long terme libellée en dollars par des contrats de change optionnels pour un montant nominal de 324 M€ (cf. tableau ci-dessous). Les achats et ventes à terme de devises sont principalement contractés par Rhodia SA dans le but de couvrir les prêts et emprunts intragroupes ainsi que les flux d'exploitation en devises.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les montants nominaux et les justes valeurs des contrats d'achats et ventes à terme et des options de change conclus soit avec des contreparties externes soit avec des filiales :

| Devises | Au 31/12/06 | |
|------------------|-------------|--------------|
| | Nominal | Juste valeur |
| Achats à terme : | | |
| USD | 101 | -2 |
| Gbp | 19 | 0 |
| Jpy | 5 | 0 |
| Autres | 133 | 0 |
| Total | 258 | -2 |
| Ventes à terme : | | |
| USD | 178 | 1 |
| Gbp | 292 | -3 |
| Jpy | 10 | 0 |
| Autres | 88 | 0 |
| Total | 568 | -2 |
| Achats call : | | |
| USD | 324 | 2 |
| Autres | 0 | 0 |
| Total | 324 | 2 |
| Ventes call : | | |
| USD | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |
| Achats put : | | |
| USD | 0 | 0 |
| Autres | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |
| Ventes put : | | |
| USD | 324 | -10 |
| Autres | 0 | 0 |
| Total | 324 | -10 |
| Total | 1 474 | -12 |

| | | |
|-----------------------|----|---|
| Cross-currency swap : | | |
| USD | 35 | 4 |
| YEN | 33 | |
| Total | 68 | 4 |

Les contrats dérivés de change sont repris dans l'analyse de la position globale de change. A ce titre, aucune provision n'a été constituée.

e. Risque de contrepartie. — Les transactions qui génèrent potentiellement pour Rhodia un risque de contrepartie sont essentiellement :
— les placements de trésorerie ;
— les instruments dérivés

Rhodia réalise ses placements de trésorerie et conclut ses contrats de taux ou devises avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont égales ou supérieures à respectivement A- et A3.

Au 31 décembre 2006, Rhodia n'a donc pas de risque de contrepartie significatif.

19. Litiges et procédures en cours.

Procédures judiciaires et d'arbitrage. — Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois US Federal Superfund et des réglementations environnementales américaines au niveau fédéral ou étatique. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

a. Poursuites administratives lancées par l'AMF. — La Société a été informée le 6 octobre 2003 qu'une enquête administrative avait été ouverte par le directeur général de la Commission des opérations de Bourse, devenu –après la réforme de l'autorité de marché française– secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») concernant l'information financière diffusée par la Société. Le 29 mars 2005, l'AMF a notifié à la Société les trois manquements présumés retenus par la commission spécialisée de son Collège portant sur l'information financière en 2002 et au 30 juin 2003 :

- valorisation de ChiRex ;
- valorisation des actifs d'impôts différés ; et
- information financière sur la dette, la trésorerie et les risques environnementaux.

La Société a opposé de solides arguments en réponse aux allégations de l'AMF dans le mémoire en défense qu'elle a déposé fin juillet 2006. Une décision de la Commission des sanctions est attendue courant 2007. Dans le cas où des sanctions seraient prononcées à l'encontre de la Société, le droit français applicable prévoit une amende maximale de 1,5 M€.

b. Contentieux avec certains actionnaires. — La Société est directement ou indirectement impliquée dans les procédures suivantes, initiées par certains actionnaires :

— En janvier 2004, certains actionnaires ont introduit deux actions devant le Tribunal de commerce de Paris au sujet des conditions dans lesquelles Rhodia a fait l'acquisition de Albright & Wilson, lesdits actionnaires reprochant principalement aux dirigeants de la Société une imprécision de certaines informations rendues publiques lors de l'acquisition ainsi que certaines négligences qu'ils auraient commises :

– Dans le cadre de la première action, les requérants réclament à certains des membres du conseil d'administration de la Société, ses commissaires aux comptes d'alors, ainsi qu'Aventis (devenu Sanofi-Aventis) la somme de 131,8 M€ en réparation de leurs prétendus préjudices personnels.

– Dans la seconde action, les demandeurs poursuivent certains des membres du conseil d'administration de la Société de l'époque ainsi qu'Aventis et réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité de 925 M€ au bénéfice de la Société dans le cadre de l'action ut singuli intentée à leur encontre en réparation du préjudice que Rhodia aurait subi.

Prenant acte de l'existence d'une information judiciaire portant sur des faits identiques, les juges du Tribunal de commerce de Paris ont prononcé les 27 janvier 2006 et 10 février 2006 un sursis à statuer dans ces deux procédures jusqu'à ce qu'une décision définitive ait été prononcée au titre de l'action publique. Le 25 juillet 2006, Rhodia a été informée que les requérants à la première action avaient déposé un pourvoi en cassation contre la décision du Premier Président de la Cour d'appel de Paris leur refusant d'interjeter appel contre la décision de sursis à statuer du 10 février 2006.

— En 2004, les mêmes demandeurs à la seconde action ont également introduit, rejoints par d'autres, une réclamation devant la Cour suprême de l'État de New York invoquant une nouvelle fois l'existence d'un préjudice personnel, évalué à environ 60 M€, procédure dans laquelle la Société était également assignée. Le 23 décembre 2004, la Société recevait un complément d'assignation ajoutant des allégations relatives à un sous-provisionnement des retraites et passifs environnementaux. En janvier 2005, la Société a déposé, dans le cadre de cette procédure une demande d'exception préjudicielle d'incompétence territoriale (motion to dismiss for forum non conveniens), qui lui a été accordée par décision du 5 juillet 2006 en dernier ressort. Ce contentieux a ainsi été tranché définitivement en faveur de Rhodia.

— Le 19 mars 2005, l'un des actionnaires mentionnés ci-dessus a introduit une action ut singuli à l'encontre du Président du conseil d'administration et du directeur général de la Société. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette nouvelle procédure vise à les faire condamner au remboursement à la Société des sommes que cette dernière a versées à M. Jean-Pierre Tiroufflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 M€ au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Les parties défenderesses contestent le bien-fondé de cette requête. Une décision de première instance est attendue courant 2007.

— Depuis le 7 avril 2005, divers recours formés par des actionnaires ont été déposés – dont certains contentieux de type « Erisa » émanant de salariés de la Société – contre Rhodia ainsi que certains de ses administrateurs et dirigeants, devant le tribunal du district sud de New York et le tribunal du district du New Jersey. Le U.S. Judicial Panel on Multidistrict Litigation a décidé en date du 21 octobre 2005 de regrouper – sous la juridiction du tribunal du district sud de New York – ces réclamations sous la forme d'un recours unique, étant toutefois précisé que les contentieux de type « Erisa »

seront bien jugés par le même tribunal, mais de façon parallèle du fait de leur spécificité. D'une manière générale, les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint entre le 26 avril 2001 et, soit pour certains, le 23 mars 2004, ou, soit pour d'autres, le 24 mars 2005 certaines dispositions des Securities Exchange Acts de 1933 et 1934, notamment en matière de communication financière. La procédure dite de « certification » a commencé et pourrait aboutir à la formation d'une « consolidated class action ». Le 28 septembre 2006, les plaignants ont déposé une « Amended Complaint », visant à consolider les recours. A la suite de cette réclamation, Rhodia a déposé –le 28 novembre 2006– une demande d'exception préjudicielle d'incompétence territoriale (motion to dismiss for forum non conveniens) en s'appuyant sur différents fondements procéduraux.

— Rhodia a pris officiellement connaissance de l'ouverture d'une information judiciaire contre X conduite par les juges Pons et d'Huy lors de la perquisition qui a eu lieu à son siège social le 27 juin 2005. Cette information judiciaire résulte du dépôt en 2003 et 2004 de trois plaintes pénales d'actionnaires contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. L'une de ces plaintes a été déposée à titre ut singuli et Rhodia, soucieuse de défendre elle-même, en toute connaissance de cause, ses intérêts, s'est constituée partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette procédure est toujours en cours au 31 décembre 2006.

c. Procédures commerciales.

Arbitrage Adisseo. — A la suite d'un incendie sur son site des Roches de Condrieu en date du 22 mai 2003, Rhodia Eco Services Sulfurique a été dans l'obligation de se prévaloir de la force majeure dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec Adisseo relatif à la fourniture d'hydrogène sulfuré. De son côté, Adisseo a immédiatement réclamé la réparation d'un préjudice de 380 000 € (pénalité contractuelle consécutive à l'interruption de fourniture d'hydrogène sulfuré). Adisseo a, par la suite, cherché à pouvoir exercer un « call option », qui entraînerait la cession de l'activité hydrogène sulfuré et sulfure de carbone de Rhodia Eco Services Sulfurique au profit d'Adisseo pour 1 euro. Cette affaire faisait l'objet d'un arbitrage devant l'Association française d'arbitrage. Enfin, le 21 novembre 2004, une requête complémentaire relative à de prétendues pertes d'exploitation d'un montant de 27 M€ consécutive à l'incendie avait été adressée à Rhodia Eco Services Sulfurique Rhodia PPMC (successeur de Rhodia Eco Services Sulfurique) contestait l'ensemble des ces demandes. Par ailleurs, Rhodia PPMC apprenait le 30 août 2005, que les assureurs d'Adisseo souhaitaient faire une intervention volontaire dans le cadre de cet arbitrage; laquelle a été acceptée étant précisé, que les assureurs seraient subrogés à hauteur de 12 097 602 € dans les droits d'Adisseo, montant correspondant à la sommes qu'ils avaient alors versée à Adisseo sans consulter Rhodia pour indemnisation de la prétendue perte d'exploitation). Rhodia estimait que l'ensemble des demandes d'Adisseo était sans fondement à ce titre.

Le 19 décembre 2006, l'ensemble des parties à ces procédures ont signé un accord transactionnel qui, moyennant notamment le paiement d'un montant de 1,85 M€ par Rhodia Opérations (successeur de Rhodia PPMC) aux assureurs met un terme définitif à ce litige.

Litige Rhodia/Innophos. — Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élève à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 M€) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité phosphates de spécialités qui a été vendue en août dernier à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Depuis, Rhodia a travaillé en étroite collaboration avec Innophos pour préparer une réponse qui a été déposée, au nom d'Innophos, le 17 janvier 2005. Le montant de la réclamation initiale a été revu à la baisse à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une décision rendue en date du 29 août 2005. Le montant total de la réclamation révisée est désormais d'environ 16,5 M€. Rhodia, estimant encore disposer de solides arguments, a déposé en novembre 2005 une demande judiciaire d'annulation pure et simple de la réclamation devant la cour fédérale administrative et fiscale mexicaine. Rhodia et Innophos restent cependant en désaccord à ce jour quant à l'exacte portée de leurs obligations contractuelles respectives liées à cette réclamation et une action en justice a été introduite par Innophos à ce titre devant les tribunaux de New York (Etats-Unis) en décembre 2004. Cette procédure judiciaire a été tranchée le 13 juin 2005 en faveur d'Innophos et Rhodia a interjeté appel le 16 juin 2005 de ladite décision. Cette affaire est toujours en cours au 31 décembre 2006. Sur base de son analyse sur le fond du dossier, Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

Arbitrage Rhodiansyl/KoSa France Holding. — La société KoSa France Holding (nouvel associé de Rhodiansyl dans la coentreprise Butachimie) a engagé le 1er octobre 2004 une contre-procédure arbitrale (CCI) parallèle à un arbitrage (CCI) en cours entre Rhodiansyl et DuPont France (son ancien associé dans la coentreprise Butachimie), afin de tenter de faire échec à la sentence attendue dans la procédure Rhodiansyl/DuPont France. Dans cet arbitrage initial, Rhodiansyl demandait au Tribunal arbitral de reconnaître l'inexistence de limitation géographique relative à la vente, l'exportation ou l'usage de l'ADN produit par Butachimie. Cette position a été tranchée en faveur de Rhodiansyl dans la sentence finale du 13 juin 2005 (sentence définitive et non susceptible de recours). Dans ces conditions, les demandes principales (basées pour l'essentiel sur des prétentions inverses de celles soutenues par Rhodiansyl dans son arbitrage contre DuPont France) formulées, au titre de sa contre-procédure arbitrale, par KoSa France Holding –d'un montant initial d'environ 37 M€ abaissé à 21,5 M€ en janvier 2006, auxquels il faudrait ajouter, selon KoSa, le montant des ventes qui continueront à être effectuées en 2006 jusqu'à ce que la sentence soit rendue, ou alternativement et à titre subsidiaire 147 M€ étaient selon Rhodia sans fondement. La sentence arbitrale rendue le 15 juin 2006 a confirmé la position déjà tranchée en faveur de Rhodiansyl dans la procédure Rhodiansyl/DuPont France puisqu'à son terme : (i) Rhodia a la liberté totale d'utilisation et d'exportation de l'ADN (et ses dérivés) de Butachimie, (ii) aucune indemnité n'a été allouée à Kosa au titre de la suppression de cette « prétendue » restriction contractuelle d'utilisation et d'exportation et (iii) aucun dommage et intérêt n'a été accordé à Kosa au titre des grèves de 2004. Ce contentieux a ainsi été tranché définitivement en faveur de Rhodia.

d. Autres procédures.

Litige Rhodia c/ Securities and Exchange Board of India. — Rhodia S.A. est atraite en Inde par le Securities and Exchange Board of India (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia lance une offre publique d'achat sur 20% de titres de la société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,79% du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,79 à 92,79% et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90%, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,21% de flottant restant au même prix. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,21%) seraient acquis pour un total de 7,2 M€. Rhodia conteste le bien-fondé de la demande de la SEBI, mais une provision est constitué dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la High Court of Mumbai statuant en appel formulé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son encontre devrait intervenir au cours de l'année 2007.

Programme « Pétrole contre nourriture ». — Rhodia, à travers ses deux filiales Rhodia Silicones et Rhodia Middle East Jordan, a été nommé dans un rapport du comité d'enquêtes indépendant des Nations Unies dans le cadre du programme « Pétrole contre nourriture » en Irak. Le rapport identifie des versements présumés illicites concernant des surplus pétroliers et des biens humanitaires dans le cadre de contrats avec l'Irak d'un montant total d'environ 1,7 million de dollars américains. Suite à une enquête interne menée dans le cadre de cette affaire, aucune malversation n'a été identifiée. Les conclusions de cette enquête ont été communiquées en avril 2006 au comité d'enquête indépendant des Nations Unies qui n'a fait part d'aucune remarque à la Société.

e. Procédures significatives engagées par la Société.

Site de Silver Bow. — Après plusieurs tentatives de conciliation initiées par la Société et Rhodia Inc., auxquelles Aventis n'a pas donné suite, la Société a adressé une mise en demeure à Sanofi-Aventis le 8 octobre 2004, afin que cette dernière assume une partie des coûts de décontamination du site de Silver Bow. Le 29 décembre 2004, Rhodia Inc., qui n'a jamais eu d'activité sur le site de Silver Bow, n'ayant reçu aucune réponse satisfaisante de la part de Sanofi-Aventis a déposé une plainte auprès d'un tribunal du New Jersey à l'encontre des sociétés Sanofi-Aventis et Bayer CropScience Inc. afin d'obtenir la prise en charge d'une partie des frais de remise en état, conformément aux dispositions du US Comprehensive Environmental Response et

du Compensation and Liability Act en vigueur dans l'État du New Jersey. Le 6 octobre 2006, la « District Court » du New Jersey a prononcé la suspension administrative de cette procédure, dans l'attente d'une décision d'un autre tribunal sur une question similaire.

Site de Cubatao. — Rhodia Brasil et la Société ont déposé une plainte le 15 mars 2005 auprès du Tribunal de commerce de São Paulo à l'encontre de Sanofi-Aventis. Le dépôt de cette plainte vise à obtenir le remboursement des frais indûment mis à la charge de Rhodia Brasil, alors qu'ils découlent directement des activités conduites par Rhône-Poulenc sur ce site, qui fut définitivement fermé en 1993. La Cour Civile Centrale de Sao Paulo a, dans sa décision du 28 mars 2006, déclaré irrecevable ladite demande. Rhodia Brasil a interjeté appel le 27 avril 2006.

Autres passifs environnementaux et autres passifs liés au versement des retraites aux salariés.

Dans le cadre de la procédure arbitrale intentée en avril 2005 par la Société à l'encontre de Sanofi-Aventis (successeur Rhône-Poulenc), le tribunal arbitral, dans sa sentence du 12 septembre 2006, s'est déclaré incompétent sur la demande principale de Rhodia, portant sur l'existence d'un droit à indemnisation de l'ensemble des passifs transférés en matière de retraites et d'environnement. Par ailleurs, en réponse à une demande subsidiaire, il a confirmé les limites d'indemnisation que le contrat de garantie environnement de 1998 et l'accord transactionnel de mars 2003 prévoyaient. De ce fait, il n'a accordé aucune indemnisation complémentaire. Rhodia a déposé un recours en annulation de ladite sentence auprès de la Cour d'appel de Paris.

20. Rémunération des membres des organes de direction et d'administration.

Les rémunérations et autres avantages acquis et versés aux membres du comité de direction générale et aux mandataires sociaux s'analysent comme suit :

Montants versés au cours de la période :

| (En milliers d'euros à l'exception des options/actions accordées) | 2006 | 2005 |
|--|-----------|-------|
| Salaires, charges et avantages à court terme | 3 074 | 6 043 |
| Options de souscription d'actions et actions gratuites attribuées dans l'année (non exercées) (en nombre d'unités) | 1 174 000 | 0 |

Montants acquis au cours de la période (salaires) ou engagements existants en fin de période (autres éléments) :

| (En milliers d'euros, à l'exception des options/actions accordées) | 2006 | 2005 |
|---|-----------|-----------|
| Salaires, charges et avantages à court terme | 3 374 | 5 339 |
| Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi | 6 104 | 11 334 |
| Indemnité de rupture (1) | 3 858 | 4 179 |
| Cumul des options de souscription d'actions et d'actions gratuites attribuées (non exercées) (en nombre d'unités) | 2 305 692 | 2 982 915 |

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia au bénéfice des dirigeants clé du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail.

21. Effectif moyen salarié.

| | 2006 | 2005 |
|-----------|------|------|
| Cadres | 7 | 23 |
| Non cadre | 1 | 1 |
| Total | 8 | 24 |

La variation des effectifs à la baisse sur 2006 est liée au transfert de personnel vers d'autres entités du groupe.

22. Options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions.

Rhodia S.A. a consenti des plans de souscription d'action à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. Les options de souscription d'action non définitivement acquises sont perdues si le bénéficiaire de ces plans quitte le Groupe pour un motif différent du départ à la retraite. Celles définitivement acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps en fonction du motif de son départ.

22.1. Augmentation de capital réservée aux salariés. — Au cours de l'exercice 2006, Rhodia S.A. a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés (voir note 10 Capitaux propres).

22.1.a. Description des formules proposées. — Les salariés du Groupe, ainsi que les retraités et préretraités du Groupe en France ont pu souscrire à une augmentation de capital réservée au cours du premier semestre 2006, au moyen de deux formules :

— L'offre classique : elle a permis de souscrire par l'intermédiaire d'un fonds-relais des actions Rhodia à un prix décoté (de 15%) par rapport à un prix de référence (déterminé le 16 juin comme la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rhodia à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant le 16 juin et fixé en conséquence à 1,59 euro).

— L'offre à levier : elle a permis de souscrire via les Plans d'Épargne du Groupe un nombre d'actions Rhodia qui autorise, à l'échéance de la durée de blocage fixée à 5 ans, à bénéficier du meilleur rendement entre une bonification de l'apport personnel de 2% par an et un multiple de 9,2 ou 8.7 fois selon les pays (de 10.2 fois pour les salariés du groupe en Allemagne) de la hausse moyennée des actions Rhodia souscrites avec l'apport personnel calculé par rapport au prix de souscription.

22.1.b. Charge de rémunération sur 2006. — Le prix de souscription a été défini par le prix de référence fixé le 16 juin à 1,59 € décoté de 15% soit 1,35 €. Cependant, la date d'octroi a été fixée au 21 juin, date de fin de la période de rétractation pour les souscripteurs, donnant un cours de l'action à cette date de 1.50 euro.

22.2. Stock options et actions gratuites.

22.2.a Plans de stock-options en vigueur. — Au cours des exercices 2005 et 2006, aucun nouveau plan d'attribution d'options n'a été consenti par le conseil d'administration.

En 2004, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2002, le conseil d'administration de Rhodia a décidé dans sa séance du 17 juin 2004 la création de deux plans d'options de souscription d'actions Rhodia.

Le nombre d'options attribuées est respectivement de 2 665 500 (327 personnes) et 1 372 500 (81 personnes), le 2ème plan étant assorti de conditions d'exercice basées sur la réalisation de performances financières en 2006.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration.

Les options émises dans le cadre des Plans 1998 à 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration.

22.2.b. Programme d'actions gratuites. — La loi de finances 2005 donne la possibilité aux sociétés françaises, dès le 1er janvier 2005, de distribuer gratuitement des actions à leurs dirigeants et salariés.

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2005, le conseil d'administration du 13 janvier 2006 a arrêté les conditions de deux plans d'attribution gratuite d'actions soumis à conditions de performance, période d'acquisition et de conservation.

Les conditions des plans sont décrites dans le tableau ci après :

| | Plan A | Plan B |
|---|--|--|
| Nombre d'actions | 4 653 125 | 4 653 125 |
| Nombre de bénéficiaires | 338 | 338 |
| Date d'attribution | 13 janvier 2006 | 13 janvier 2006 |
| Date d'acquisition | 14 janvier 2008 | 14 janvier 2008 |
| Période de conservation | Minimum 14 janvier 2010 | Minimum 14 janvier 2010 |
| Conditions de performance | marge d'EBITDA récurrent /CA >13% au 31/12/2006 selon les normes en vigueur lors de la transition IFRS | Marge d'EBITDA récurrent supérieure à la marge moyenne d'un panel de concurrents au 31/12/2006 |
| Validation des conditions d'acquisition | Le conseil d'administration | Le conseil d'administration |

22.2.c. Synthèse des plans d'options de souscription d'actions et actions gratuites. — Principales modifications des plans d'options de souscription d'actions et actions gratuites en circulation au 31 décembre 2006 :

| | 2006 | | 2005 | |
|--|------------|--|------------|--|
| | Actions | Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) | Actions | Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) |
| Options en circulation en début d'exercice | 26 640 063 | 5,12 | 22 998 627 | 6,08 |
| Options octroyées (3) | 9 306 250 | 0 | | |
| Options annulées (1) | -1 451 629 | 2,67 | -647 742 | 5,30 |
| Options expirées (1) | | | | |
| Ajustement des options en circulation (2) | | | 4 289 178 | |
| Options en circulation en fin d'exercice | 34 494 684 | 3,81 | 26 640 063 | 5,12 |
| Options exerçables en fin d'exercice | | 5,86 | 16 028 330 | 6,64 |
| | 21 506 850 | | | |

(1) Options de souscription d'actions perdues pendant l'exercice

(2) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, Rhodia a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément au Code de commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(3) Les options octroyées en 2006 correspondent aux plans d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2006 sur l'ensemble des plans accordés par le conseil d'administration de Rhodia, aucune option n'a été exercée.
Principales données concernant les options de souscription d'actions / actions gratuites en circulation au 31 décembre 2006 :

| Plan d'options de souscriptions d'actions | Plan 1998 SO | Plan 1999/1 SO | Plan 1999/2 SO | Plan 2000/1 SO | Plan 2000/2 SO | Plan 2001 SO | Plan 2002 SO | Plan 2003 SO | Plan 2004 A SO | Plan 2004 B SO | Plan 2005 A AGA | Plan 2005 B AGA |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Date de l'assemblée d'autorisation | 13/05/1998 | 13/05/1998 | 13/05/1998 | 13/05/1998 | 18/04/2000 | 18/04/2000 | 18/04/2000 | 21/05/2002 | 21/05/2002 | 21/05/2002 | 23/06/2005 | 23/06/2005 |
| Date du conseil d'administration/attribution | 24/06/1998 | 23/02/1999 | 23/02/1999 | 30/03/2000 | 27/09/2000 | 16/03/2001 | 20/03/2002 | 28/05/2003 | 17/06/2004 | 17/06/2004 | 13/01/2006 | 13/01/2006 |
| Période d'exercice pour les résidents fiscaux en France | 5 ans à partir du 24/06/03 | 5 ans à partir du 23/02/04 | 5 ans à partir du 01/03/04 | 5 ans à partir du 30/03/05 | | 8 ans à partir du 16/3/05 | 8 ans à partir du 20/03/06 | 8 ans à partir du 28/05/07 | 4 ans à partir du 17/06/08 | 4 ans à partir du 17/06/08 | | |
| Période d'exercice pour les résidents fiscaux à l'étranger | 7 ans à partir du 24/06/01 | 7 ans à partir du 23/02/02 | 7 ans à partir du 01/03/02 | 7 ans à partir du 30/03/03 | 7 ans à partir du 27/09/03 | 9 ans à partir du 16/03/04 | 9 ans à partir du 20/3/05 | 9 ans à partir du 28/05/06 | 5 ans à partir du 17/06/2007 | 5 ans à partir du 17/06/07 | | |
| Nombre total d'options attribuées à l'origine | 1 600 000 | 1 580 000 | 1 200 000 | 2 100 000 | 150 000 | 2 580 267 | (d) 2 000 000 | (e) 1 312 948 | 2 665 500 | 1 372 500 | 4 653 125 | 4 653 125 |
| Dont aux membres du CDG et du conseil d'administration (a) | 80 000 | 93 500 | 60 000 | 207 000 | | 237 000 | 178 045 | 102 500 | 354 000 | 555 000 | 1 007 000 | 1 007 000 |
| Prix d'exercice à l'origine (en euros) | 21,34 | 15 | 15 | 17,14 | 16,26 | 15,7 | (c) 12,04 | (c) 5,50 | 1,5 | 1,5 | | |
| Durée des options (en année) | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 12 | 12 | 12 | 8 | 8 | 2 ans après période d'acquisition | 2 ans après période d'acquisition |
| Durée moyenne. Pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2006 (en année) | 1,5 | 2,2 | 2,2 | 3,2 | | 6,2 | 7,2 | 8,4 | 5,5 | 5,5 | | |
| Prix d'exercice après ajustement (f) | 9,08 | 6,38 | 6,38 | 7,29 | | 6,68 | (c) 5,12 | 2,34 (c) | 1,26 | 1,26 | | |
| Prix d'exercice moyen pondéré | 9,08 | 6,38 | 6,38 | 7,29 | | 6,68 | 5,23 | 2,62 | 1,26 | 1,26 | | |
| Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables | 9,08 | 6,38 | 6,38 | 7,29 | | 6,68 | 5,23 | 2,62 | | | | |
| Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2005 | 39 608 | 3 271 078 | 2 437 023 | 4 102 260 | | 5 188 459 | 4 190 416 | 2 865 326 | 2 995 400 | 1 550 493 | | |
| Options perdues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2006 | | -63 467 | -47 963 | -97 518 | | -179 516 | -122 152 | -76 704 | -291 886 | -65 523 | -253 450 | -253 450 |
| Options accordées | | | | | | | | | | | 4 653 125 | 4 653 125 |
| Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2006 | 39 608 | 3 207 611 | 2 389 060 | 4 004 742 | | 5 008 943 | 4 068 264 | 2 788 622 | 2 703 514 | 1 484 970 | 4 399 675 | 4 399 675 |
| Dont aux membres du CDG et du conseil d'administration (b) | | 219 717 | 140 996 | 486 429 | | 556 926 | 418 390 | 240 868 | 421 716 | 661 164 | 1 007 000 | 1 007 000 |
| Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2006 | 39 608 | 3 207 611 | 2 389 060 | 4 004 742 | | 5 008 943 | 4 068 264 | 2 788 622 | | | | |
| Dont aux membres du CDG et du conseil d'administration (b) | | 219 717 | 140 996 | 486 429 | | 556 926 | 418 390 | 240 868 | | | | |
| Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2006 | 12 | 290 | 288 | 399 | | 601 | 428 | 458 | 269 | 72 | 315 | 315 |

(a) Dans sa composition au 31 décembre 2004.

(b) Dans sa composition actuelle.

(c) A la suite d'un engagement personnel, M. Tirouflet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 € (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 €).

(d) Concomitamment à ce plan, le conseil d'administration a également décidé de la mise en place d'un second plan attribuant 1 000 000 d'options de souscription d'actions à 123 bénéficiaires. Ces options sont devenues caduques du fait de conditions d'exercice non remplies au 31 décembre 2002.

(e) Concomitamment à ce plan, le conseil d'administration a également décidé de la mise en place d'un second plan attribuant 643 400 d'options de souscription d'actions à 108 bénéficiaires. Ces options sont devenues caduques du fait de conditions d'exercice non remplies au 31 décembre 2003.

(f) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le conseil d'administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des stocks options en fin d'exercice s'élevait à 5,1 années en 2006, 6,1 années en 2005.

23. Evènements postérieurs à la clôture.

— Rhodia et la SNIA ont signé le 6 mars 2007 un accord de cession irrévocable pour 1 euro de l'intégralité de leur participation dans Nylstar à un tiers désigné par les banques qui devraient mettre en oeuvre la restructuration financière de Nylstar.

— L'accord de cession irrévocable de l'activité Phosphates située à Huelva (Espagne) a été signé le 17 février 2007, entraînant une moins value de cession du fait des engagements contractuels pris par Rhodia à cette occasion.

— L'offre de rachat 2010 à 10,25 % des Senior HY en dollar échéance 2010 à 10,25% initié le 1er février 2007 a été conclue avec un taux de rachat de 98,7 % . La charge dans les comptes 2007 devrait se monter à 12 M€ d'amortissement accéléré des frais d'émission et environ 53 M€ de primes de remboursement.

— Les activités mondiales Silicones et Sulfurique (site des Roches) ont été cédées le 31 janvier 2007 à Bluestar.

— Le conseil d'administration du 15 janvier 2007 a approuvé un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites à 448 bénéficiaires (2 x 4 129 500 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires.

24. – Filiales et participations :

| (En millions d'euros) | Capital social | Capitaux propres (hors résultat de l'exercice) (a) | % détention | Valeur Brute Comptable | Valeur Nette Comptable | Prêts consentis par la société non encore remboursés | Montants des cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (b) (c) | Résultats (bénéfice ou perdu) dernier exercice écoulé (b) | Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice |
|--|----------------|--|-------------|------------------------|------------------------|--|--|--|---|--|
| 1. Filiales françaises : | | | | | | | | | | |
| Rhodia participations | 110 | 110 | 100,00% | 110 | 110 | 847 | 0 | 0 | 193 | 0 |
| Rhodianyl | 605 | 615 | 100,00% | 615 | 615 | 520 | 0 | 0 | 238 | 0 |
| Rhodia Finance | 252 | 253 | 99,98% | 252 | 252 | 0 | 0 | 0 | 5 | 4 |
| Rhodia Chimie | 29 | 193 | 100,00% | 84 | 1 | 0 | 0 | 8 | -18 | 0 |
| Total filiales Françaises | | | | 1 061 | 978 | 1 367 | 0 | 8 | 418 | 4 |
| 2. Filiales étrangères (d) : | | | | | | | | | | |
| Rhodia Holding Inc | 768 USD | 133 | 89,02% | 425 | 425 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 |
| Rhodia de MEXICO SA de CV | 316 MXN | -2 | 100,00% | 25 | 0 | 5 | 0 | 22 | -3 | 0 |
| Rhodia Silica Koréa Co Ltd | 12 989 KRW | 18 | 100,00% | 9 | 9 | 0 | 0 | 48 | -2 | 0 |
| Rhodia Holding Ltd | 306 GBP | -26 | 100,00% | 929 | 0 | 486 | 0 | 0 | -82 | 0 |
| Sopargest | 20 CHF | 28 | 99,98% | 74 | 51 | 0 | 0 | 0 | 23 | 3 |
| Rhodia Ibéria | 51 EUR | 36 | 100,00% | 115 | 114 | 0 | 0 | 38 | -12 | 0 |
| Rhodia Polyamides Co Ltd | 24 629 KRW | 26 | 59,40% | 24 | 24 | 1 | 0 | 277 | 18 | 0 |
| Rhodia Brasil Ltda | 313 BRL | 78 | 100,00% | 410 | 294 | 0 | 0 | 31 | 21 | 0 |
| Rhodia China Co Ltd | 399 CNY | 34 | 100,00% | 43 | 43 | 0 | 0 | 7 | 4 | 0 |
| Rhodia Deutschland | 8 EUR | 215 | 100,00% | 677 | 166 | 297 | 0 | 0 | -33 | 0 |
| Autres Sociétés détenues à plus de 50% | | | | 14 | 10 | 1 | | 104 | 3 | 0 |
| Total filiales étrangères | | | | 2 745 | 1 136 | 790 | 0 | 527 | -56 | 3 |
| Total filiales détenues à plus de 50% | | | | 3 806 | 2 114 | 2 157 | 0 | 535 | 362 | 7 |
| Filiales détenues à 50% et moins : | | | | | | | | | | |
| Filiales françaises | | | | 3 | 1 | 0 | 0 | 454 | 0 | 0 |
| Filiales étrangères | | | | 10 | 1 | 2 | 0 | 474 | 7 | 0 |

| | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|-------|-------|-------|---|-------|-----|---|
| Total Filiales détenues à 50% et moins | | | | 13 | 2 | 2 | 0 | 928 | 7 | 0 |
| Total titres de participations | | | | 3 819 | 2 116 | 2 159 | 0 | 1 463 | 369 | 7 |

(a) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours à fin Décembre 2006

(b) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours moyen cumulé du 01/01 au 31/12/06

(c) Pour les sociétés étrangères, chiffre d'affaires réalisé hors prestations de services et hors produits accessoires

(d) Capital social en devise locale (en millions); les capitaux propres, le chiffre d'affaires et le résultat sont des éléments issus des comptes sociaux estimés à ce jour

VII. — Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2006.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rhodia SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— La société estime la valeur d'utilité de ses participations selon la méthodologie décrite en note 2.a. de l'annexe et constate des dépréciations lorsque la valeur d'utilité desdites participations est inférieure à leur valeur comptable. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié, par sondages, sa correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées par la société et vérifier, par sondages, les calculs effectués.

— Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 mars 2007.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

Christian Perrier ;

Salustro Reydel,

Membre de KPMG International :

Dominique Stiegler.

B. — Comptes consolidés.

I. — Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006.

(En millions d'euros).

| Note | Exercice clos au 31/12/06 | Exercice clos au 31/12/05 | Exercice clos au 31/12/04 |
|------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
|------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|

| | | | | |
|---|----|--------|--------|--------|
| Chiffre d'affaires | 3 | 4 810 | 4 521 | 4 184 |
| Autres produits de l'activité | 3 | 451 | 435 | 424 |
| Coût des ventes | | -4 261 | -4 139 | -3 941 |
| Frais administratifs et commerciaux | | -518 | -523 | -455 |
| Frais de recherche et développement | | -103 | -104 | -116 |
| Coûts de restructuration | 6 | -21 | -82 | -168 |
| Perte de valeur des goodwill | 5 | | | -16 |
| Autres produits et charges opérationnels | 7 | 1 | -42 | -47 |
| Résultat opérationnel | | 359 | 66 | -135 |
| Produits financiers | 8 | 133 | 133 | 121 |
| Charges financières | 8 | -448 | -496 | -449 |
| Gains (pertes) de change | 8 | 10 | -69 | 68 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 15 | | | 3 |
| Résultat avant impôt | | 54 | -366 | -392 |
| Produit (charge) d'impôt | 9 | 57 | -53 | -98 |
| Résultat des activités poursuivies | | 111 | -419 | -490 |
| Résultat des activités abandonnées | 10 | -45 | -196 | -142 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice | | 66 | -615 | -632 |
| Revenant : | | | | |
| Aux actionnaires de Rhodia SA | | 62 | -616 | -641 |
| Aux intérêts minoritaires | | 4 | 1 | 9 |
| Résultat de base par action (en euro) | 11 | 0,05 | -0,95 | -1,36 |
| Résultat dilué par action (en euro) | 11 | 0,05 | -0,95 | -1,36 |

II. — Bilan consolidé.

(En millions d'euros).

| Actif | Note | 31/12/06 | 31/12/05 | 31/12/04 |
|---|------|----------|----------|----------|
| Immobilisations corporelles | 12 | 1 760 | 2 135 | 2 245 |
| Goodwill | 13 | 225 | 244 | 226 |
| Autres immobilisations incorporelles | 14 | 178 | 154 | 139 |
| Participations dans les entreprises associées | 15 | 4 | 4 | 3 |
| Actifs financiers non courants | 17 | 121 | 164 | 226 |
| Actifs d'impôt différé | 18 | 183 | 83 | 99 |
| Total des actifs non courants | | 2 471 | 2 784 | 2 938 |
| Stocks | 19 | 620 | 630 | 701 |
| Créances d'impôt courant | | 23 | 20 | 14 |
| Clients et autres débiteurs | 20 | 1 082 | 1 188 | 1 260 |
| Instruments financiers dérivés | 25 | 34 | 42 | 36 |
| Autres actifs financiers courants | 21 | 19 | 5 | 5 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 22 | 467 | 920 | 612 |
| Actifs détenus en vue d'être cédés | 10 | 437 | 57 | |
| Total des actifs courants | | 2 682 | 2 862 | 2 628 |
| Total actif | | 5 153 | 5 646 | 5 566 |

| Passif | Note | 31/12/06 | 31/12/05 | 31/12/04 |
|--------|------|----------|----------|----------|
|--------|------|----------|----------|----------|

| | | | | |
|---|----|-------|--------|--------|
| Capital social | 23 | 1 204 | 1 177 | 628 |
| Primes d'émission | 23 | 23 | 570 | 807 |
| Autres réserves | 23 | 109 | 141 | 12 |
| Résultats non distribués | 23 | -1989 | -2 580 | -1 993 |
| Capitaux propres revenant aux actionnaires de Rhodia SA | | -653 | -692 | -546 |
| Intérêts minoritaires | 23 | 25 | 26 | 25 |
| Total des capitaux propres | | -628 | -666 | -521 |
| Emprunts et dettes financières | 24 | 2 022 | 1 975 | 2 250 |
| Retraites et avantages assimilés | 26 | 1 227 | 1 269 | 1 038 |
| Provisions | 27 | 306 | 297 | 216 |
| Passifs d'impôt différé | 18 | 32 | 34 | 55 |
| Autres passifs | | 43 | 46 | 51 |
| Total des passifs non courants | | 3 630 | 3 621 | 3 610 |
| Emprunts et dettes financières | 24 | 413 | 1 039 | 721 |
| Instruments financiers dérivés | 25 | 34 | 14 | 49 |
| Retraites et avantages assimilés | 26 | 98 | 81 | 74 |
| Provisions | 27 | 147 | 204 | 237 |
| Dettes d'impôt courant | | 41 | 31 | 38 |
| Fournisseurs et autres créiteurs | 28 | 1 178 | 1 271 | 1 358 |
| Passifs détenus en vue d'être cédés | 10 | 240 | 51 | |
| Total des passifs courants | | 2 151 | 2 691 | 2 477 |
| Total passif | | 5 153 | 5 646 | 5 566 |

III. — État consolidé des produits et charges comptabilisés.

(En millions d'euros).

| | Note | Exercice clos au | | |
|--|------|------------------|----------|----------|
| | | 31/12/06 | 31/12/05 | 31/12/04 |
| Ecarts de conversion et autres mouvements | 23 | -42 | 125 | -9 |
| Couvertures de flux de trésorerie | 23 | 7 | 4 | -2 |
| Ecarts actuariels liés aux retraites | 26 | -52 | -248 | -1 |
| Effet d'impôt attaché | | 4 | 13 | |
| Charges nettes comptabilisées directement en capitaux propres | 23 | -83 | -106 | -12 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice | | 66 | -615 | -632 |
| Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice | | -17 | -721 | -644 |
| Dont revenant aux : | | | | |
| Actionnaires de Rhodia SA | | -18 | -722 | -652 |
| Intérêts minoritaires | | 1 | 1 | 8 |

IV. — Tableau consolidé des flux de trésorerie.

(En millions d'euros).

| | Exercice clos | | |
|---|---------------|----------|----------|
| | 31/12/06 | 31/12/05 | 31/12/04 |
| Résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de Rhodia SA | 62 | -616 | -641 |

| | | | |
|---|--------|--------|------|
| Ajustements pour : | | | |
| Intérêts des minoritaires | 4 | 1 | 9 |
| Amortissements et pertes de valeur des actifs non courants | 339 | 518 | 750 |
| Variations nettes des provisions et avantages au personnel | -98 | 25 | 110 |
| Pertes de valeur sur actifs financiers non courants | | 133 | 103 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | | | 65 |
| Autres produits et charges | 27 | -3 | -2 |
| Résultat de cession d'actifs non courants | 15 | 22 | -258 |
| Charge (produit) d'impôts différés | -97 | 20 | 60 |
| Pertes (gains) de change | -8 | 110 | -91 |
| Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement | 244 | 210 | 105 |
| Variation du besoin en fonds de roulement : | | | |
| (Augmentation) diminution des stocks | -112 | 91 | -52 |
| (Augmentation) diminution des clients | -22 | 62 | 74 |
| Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs | 1 | -26 | -22 |
| Augmentation (diminution) des autres actifs/passifs courants | -9 | -199 | -98 |
| Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle | 102 | 138 | 7 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | -263 | -254 | -221 |
| Acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant | -48 | -32 | -27 |
| Cessions d'éléments de l'actif non courant | 140 | 51 | 652 |
| (Augmentation) remboursement des prêts non courants | 1 | 24 | -107 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -170 | -211 | 297 |
| Augmentation de capital, nette de frais | 36 | 576 | 447 |
| Dividendes payés aux minoritaires | -2 | | |
| Nouveaux emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais | 1086 | 1228 | 980 |
| Remboursements d'emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais | -1 402 | -1 285 | -987 |
| Variation nette des emprunts et dettes financières courants | -94 | -176 | -926 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -376 | 343 | -486 |
| Incidence de la variation des taux de change | -9 | 38 | -4 |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie | -453 | 308 | -186 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 920 | 612 | 798 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 467 | 920 | 612 |

Les frais financiers payés et les impôts versés sont présentés en note 22.2.

V. — Notes annexes aux états financiers consolidés condensés.

1. Le groupe et son activité.

Rhodia SA et ses filiales (« Rhodia » ou « le Groupe ») fabriquent, commercialisent et développent des produits de spécialités chimiques dans trois pôles d'activités : Matériaux de Performances, Chimie d'applications et Organiques et Services.

Rhodia est implanté dans le monde entier notamment en Europe, aux Etats-Unis, au Brésil et en Chine.

Rhodia SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, son siège social est situé à Paris - La Défense.

La société est cotée à la fois à Euronext Paris et au New York Stock Exchange.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 6 mars 2007 par le conseil d'administration.

2. Principales méthodes comptables.

2.1. Référentiel comptable. — Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2.2. Bases de préparation. — Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société-mère. Les montants sont arrondis au M€ le plus proche.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite de retenir des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les modalités d'application des méthodes comptables ainsi que les montants figurant dans les états financiers. Les domaines pour lesquels les estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans les notes suivantes :

- Note 5 : Dotations aux amortissements et pertes de valeurs ;
- Note 13 : Goodwill ;
- Note 18 : Impôts différés actifs et passifs ;
- Note 24 : Emprunts et dettes financières ;
- Note 25 : Gestion des risques et instruments financiers dérivés ;
- Note 26 : Retraite et avantages assimilés ;
- Note 27 : Provisions ;
- Note 31 : Litiges ;
- Note 33 : Paiements en actions et assimilés.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des exercices présentés dans les états financiers consolidés.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2006 mais sans incidence sur les états financiers. — Rhodia a appliqué dès l'exercice 2005 l'Amendement de décembre 2004 à IAS 19 « Avantages du personnel » ainsi que l'Interprétation IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location ».

Aucune des autres normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2006, n'a eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore applicables en 2006. — IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité aux risques de marché. Le Groupe appliquera IFRS 7 à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2007.

Amendement IAS 1 Présentation des états financiers – informations sur le capital. Le Groupe appliquera l'amendement IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2007.

Le groupe estime que les autres normes, interprétations et amendements aux normes déjà adoptés par l'Union européenne mais non entrées en vigueur, sont sans incidence sur les états financiers consolidés.

2.3. Principes de consolidation.

Les filiales. — Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce, directement ou indirectement, le contrôle qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle majoritaire est présumé exister dans les sociétés dans lesquelles Rhodia détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles détenus par Rhodia et ses filiales.

Les entités *ad hoc* faisant l'objet d'un contrôle en substance par Rhodia et dans lesquelles le Groupe n'a pas de participation au capital sont considérées comme des filiales. Ainsi, Rhodia peut, notamment dans le cadre de programmes réguliers de cessions de créances commerciales, recourir à des entités *ad hoc*, telles des fonds communs de créances dédiés.

Les coentreprises. — Les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce un contrôle conjoint en vertu d'accords contractuels sont consolidées par intégration proportionnelle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, les passifs, les produits et les charges de ces sociétés.

Les entreprises associées. — Les entreprises associées sont celles où Rhodia exerce une influence notable, qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote, sans toutefois en avoir le contrôle. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition puis selon la méthode de la mise en équivalence.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise associée. Quand un mouvement est comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe en comptabilise sa quote-part directement dans ses capitaux propres.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées sont incluses dans les états financiers à partir de la date d'obtention du contrôle ou de l'influence notable. Elles en sont exclues à compter de la date de perte de contrôle ou de l'influence notable. Lorsqu'une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est classée en actifs non courants détenus en vue de la vente en application de la norme IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, celle-ci est comptabilisée conformément aux dispositions de cette norme (voir paragraphe 2.24).

En cas d'indice de perte de valeur, le Groupe détermine la valeur recouvrable de son investissement net dans l'entreprise associée et constate une perte de valeur si celle-ci est inférieure à sa valeur d'équivalence.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés. — Les opérations effectuées entre les filiales sont intégralement éliminées. Les opérations effectuées avec les coentreprises sont éliminées dans la limite de la quote-part de détention reflétée dans les états financiers consolidés.

Les gains latents sur les transactions internes au Groupe sont éliminés de même que les pertes latentes sauf si celles-ci sont indicatives de pertes de valeur. Les gains et pertes latents sur les transactions entre le Groupe et ses coentreprises ou entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

2.4. Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères.

Conversion des opérations en devises. — Les entités du Groupe ont très généralement pour devise fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou charges financières à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts intragroupe, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Celles-ci sont comptabilisées, nettes d'impôts, directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont reconnues en résultat.

Conversion des états financiers des entités étrangères. — Les comptes des entités étrangères du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et passifs (y compris les goodwill et ajustements de juste valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours de change aux dates des opérations ;

— les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.5. Quotas d'émission des gaz à effet de serre et crédits d'émission certifiés. — Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, Rhodia s'est vu octroyé pour certaines de ses installations des quotas d'émission de dioxyde de carbone (CO₂). Rhodia s'est également engagé dans deux projets entrant dans le champ du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) placé sous l'autorité du Secrétariat de la Convention Climat de l'ONU (UNFCCC). Dans le cadre de ces projets, Rhodia a déployé des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites concernés en contrepartie de quoi Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés (Certified Emission Rights – CER).

Traitement des quotas d'émission européens (European Union Allowances – EUA). — Les quotas sont alloués dans le cadre des plans nationaux d'allocation dont la première période de référence est de 3 ans à compter du 1er janvier 2005. Les quotas délivrés au cours de cette première période le sont à titre gratuit et sont valables pendant toute la première période de référence tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas sont librement négociables dès leur attribution et peuvent faire l'objet d'achats ou de ventes, notamment en cas d'insuffisance ou d'excédent des quotas alloués au regard des émissions réelles.

En l'absence de règle spécifique dans le référentiel IFRS, Rhodia comptabilise les quotas d'émission selon la méthode suivante :

— Comptabilisation initiale : les quotas d'émission attribués, évalués au prix de marché à la date d'attribution, sont comptabilisés en « Autres immobilisations incorporelles » en contrepartie de la constatation au passif d'une subvention publique.

— Comptabilisation ultérieure : la subvention est reprise au compte de résultat de façon linéaire sur la période de référence (en l'absence de saisonnalité des rejets). En contrepartie un passif correspondant à la quantité de quotas à restituer est comptabilisé et une charge représentative des émissions de gaz est constatée au compte de résultat. Ce passif est évalué à la valeur d'entrée des quotas attribués ou achetés et, le cas échéant, à la valeur de marché à hauteur de l'insuffisance du nombre des quotas détenus à la clôture sur le nombre de quotas à restituer. Les quotas excédentaires maintenus à l'actif font l'objet d'un test de perte de valeur annuel et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur.

— Restitution des quotas relatifs aux émissions de la période : à la date effective de restitution, l'immobilisation incorporelle et le passif correspondant sont sortis du bilan.

— Cessions de quotas : les gains ou les pertes relatifs à la cession des quotas sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes.

Traitement des crédits d'émission certifiés (Certified Emission Rights - CER). — Dans le cadre des projets entrant dans le champ du MDP, Rhodia a déployé sur ses sites d'Onsan (Corée) et de Paulinia (Brésil) des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces sites. Lorsque, après vérification par des experts indépendants, ces émissions se situent en deçà des niveaux de référence fixés par l'UNFCCC, Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés (CER) qui sont librement cessibles. Dans le cadre du développement de Rhodia Energy Services et afin d'organiser la commercialisation des CER issus des deux projets, Rhodia a conclu un partenariat avec Société Générale Energie, filiale de Société Générale, sous la forme d'une coentreprise, Orbeo.

Les CER attribués sont comptabilisés en stocks au plus faible de leur coût ou de leur valeur probable de réalisation. Le coût des CER attribués correspond principalement à l'amortissement des unités de réduction des émissions de gaz.

En l'absence à ce jour de système d'échange organisé, les ventes de CER s'effectuent entre participants à des projets de MDP. Les ventes de CER ainsi réalisées sont enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des CER, c'est-à-dire lors de leur inscription en compte du participant cessionnaire sur le registre de l'UNFCCC.

Afin de gérer son exposition au risque de variations futures de cours des CER, Rhodia a mis en place des contrats de vente à terme de CER, avec ou sans garantie de livraison. Lorsque, de par leurs caractéristiques, ces contrats constituent des instruments financiers dérivés au sens de la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ils sont comptabilisés et évalués selon les règles décrites au paragraphe 2.16. Dans le cas contraire, ils constituent des engagements hors bilan.

Traitement des activités d'Orbeo. — Outre la commercialisation des CER pour le compte de ses deux actionnaires, la coentreprise Orbeo s'est engagée dans le développement d'activités de négoce, d'arbitrage et de couverture sur instruments « CO₂ ». Le produit net ou la charge nette de ces activités est inscrit, respectivement, en chiffre d'affaires ou en coût des ventes pour la part revenant à Rhodia (50%), après élimination des opérations intragroupe.

2.6. Immobilisations corporelles.

Comptabilisation initiale. — Les dépenses d'immobilisations corporelles de Rhodia sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

— il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Rhodia ;

— le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation y compris, le cas échéant, les intérêts intercalaires encourus pendant la période de construction.

Les composants d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés distinctement.

Les immobilisations corporelles sont sorties de l'actif lors de leur cession ou abandon. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'actif d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat de l'exercice de sa décomptabilisation.

Dépenses ultérieures. — Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus.

La valeur comptable des éléments remplacés est sortie de l'actif immobilisé.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Du fait de son activité industrielle, Rhodia engage des dépenses de grosses réparations pluriannuelles sur la plupart de ses sites. Ces dépenses permettent de maintenir le bon état de fonctionnement de certaines installations sans pour autant modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme un composant spécifique des immobilisations corporelles concernées et sont amorties sur la durée bénéficiant de ces avantages économiques, c'est-à-dire la durée d'inter campagne de ces grosses réparations.

Amortissement. — Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

| | |
|---------------------------|-------------|
| Constructions | 10 – 40 ans |
| Matériels et outillages : | |

| | |
|---------------------------|-------------|
| Machines et installations | 5 – 15 ans |
| Matériel d'équipement | 3 – 15 ans |
| Matériel de transport | 4 – 20 ans |
| Mobilier | 10 – 15 ans |

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

Coûts de démantèlement. — Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation.

En règle générale, Rhodia n'a pas d'obligation actuelle, légale ou implicite, de démantèlement et/ou de remise en état de ses sites en exploitation selon les critères de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une telle obligation n'étant susceptible de naître que lors de la cessation définitive des activités du site. A ce jour, Rhodia n'a donc pas constitué de provision en couverture des coûts de démantèlement ni comptabilisé de composants relatifs au démantèlement de ses installations en exploitation.

En revanche, les coûts de démantèlement des sites ou installations définitivement arrêtés, sont provisionnés lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations arrêtés.

Immobilisations corporelles en location financement. — Les contrats de location, y compris ceux entrant dans le champ de IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, sont considérés comme des contrats de location financement s'ils transfèrent à Rhodia la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués, ceux-ci présentant les caractéristiques d'une acquisition. Un bien acquis par le Groupe dans le cadre d'un contrat de location financement est comptabilisé à la juste valeur du bien à la date de la signature du contrat, ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes et emprunts financiers. L'immobilisation comptabilisée est amortie conformément à la méthode décrite ci-dessus.

Subventions publiques : — Les subventions publiques qui financent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition et reprises au compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.7. Goodwill. — La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales, co-entreprises et participations dans des entreprises associées. Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Le coût de l'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprise sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Le goodwill constaté sur l'acquisition d'une participation dans une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (voir note 2.9)

Acquisitions antérieures au 1er janvier 2004. — Lors de sa transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises qui ont lieu avant le 1er janvier 2004. Pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, le goodwill représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

2.8. Autres immobilisations incorporelles.

Recherche et Développement. — Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses de développement, dès lors qu'elles découlent de l'application des résultats de la recherche en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si le Groupe peut démontrer notamment :

- qu'il a l'intention et la capacité financière et technique de mener le développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, et
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses immobilisables incluent les coûts de personnel, les coûts des matières et services utilisés directement affectés aux projets concernés, ainsi qu'une quote-part appropriée de frais généraux. Elles sont amorties à compter de la commercialisation des produits concernés ou de l'utilisation des procédés industriels concernés sur la durée estimée des avantages économiques attendus du projet. Elles font l'objet d'un test de perte de valeur en cas d'indices de perte de valeur et annuellement pour les projets en cours de développement (voir note 2.9).

La durée d'utilité estimée des dépenses de développement immobilisées est généralement comprise entre 5 et 15 ans.

Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions énoncées ci-dessus sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles. — Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût incluant, le cas échéant, les intérêts intercalaires courus pendant leur période de développement, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles comprennent principalement les brevets, marques et logiciels.

Les dépenses engagées par le Groupe pour le développement de logiciels destinés à son propre usage sont immobilisées lorsque les avantages économiques attendus de leur utilisation au-delà d'un excédent leur coût.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Lorsque leur durée d'utilité est finie, les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Brevets et marques : 25 ans en moyenne,
- Logiciels : de 3 à 5 ans ;
- Frais de développement : de 5 à 15 ans.

Lorsque leur durée d'utilité est indéterminée, elles font l'objet d'un test de perte de valeur soit annuel, soit plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur significatifs (cf. note 2.9).

2.9. Pertes de valeur sur immobilisations corporelles, goodwill et autres immobilisations incorporelles. — Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les goodwill, les immobilisations incorporelles en cours et les autres

immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, et uniquement en cas d'indices de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie.

Les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), conformément aux dispositions d'IAS 36 Dépréciation d'actifs, pour être testés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Les goodwill sont testés au niveau des groupes d'UGT qui sont susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises ayant donné naissance à ces goodwill.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie nets futurs actualisés attendus de l'UGT ou du groupe d'UGT. Le taux d'actualisation utilisé reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif, aux UGT ou groupes d'UGT testés. En absence de taux spécifique à l'actif testé, le taux utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée au goodwill alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des actifs corporels et autres actifs incorporels. En cas de reprise de perte de valeurs, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements qui auraient été calculés, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs. En cas de comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, les amortissements ultérieurs sont calculés de sorte que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.10. Actifs financiers non dérivés.

Comptabilisation initiale. — Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle Rhodia est engagé dans l'achat ou la vente d'actifs.

Un actif financier est sorti du bilan si les droits contractuels du Groupe de recevoir des flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou si le Groupe a transféré l'actif financier à une autre partie sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur et par le biais du compte de résultat, pour lesquels ces coûts de transaction sont comptabilisés en résultat).

Un actif financier est qualifié de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

Comptabilisation ultérieure. — A la date de comptabilisation initiale, Rhodia détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Le coût amorti est le montant auquel l'actif financier a été comptabilisé initialement, diminué des remboursements en principal, et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance.

La juste valeur correspond, pour les instruments cotés sur un marché actif à un prix de marché. Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales ou des transactions sur des instruments en substance similaires, ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant autant que faire se peut des hypothèses cohérentes avec celles observables sur les marchés. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un instrument de capitaux propres, ce dernier est conservé au coût historique.

Actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat. — Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le Groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat incluent notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie et certains autres actifs financiers courants.

Prêts et créances. — Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements, ainsi que les prêts. Ces actifs sont classés au bilan en « actifs financiers non courants » ou en « autres actifs financiers courants » si l'échéance de remboursement est inférieure à un an (à l'origine) et que l'actif ne respecte pas la définition d'équivalent de trésorerie. Les créances d'exploitation sont classées au bilan en « clients et autres débiteurs ».

Placements détenus jusqu'à leur échéance. — Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe et déterminable à conditions de maturité et revenu déterminées à l'émission que Rhodia a l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente. — Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou n'appartenant pas aux autres catégories. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant enregistrées directement en capitaux propres.

Pertes de valeur sur actifs financiers (sauf actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat). — Une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers s'il existe une indication objective de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, en cas de perte de valeur, le cumul des variations négatives de juste valeur antérieurement comptabilisées en capitaux propres est transféré en résultat.

La perte de valeur est reprise, si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après sa comptabilisation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres. Les pertes de valeur relatives aux actifs comptabilisés au coût ne sont pas réversibles.

2.11. Stocks. — Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé suivant la méthode du « Prix Moyen Pondéré » (PMP) ou du « Premier entré - Premier sorti » (FIFO). Les stocks de même nature sont évalués selon la même méthode.

Les stocks de produits finis et les travaux en cours sont évalués sur la base du coût de production qui tient compte, outre du coût des matières et fournitures mis en oeuvre, des coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, ainsi que d'une quote-part des frais généraux à l'exclusion des frais généraux administratifs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.12. Actifs et passifs non courants détenus en vue de leur cession. — Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs) détenus en vue de leur cession sont classés sur des lignes distinctes du bilan « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs détenus en vue d'être cédés » et évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs amortissables ne sont plus amortis à compter de leur classement dans cette catégorie.

2.13. Impôts exigibles et impôts différés. — L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale selon l'approche bilantielle, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Un impôt différé passif correspondant aux impôts de distribution non récupérables sur les résultats non distribués des entreprises associées est comptabilisé sauf si le Groupe contrôle le moment à laquelle la différence s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque la législation l'autorise.

2.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie. — La trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent une catégorie d'actifs financiers. Elle recouvre les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les placements à court terme et instruments liquides facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable, et dont la maturité est à moins de trois mois à la date d'acquisition.

2.15. Passifs financiers non dérivés. — Les passifs financiers non dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant qui permettra d'éteindre l'obligation associée, net des coûts liés. Par la suite (dans la mesure où ils ne sont pas désignés comme passifs à la juste valeur par le biais du résultat), ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (tel que défini en 2.10).

Au bilan, les passifs financiers non dérivés sont classés dans les rubriques suivantes (en distinguant la partie courante de la non-courante) : « Emprunts et dettes financières » et « Fournisseurs et autres créditeurs ».

2.16. Instruments financiers dérivés et activités de couverture. — Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (swaps et options de taux d'intérêts, contrats de change à terme, options et swaps de commodités et contrats d'achat et vente d'énergie) pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de prix de certaines commodités résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis réévalués à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en produits ou charges financiers sauf dans certains cas d'application de la comptabilité de couverture :

— Couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée directement en capitaux propres. Elle est reclassée au compte de résultat dans la rubrique correspondant à l'élément couvert lorsque celui-ci est comptabilisé en résultat ou que le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée. La variation de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé est enregistrée directement en produits ou charges financiers. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

— Couverture de juste valeur : la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée en résultat dans la même rubrique que la variation de juste valeur de l'élément couvert pour la part attribuable au risque couvert.

— Couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère : les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement net dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat sous la même rubrique que le résultat de cession.

2.17. Provisions pour les engagements de retraite et autres avantages à long terme. — Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

(a) Régimes à cotisations définies :

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes de Rhodia.

(b) Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies désignent les régimes autres que les régimes à cotisations définies. Rhodia a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et/ou le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

— Des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;

— D'autres avantages à long terme : les médailles du travail, octroyées aux salariés en fonction de leur ancienneté dans le Groupe ;

— D'autres avantages sociaux : les régimes de couverture de frais médicaux.

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui intègre des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés (sauf pour ce qui concerne les autres avantages à long terme pour lesquels le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat). Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif du bilan. Lorsque l'évaluation de l'obligation nette conduit à un excédent pour le Groupe, le montant de l'actif comptabilisé au titre de cet excédent est plafonné au montant net total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Rhodia a appliqué par anticipation dès 2005 l'option offerte par l'amendement de l'IAS19. Ainsi, les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'État consolidé des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice.

Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme et autres avantages sociaux sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation financière des obligations de retraites et des autres avantages assimilés ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

La modification ou l'introduction d'un nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme peuvent entraîner un accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus au cours des exercices antérieurs et appelé « coût des services passés ». Le coût des services passés est comptabilisé en résultat, selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Les droits acquis dès l'adoption ou la modification du régime sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les évaluations actuarielles des engagements de retraite et autres avantages à long terme sont réalisées par des actuaires indépendants.

2.18. Paiements en actions et assimilés. — Rhodia a mis en place différents programmes de rémunération au bénéfice des membres du personnel sous la forme d'attribution d'actions gratuites, de la souscription d'actions à des conditions préférentielles et d'options de souscription ou d'achats d'actions. La juste valeur des services reçus des salariés en contrepartie des actions ou options qui leur sont attribuées constitue une charge. Celle-ci est comptabilisée linéairement en résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces actions ou options, avec pour contrepartie un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

La juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des actions ou options à la date d'attribution. Le cas échéant, il est tenu compte du coût d'incessibilité des actions par leur détenteur, évalué sur la base des données de marché observables à la date d'attribution et des caractéristiques spécifiques du marché de l'action Rhodia.

A chaque clôture, le Groupe réestime le nombre d'actions ou d'options susceptibles d'être acquises ou exercées. Il comptabilise en résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.19. Provisions. — Une provision est comptabilisée lorsque Rhodia a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour Rhodia.

Les provisions font l'objet d'une actualisation financière afin de prendre en compte l'appréciation par le marché de la valeur temps de l'argent. Cette actualisation est effectuée en utilisant des taux sans risque net d'inflation, propres aux zones géographiques concernées. L'effet des changements de taux et des modifications d'estimations des flux de trésorerie futurs est comptabilisé au compte de résultat en charges opérationnelles. La charge d'intérêt (désactualisation) est comptabilisée au compte de résultat en « Charges financières ».

Passifs environnementaux. — Rhodia procède à l'examen de l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Rhodia évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de remédiation et des autres informations disponibles.

Restructurations. — Les restructurations comprennent toutes les mesures qui visent à adapter de façon irréversible les structures, la production et les effectifs à l'évolution économique. Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a commencé à exécuter le plan ou l'a rendu public.

2.20. Chiffre d'affaires et Autres produits de l'activité. — Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés net des retours, remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété des produits a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens (produits et marchandises) et les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir faire de Rhodia.

Les autres produits de l'activité comprennent les prestations de services correspondant essentiellement à des refacturations de coûts engagés pour le compte de tiers, ainsi que les transactions de négoce de matières et d'utilités, ou autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe (comme les contrats temporaires consécutifs à des cessions d'activités).

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont reconnus quand toutes les conditions suivantes sont satisfaites :

- (i) l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ou, s'agissant de prestations de service, l'état d'avancement peut-être déterminé de manière fiable ;
- (ii) l'entreprise ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- (iii) le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- (iv) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et
- (v) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.21. Coûts de restructuration. — Les coûts de restructuration comprennent les indemnités de fin de contrat dues au personnel, les indemnités de résiliation anticipée de contrats de location simple ainsi que tous les coûts de sortie attribuables aux restructurations, y compris les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs abandonnés en raison de la fermeture d'un site ou d'une activité. Ils sont présentés sous déduction des réductions d'avantages au personnel consécutives à la perte de leurs droits par les salariés concernés.

2.22. Autres produits et charges opérationnels. — Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment :

- les plus ou moins-values de cession d'actifs non courants lorsque ceux-ci ne sont pas rattachables à des activités cédées ou en cours de cession dont les résultats sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées » du compte de résultat ;
- les autres charges et produits opérationnels significatifs et de nature à fausser la comparabilité des exercices.

2.23. Résultat opérationnel. — Le résultat opérationnel correspond à l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées, des activités abandonnées et de l'impôt sur le résultat.

2.24. Activités abandonnées. — Une activité abandonnée est une composante de l'activité de Rhodia qui représente une ligne d'activité ou une région géographique significative et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou antérieurement dès que l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession ainsi que, le cas échéant, les résultats de cession et les pertes de valeur consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette de frais de cession, sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées ». Lorsqu'une composante de l'activité est classée en « Activités abandonnées », les comptes de résultat comparatifs sont retraités comme si cette composante avait été classée en « Activités abandonnées » dès l'ouverture de chacune des périodes comparatives antérieures.

2.25. Charges financières et produits financiers. — Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, l'amortissement systématique des frais de transactions relatifs aux lignes de crédit, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, ainsi que le coût financier de désactualisation des passifs non financiers non courants.

Les produits financiers comprennent le rendement attendu des fonds de retraite, les produits de trésorerie et les dividendes.

Les gains et pertes de change nets ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentés respectivement en produits ou charges financières, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des intérêts attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif corporel ou incorporel éligible, qui sont incorporés au coût de l'actif en application du traitement alternatif autorisé par IAS 23 : Coûts d'emprunt.

2.26. Charge d'impôt. — La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

2.27. Résultat par action. — Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de Rhodia par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par Rhodia.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte l'ensemble des instruments dilutifs existants et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat ou de souscription d'actions.

Rhodia présente également un résultat par action de base et dilué des activités poursuivies et des activités abandonnées.

2.28. Information sectorielle. — Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs. Le premier niveau de l'information sectorielle de Rhodia est basé sur les secteurs d'activité.

Notes relatives au compte de résultat consolidé.

3. Information sectorielle.

Les informations présentées ci-après concernent les activités poursuivies. Les informations relatives aux activités abandonnées sont présentées en note 10.

A partir du 1er janvier 2006, Rhodia est passé d'une organisation opérationnelle composée de 8 entreprises à une organisation à 7 entreprises :

— Novicare dont le périmètre est inchangé par rapport à 2005 ;

— Silcea dont le périmètre correspond aux activités Silices et Electronique et Catalyse, l'activité Silicones ayant été classée en activité abandonnée ;

— Organics qui regroupe les activités des anciennes entreprises Coatis, Organics et Pharma Solutions, à l'exception de l'activité solvants au Brésil, transférée à l'entreprise Polyamide ;

— Polyamide qui regroupe l'ancienne entreprise Polyamide et l'activité solvants venant de Coatis ;

— Acetow dont le périmètre est inchangé ;

— Eco Services dont le périmètre est inchangé ;

— Energy Services, dont les activités étaient englobées dans le « Corporate et divers » en 2005, et qui est identifiée en entreprise séparée à partir du 1er janvier 2006. Cette entreprise a commercialisé dès 2006, les premiers crédits d'émission (Certified Émission Reduction, CER) issus des projets engagés au Brésil et en Corée dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP).

Les données des exercices précédents ont été retraitées afin de les rendre comparables à celles de l'exercice 2006.

3.1. Information par secteur d'activité. — Les transactions inter secteurs sont réalisées selon des conditions normales de marché.

| (En millions d'euros) | Polyamide | Acetow | Novicare | Silcea | Eco Services | Organics | Energy Services | Corporate et Divers (2) | Groupe |
|--|-----------|--------|----------|--------|--------------|----------|-----------------|-------------------------|--------|
| Exercice clos au 31 décembre 2006 | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 922 | 447 | 936 | 412 | 230 | 875 | 25 | 67 | 4 914 |
| Autres produits de l'activité | 125 | 5 | 10 | 5 | 6 | 110 | 450 | 163 | 874 |
| Ventes intragroupe - chiffre d'affaires | -84 | | -6 | -2 | | -10 | | -2 | -104 |
| Ventes intragroupe - autres produits de l'activité | -21 | -2 | -2 | -1 | | -69 | -253 | -75 | -423 |
| Chiffre d'affaires externe | 1 838 | 447 | 930 | 410 | 230 | 865 | 25 | 65 | 4 810 |

| | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|-----|-----|-----|----|----|----|-----|------|------|
| Autres produits de l'activité externe | 104 | 3 | 8 | 4 | 6 | 41 | 197 | 88 | 451 |
| Résultat opérationnel | 172 | 78 | 76 | 33 | 58 | 31 | 76 | -165 | 359 |
| Résultat financier | | | | | | | | | -305 |
| Produit (charge) d'impôt | | | | | | | | | 57 |
| Résultat des activités poursuivies | | | | | | | | | 111 |
| Ebitda récurrent (1) | 284 | 108 | 110 | 61 | 79 | 74 | 60 | -93 | 683 |

| (En millions d'euros) | Polyamide | Acetow | Novecare | Silcea | Eco Services | Organics | Energy Services | Corporate et Divers | Groupe |
|--|-----------|--------|----------|--------|--------------|----------|-----------------|---------------------|--------|
| Exercice clos au 31 décembre 2005 | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 710 | 410 | 935 | 393 | 209 | 912 | | 83 | 4 652 |
| Autres produits de l'activité | 117 | 3 | 9 | 4 | 7 | 94 | 386 | 203 | 823 |
| Ventes intragroupe - chiffre d'affaires | -84 | -1 | -10 | -12 | | -18 | | -6 | -131 |
| Ventes intragroupe - autres produits de l'activité | -19 | | -1 | -2 | | -51 | -221 | -94 | -388 |
| Chiffre d'affaires externe | 1 626 | 409 | 925 | 381 | 209 | 894 | | 77 | 4 521 |
| Autres produits de l'activité externe | 98 | 3 | 8 | 2 | 7 | 43 | 165 | 109 | 435 |
| Résultat opérationnel | 135 | 65 | 53 | 2 | 36 | -23 | 13 | -215 | 66 |
| Résultat financier | | | | | | | | | -432 |
| Produit (charge) d'impôt | | | | | | | | | -5 3 |
| Résultat des activités poursuivies | | | | | | | | | -419 |
| Ebitda récurrent (1) | 243 | 100 | 96 | 45 | 57 | 34 | 25 | -87 | 513 |

(1) Ebitda récurrent : Résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le chiffre d'affaire « Corporate & Divers » est essentiellement composé des ventes de l'activité négoce, consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance des autres entreprises (67 M€ au 31 décembre 2006).

Les autres produits de l'activité sont issus d'activités accessoires non directement liées aux autres entreprises et comprennent notamment les activités de ventes en interne et aux tiers de prestations industrielles (163 M€ au 31 décembre 2006).

Le résultat opérationnel de ce secteur d'activité est constitué principalement de la marge sur les activités de négoce et accessoires (24 M€ au 31 décembre 2006), des charges des services et fonctions Corporate du Groupe (-166 M€ au 31 décembre 2006), des charges de restructuration liées à la réorganisation du Groupe lancée fin 2003 (-12 M€ au 31 décembre 2006), et enfin des charges liées à la comptabilisation complémentaire de provisions pour environnement relatives aux sites et activités arrêtés et à des plus ou moins values de cessions (-10 M€ au 31 décembre 2006).

| (En millions d'euros) | Polyamide | Acetow | Novecare | Silcea | Eco Services | Organics | Energy Services | Corporate et Divers | Groupe |
|--|-----------|--------|----------|--------|--------------|----------|-----------------|---------------------|--------|
| Exercice clos au 31 décembre 2004 | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 475 | 395 | 928 | 398 | 201 | 855 | | 119 | 4 371 |
| Autres produits de l'activité | 98 | 11 | 39 | 3 | 6 | 29 | 263 | 130 | 579 |
| Ventes intragroupe - chiffre d'affaires | -92 | | -44 | -18 | | -34 | | 1 | -187 |
| Ventes intragroupe - autres produits de l'activité | -3 | | -12 | -1 | | -7 | -135 | 3 | -155 |

| | | | | | | | | | |
|---|-------|-----|-----|-----|-----|------|-----|------|-------|
| Chiffre d'affaires externe | 1 383 | 395 | 884 | 380 | 201 | 821 | | 120 | 4 184 |
| Autres produits de l'activité externe | 95 | 11 | 27 | 2 | 6 | 22 | 128 | 133 | 424 |
| Résultat opérationnel | 78 | 74 | 72 | 24 | 35 | -176 | -2 | -240 | -135 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 7 | | | -4 | | | | | 3 |
| Résultat financier | | | | | | | | | -260 |
| Produit (charge) d'impôt | | | | | | | | | -98 |
| Résultat des activités poursuivies | | | | | | | | | -490 |
| Ebitda récurrent (1) | 189 | 110 | 106 | 50 | 57 | 21 | 3 | -44 | 492 |

(1) Ebitda récurrent : Résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnel

L'analyse par secteur d'activité des charges et produits sans incidence sur la trésorerie se présente comme suit :

| (En millions d'euros) | Polyamide | Acetow | Novicare | Silcea | Eco Services | Organics | Energy Services | Corporate et Divers | Groupe |
|---|-----------|--------|----------|--------|--------------|----------|-----------------|---------------------|--------|
| Exercice clos au 31 décembre 2006 : | | | | | | | | | |
| Amortissements et pertes de valeur | -92 | -30 | -34 | -28 | -19 | -41 | -11 | -49 | -304 |
| Provisions courantes et non courantes | 10 | 9 | 13 | 5 | | 29 | | 60 | 126 |
| Résultat de cession sur actifs non courants | | | | | | 4 | 27 | 2 | 33 |
| Exercice clos au 31 décembre 2005 : | | | | | | | | | |
| Amortissements et pertes de valeur | -91 | -34 | -36 | -29 | -21 | -58 | -8 | -46 | -323 |
| Provisions courantes et non courantes | 8 | 7 | -7 | 1 | 1 | 12 | | 28 | 50 |
| Résultat de cession sur actifs non courants | | | 3 | -6 | | 19 | | -7 | 9 |
| Exercice clos au 31 décembre 2004 : | | | | | | | | | |
| Amortissements et pertes de valeur | -105 | -33 | -39 | -26 | -23 | -140 | -7 | -73 | -446 |
| Provisions courantes et non courantes | -1 | | -1 | | -1 | -13 | | -20 | -36 |
| Résultat de cession sur actifs non courants | 6 | -1 | 4 | 1 | 1 | 2 | | 25 | 38 |

Les actifs, passifs et les investissements (acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles) par secteur d'activité s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | Polyamide | Acetow | Novicare | Silcea | Eco Services | Organics | Energy Services | Corporate et Divers | Groupe |
|------------------------|-----------|--------|----------|--------|--------------|----------|-----------------|---------------------|--------|
| Au 31 décembre 2006 | | | | | | | | | |
| Actif par secteur | 1 292 | 304 | 586 | 387 | 200 | 553 | 124 | 285 | 3 731 |
| Actif non répartis (1) | | | | | | | | 1 422 | 1 422 |
| Total actif | | | | | | | | | 5 153 |
| Passif par secteur | 486 | 201 | 302 | 158 | 36 | 513 | 79 | 1 137 | 2 912 |

| | | | | | | | | | |
|--------------------------------------|----|----|----|----|----|----|----|-------|-------|
| Passif non répartis (2) | | | | | | | | 2 869 | 2 869 |
| Total passif (hors capitaux propres) | | | | | | | | | 5 781 |
| Investissements | 93 | 21 | 29 | 43 | 16 | 49 | 23 | 37 | 311 |

| (En millions d'euros) | Polyamide | Acetow | Novecare | Silcea | Eco Services | Organics | Energy Services | Corporate et Divers | Groupe |
|--------------------------------------|-----------|--------|----------|--------|--------------|----------|-----------------|---------------------|--------|
| Au 31 décembre 2005 | | | | | | | | | |
| Actif par secteur | 1 333 | 319 | 611 | 699 | 238 | 586 | 84 | 304 | 4 174 |
| Actif non répartis (1) | | | | | | | | 1 472 | 1 472 |
| Total actif | | | | | | | | | 5 646 |
| Passif par secteur | 547 | 185 | 225 | 221 | 62 | 438 | 60 | 1 354 | 3 092 |
| Passif non répartis (2) | | | | | | | | 3 220 | 3 220 |
| Total passif (hors capitaux propres) | | | | | | | | | 6 312 |
| Investissements | 63 | 27 | 24 | 36 | 19 | 71 | 4 | 42 | 286 |

| (En millions d'euros) | Polyamide | Acetow | Novecare | Silcea | Eco Services | Organics | Energy Services | Corporate et Divers | Groupe |
|--------------------------------------|-----------|--------|----------|--------|--------------|----------|-----------------|---------------------|--------|
| Au 31 décembre 2004 | | | | | | | | | |
| Actif par secteur | 1 279 | 301 | 583 | 743 | 185 | 795 | 44 | 504 | 4 434 |
| Actif non répartis (1) | | | | | | | | 1 132 | 1 132 |
| Total actif | | | | | | | | | 5 566 |
| Passif par secteur | 507 | 185 | 258 | 225 | 47 | 500 | 52 | 1 098 | 2 872 |
| Passif non répartis (2) | | | | | | | | 3 215 | 3 215 |
| Total passif (hors capitaux propres) | | | | | | | | | 6 087 |
| Investissements | 57 | 29 | 22 | 32 | 20 | 39 | | 49 | 248 |

(1) Les Actifs non répartis comprennent l'ensemble des actifs financiers à l'exception des créances clients et des actifs financiers disponibles à la vente, les créances d'impôt courant et les actifs d'impôt différé, ainsi que les actifs détenus en vue d'être cédés.

(2) Les Passifs non répartis incluent les passifs financiers à l'exception des dettes fournisseurs, les dettes d'impôt courant et les passifs d'impôt différé, ainsi que les passifs détenus en vue d'être cédés.

3.2. Information par zone géographique. — Le total du Chiffre d'affaires et des Autres produits de l'activité par zone géographique s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|-------|-------|-------|
| France | 915 | 931 | 744 |
| Europe (hors France) | 1 762 | 1 622 | 1 693 |
| Amérique du Nord | 841 | 977 | 874 |
| Amérique du Sud | 805 | 668 | 584 |
| Asie et autres pays | 938 | 758 | 713 |
| Total | 5 261 | 4 956 | 4 608 |

Le chiffre d'affaires par zone géographique est déterminé sur la base de la localisation géographique des clients.

Les actifs sectoriels sur la base de leur localisation géographique s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|-------|-------|-------|
| France | 1 542 | 1 727 | 1 989 |

| | | | |
|----------------------|-------|-------|-------|
| Europe (hors France) | 578 | 740 | 965 |
| Amérique du Nord | 644 | 761 | 680 |
| Amérique du Sud | 467 | 442 | 337 |
| Asie et autres pays | 500 | 504 | 463 |
| Total | 3 731 | 4 174 | 4 434 |

Les coûts encourus pour l'acquisition d'actifs sectoriels (immobilisations corporelles et incorporelles), sur la base de la localisation géographique de ces actifs, sont les suivants :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|------|------|------|
| France | 147 | 150 | 116 |
| Europe (hors France) | 45 | 51 | 49 |
| Amérique du nord | 38 | 37 | 39 |
| Amérique du sud | 41 | 29 | 26 |
| Asie et autres pays | 40 | 19 | 18 |
| Total | 311 | 286 | 248 |

4. Charges de personnel.

Ces informations sont présentées avant reclassement des activités abandonnées.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|--------|--------|--------|
| Salaires | -709 | -766 | -796 |
| Charges sociales (dont charges au titre des plans à cotisations définies) | -249 | -285 | -344 |
| Autres charges de personnel | -77 | -89 | -98 |
| Retraites et avantages assimilés | -54 | -65 | -45 |
| Rémunération en actions | -9 | -1 | -1 |
| Total | -1 098 | -1 206 | -1 284 |

Les autres charges de personnel incluent notamment les frais de formation ainsi que les indemnités de licenciements.

La rubrique Rémunérations en actions comprend pour les exercices 2004, 2005, 2006 la charge de plans de souscription d'actions et pour 2006 la charge liée à l'attribution d'actions gratuites (voir note 33.2).

5. Dotations aux amortissements et pertes de valeur.

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles concernent les actifs suivants :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|------|------|------|
| Immobilisations corporelles- amortissements | -265 | -282 | -346 |
| Frais de développement - amortissements | -3 | -3 | -1 |
| Autres immobilisations incorporelles- amortissements | -32 | -30 | -35 |
| Immobilisations corporelles - pertes de valeur | -4 | -8 | -48 |
| Goodwill - pertes de valeur | | | -16 |
| Total hors éléments enregistrés en actifs détenus en vue d'être cédés | -304 | -323 | -446 |
| Amortissements sur éléments enregistrés en actifs détenus en vue d'être cédés | -31 | -91 | -130 |
| Perte de valeur sur éléments enregistrés en actifs détenus en vue d'être cédés (voir note 10.3) | -4 | -104 | -174 |
| Total des amortissements et pertes de valeur | -339 | -518 | -750 |

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles présentées par fonction au compte de résultat s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|------|------|------|
| Coût des ventes | -260 | -270 | -336 |

| | | | |
|--|------|------|------|
| Frais administratifs et commerciaux | -33 | -39 | -46 |
| Frais de recherche et de développement | -11 | -13 | -14 |
| Pertes de valeur des goodwill | | | -16 |
| Coûts des restructurations | | -1 | -34 |
| Total des activités poursuivies | -304 | -323 | -446 |
| Activités abandonnées | -35 | -195 | -304 |
| Total des amortissements et pertes de valeur | -339 | -518 | -750 |

5.1. Tests de valeur. — Conformément à la méthodologie appliquée par le Groupe pour la mise en oeuvre des tests de valeur (voir note 2.9), en l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT correspond à leur valeur d'utilité, celle-ci étant définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacune des UGT ou groupe d'UGT, déterminés selon les modalités établies suivantes :

— plan d'affaires sur un horizon de 5 ans établi par la direction sur la base des hypothèses de croissance et de l'évolution de la rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché ;

— prise en compte d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;

— actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de Rhodia.

Les principales hypothèses retenues en 2006 pour la mise en oeuvre des tests de valeur annuels sur les goodwill et des tests sur les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles du fait d'indices de pertes de valeur sont les suivantes :

Taux d'actualisation. — Pour le coût moyen pondéré du capital, les paramètres de marché ont été déterminés sur la base d'un échantillon de 8 sociétés comparables du secteur chimique.

Compte tenu de ces paramètres et d'une prime de risque marché de 4,8%, le coût de capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 7,5% pour les actifs détenus dans la zone OCDE (7% en 2005)

Des taux d'actualisation spécifiques ont été déterminés pour les UGT opérant sur la Chine (8,5% base flux euro en 2006 contre 8% en 2005) et sur le Brésil (12,5% base flux euro en 2006 contre 12% en 2005).

Taux de croissance long terme. — Les taux de croissance à long terme retenus pour les UGT ou groupe d'UGT sont les suivants :

| | 2006 |
|-----------------------------------|------|
| Polyamide | 2,0% |
| Produits phosphorés (Novelcare) | 1,6% |
| HPCII (Novelcare) | 1,7% |
| Silice (Silcea) | 3,0% |
| Electroniques & catalyse (Silcea) | 2,0% |
| Eco services | 2,0% |
| Acetow | 2,0% |
| Organics | 2,0% |

Les taux de croissance à long terme retenus en 2006 sont inchangés par rapport à ceux retenus en 2005.

5.2. Pertes de valeur par secteur d'activité.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|------|------|------|
| Polyamide | | | -10 |
| Acetow | | | |
| Novelcare | | | -5 |
| Silcea | | | |
| Eco Services | | | |
| Organics | -3 | -8 | -26 |
| Energy Services | -1 | | |
| Corporate et divers | | | -24 |
| Total | -4 | -8 | -65 |

Pertes de valeurs sur actifs des activités poursuivies. — Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2006 n'ont conduit à aucune perte de valeur sur les goodwill. Les flux de trésorerie actualisés sont largement supérieurs aux valeurs nettes comptables.

Les tests de valeur effectués en 2006 ont conduit à constater une perte de valeur de -4 M€ sur les immobilisations corporelles.

Les tests de valeur effectués en 2005 avaient conduit à la comptabilisation de pertes de valeur pour -8 M€ sur les actifs corporels (aucun goodwill n'étant affecté aux UGT concernées).

En 2004, ces tests de valeur avaient conduit le Groupe à comptabiliser des pertes de valeur d'un montant total de -65 M€, dont -16 M€ relatifs au goodwill de l'activité Consumer Health et -49 M€ de perte de valeur sur actifs corporels appartenant à plusieurs entreprises.

Pertes de valeur sur actifs des activités abandonnées. — Les pertes de valeur constatées sur les actifs non courants classés comme détenus en vue d'être cédés sont analysées en note 10.3.

6. Coûts de restructuration.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|------|------|------|
| Nouveaux plans | -19 | -42 | -132 |
| Ré estimations de plans antérieurs | -2 | -34 | -2 |
| Perte de valeur sur actifs non courants | | -1 | -34 |
| Perte de valeur sur actifs courants | | -5 | |
| Total | -21 | -82 | -168 |

La description des plans est fournie en note 27.3.

La répartition des coûts de restructuration par secteur d'activité s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|------|------|------|
| Polyamide | -2 | -9 | -12 |
| Acetow | | -1 | -1 |
| Novicare | | -10 | 10 |
| Silcea | | -3 | -2 |
| Eco Services | | | |
| Organics | -8 | -16 | -52 |
| Energy Services | | | |
| Corporate et divers | -11 | -43 | -111 |
| Total | -21 | -82 | -168 |

7. Autres charges et produits opérationnels.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|------|------|------|
| Plus (moins) values nettes sur cession d'éléments d'actif | 33 | 9 | 38 |
| Charges liées à l'environnement | -4 | -27 | -69 |
| Autres charges et produits opérationnels | -28 | -24 | -16 |
| Total | 1 | -42 | -47 |

Les résultats de cession constatés en 2006 comprennent principalement une plus-value de 27 M€ (nette de frais) consécutive à la cession de 50% des parts détenues par Rhodia dans Orbeo (voir note 2.5). Lors de sa constitution, Rhodia a désigné Orbeo en qualité de Project Participant auprès de l'UNFCCC (United Nations Framework Convention for Climate Change) et lui a attribué à titre gratuit des droits à crédits d'émission. Cette attribution est irrévocable et n'emporte aucune garantie de livraison de la part de Rhodia.

Dans le cas où les projets approuvés par l'UNFCCC ne seraient pas en mesure de générer les CER attribués à ORBEO, cette entité (de même que Société Générale Energy) n'aurait aucun recours contre Rhodia. Dans ce contexte et ayant rempli l'ensemble de ses obligations, Rhodia a considéré que le gain était réalisé et a reconnu la plus value liée à cette cession.

En 2005, les plus ou moins values constatées correspondaient principalement aux cessions suivantes : activités Réfrigérants au Royaume-Uni, Mastic Etanchéité en Europe, filiales de distribution au Moyen Orient. En 2004, celles ci concernaient principalement la cession de biens immobiliers en France et en Espagne.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent pour l'essentiel en 2006 des provisions pour dépréciation de créances.

Les charges liées à l'environnement sont analysées en note 27.4.

8. Résultat financier.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|------|------|------|
| Charge brute d'intérêts liée à l'endettement | -198 | -254 | -237 |

| | | | |
|--|------|------|------|
| Autres charges financières | -97 | -92 | -73 |
| Charges d'actualisation | -131 | -147 | -126 |
| Charges sur instruments dérivés de taux | -11 | -3 | -2 |
| Autres | -11 | | -11 |
| Total charges | -448 | -496 | -449 |
| Produits des placements de trésorerie | 18 | 18 | 16 |
| Rendement attendu des fonds de retraite | 93 | 91 | 90 |
| Produits sur instruments dérivés de taux | 14 | 12 | 13 |
| Autres | 8 | 12 | 2 |
| Total produits | 133 | 133 | 121 |
| Gains (pertes) de change | 10 | -69 | 68 |
| Total | -305 | -432 | -260 |

Au 31 décembre 2006, la « Charge brute d'intérêts liée à l'endettement » enregistre une baisse sous l'effet du remboursement anticipé partiel des emprunts obligataires High Yield réalisé en janvier 2006 à partir des fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2005 (voir note 24.1).

Les charges d'actualisation sont principalement constituées du coût financier lié aux engagements de retraite (voir note 26.1).

8.1. Autres charges et produits financiers. — Les autres charges financières sont principalement liées aux opérations de refinancement. En 2006, elles comprennent 70 M€ au titre de la prime de remboursement anticipé de 720 M€ et de 197 millions de dollars d'emprunts obligataires High Yield effectué en novembre 2006, ainsi que 7 M€ d'amortissement accéléré de la quote-part des frais et primes d'émission des emprunts obligataires High Yield correspondant à la fraction rachetée par anticipation.

En 2005, elles se décomposaient de la façon suivante :

- 39 M€ relatifs à la prime de remboursement anticipé de 128 M€ et de 310 millions de dollars d'emprunts obligataires High Yield. Ces remboursements réalisés en janvier 2006 ayant fait l'objet d'une notification irrévocable en décembre 2005, la charge correspondante a été comptabilisée sur 2005 ;
- 15 M€ d'amortissement accéléré des frais et primes d'émission des emprunts obligataires High Yield relatifs à la quote-part des obligations High Yield remboursées par anticipation en janvier 2006 ;
- 17 M€ d'amortissement accéléré des frais de mise en place de la ligne de crédit syndiqué à moyen terme (RFA) suite à la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiqué (RCF) le 17 juin 2005 ;
- 8 M€ au titre de la prime de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire EMTN à échéance mars 2006.

En 2004, les autres charges financières comprenaient un amortissement exceptionnel constaté lors de la réduction du montant maximal de la ligne de crédit « RFA » pour 7 M€, 12 M€ relatifs aux coûts de rachat anticipé de l'emprunt obligataire EMTN à échéance 2005, ainsi que 25 M€ de frais relatifs à la restructuration financière du groupe.

8.2. Résultat de change. — En 2004, 2005 et 2006, le résultat de change est essentiellement constitué des gains ou pertes sur la dette non couverte libellée en dollar.

9. Impôt.

Le produit (charge) d'impôt comptabilisé s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|------|------|------|
| Charge d'impôt exigible | -40 | -21 | -37 |
| Produit (charge) d'impôt différé | 97 | -32 | -61 |
| Produit (charge) d'impôt de l'exercice | 57 | -53 | -98 |

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif après reclassement des activités abandonnées est le suivant :

| (En pourcentages) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|--------|--------|--------|
| Taux légal d'imposition en France | 33,33% | 33,33% | 33,33% |
| Ecart de taux France/étranger | -0,43% | -0,82% | 0,57% |
| Effet des taux réduits | -8,88% | -5,41% | 0,54% |
| Différences permanentes | -0,44% | 18,91% | 6,10% |
| Effet des changements de taux d'impôt différé | 6,92% | | |

| | | | |
|---|----------|---------|---------|
| Retenues à la source non récupérables | 9,01% | | |
| Reconnaissance des impôts différés actifs antérieurement non reconnus | -192,06% | | |
| Actifs d'impôt différé non reconnus | 48,15% | -60,5% | -65,19% |
| Taux effectif d'impôt | -104,40% | -14,49% | -24,65% |

Le Groupe a constaté sur l'exercice clos au 31 décembre 2006 un produit d'impôt de 57 M€ contre une charge d'impôt de -53 M€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Ce produit résulte principalement du produit d'impôt constaté en 2006 aux Etats-Unis pour un montant net de 84 M€, dont 99 M€ relatifs aux actifs d'impôts différés antérieurement non comptabilisés dont la récupération sur les exercices futurs est désormais considérée comme probable.

La direction estime en effet que, du fait des mesures de restructuration engagées depuis 2004 et, en particulier, de la cession des activités déficitaires de développement et synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique du secteur Rhodia Pharma Solutions fin mars 2006, le groupe fiscal américain disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôt différé pourront être imputés.

S'agissant des actifs d'impôt différé relatifs aux groupes fiscaux français et britannique, la direction n'a pas modifié son estimation de leur probabilité de récupération. En conséquence, leurs actifs d'impôt différé ont été constatés dans la limite du montant des impôts différés passifs de sorte que la position fiscale différée des groupes fiscaux français et britannique demeure nulle.

Le taux effectif d'impôt de l'année 2005 traduit l'effet de la non reconnaissance des actifs d'impôts différés nés sur l'exercice pour un montant de 304 M€ dont 211 M€ concernent la France, et 67 M€ concernent le Royaume-Uni. Ces actifs d'impôts différés résultent principalement des pertes dégagées en 2005 par ces groupes fiscaux. Le taux effectif reflète également une charge de -24 M€ correspondant à l'annulation de l'intégralité des actifs d'impôts différés du groupe fiscal antérieurement reconnus en raison des nouvelles pertes fiscales de l'exercice.

Au 31 décembre 2004, la révision des perspectives de récupération des actifs d'impôts différés du groupe fiscal britannique avait conduit à constater une charge de -61 M€.

10. Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|------|------|-------|
| Chiffre d'affaires | 654 | 878 | 1274 |
| Autres produits de l'activité | 40 | 55 | 53 |
| Pertes de valeur | -4 | -104 | -174 |
| Charges nettes opérationnelles | -684 | -989 | -1474 |
| Charges nettes financières | -13 | -23 | -10 |
| Résultat des activités abandonnées avant impôt et plus et moins values de cession | -7 | -183 | -331 |
| Plus (moins) values de cession | -30 | -24 | 216 |
| Effet d'impôt | -8 | 11 | -27 |
| Résultat des activités abandonnées | -45 | -196 | -142 |

10.1. Cessions réalisées en 2004, 2005 et 2006. — En 2006, Rhodia a finalisé les cessions suivantes :

— Fin janvier, l'activité « Decoratives Coatings and Adhesives » (Activité Latex) de l'ancienne entreprise Coatis a été cédée à Hexion Specialty Chemicals Inc.

— Fin mars, Rhodia a cédé l'activité Développement et synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique de l'ancienne entreprise Rhodia Pharma Solutions, à la société Shasun Chemicals & Drug Ltd.

— Fin décembre, l'activité européenne de production et de commercialisation de Fils et Fibres à usage industriel (entreprise Polyamide) a été cédée à Butler Capital Partners.

Les plus et moins values de cessions réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006 sont liées essentiellement à la cession de l'activité Développement et synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique. Celle-ci a généré une moins-value essentiellement due au transfert en résultat de la réserve de conversion de -18 M€ attachée aux titres d'une filiale américaine qui ont été cédés à cette occasion.

En 2005, Rhodia avait finalisé les cessions aux dates suivantes :

— En mars, Rhodia avait finalisé la cession de son activité chlore du site de Staveley (Royaume-Uni) de l'entreprise Novicare à Ineos Chlor LTD,

— En octobre, Rhodia avait finalisé la cession à Misa Inc de ses activités de production de phosphates (inclus dans le Corporate et Divers) et d'acide sulfurique de l'ancienne entreprise Coatis situées sur le site de Rieme en Belgique.

En 2004, Rhodia avait procédé aux cessions suivantes :

— En mai, Ingrédients alimentaires du segment Novicare au groupe Danisco ;

— En juin, Phosphates de spécialités en Europe du segment Novicare à Thermphos International ;

— En août et novembre, activités européennes de traitement de l'eau potable du segment Eco Services respectivement à Feralco AB, et à Novasep.

— En août également, Phosphates en Amérique du Nord du segment Novicare à Bain Capital,

— En novembre, activité d'acide sulfurique du site de Staveley (Royaume-Uni) du segment Novicare à Ineos Chlor Ltd ;

— En décembre, activité d'anesthésiants du segment Organics à Nicholas Piramal India Ltd.

Les cessions réalisées en 2005 ont généré une moins-value nette de 24 M€ sans effet d'impôt, celles réalisées en 2004 s'étant traduites par une plus-value nette avant impôt de 216 M€, la charge d'impôt correspondante s'étant élevée à 22 M€.

10.2. Cessions en cours au 31 décembre 2006. — Les principales activités en cours de cession au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

— Nylstar : cette entreprise détenue à 50% a été classée en activités abandonnées en 2004 suite à l'engagement d'un processus de cession dans le contexte du retrait par Rhodia de l'activité de textile européen du segment Polyamide. Les actionnaires de la co-entreprise sont en négociation avec les banques prêteuses de Nylstar qui devraient mettre en place une restructuration de la dette bancaire au cours du premier semestre 2007. Préalablement, Rhodia, ainsi que SNIA, co-actionnaire dans Nylstar, devraient céder sans recours ses parts à un tiers désigné par ces banques (voir note 34).

— Production de phosphates en Espagne du segment Corporate et Divers : après s'être désengagé de celle de Rieme en Belgique, Rhodia est engagé depuis fin 2005 dans des négociations actives en vue de céder cette activité. Un accord de cession a été signé le 17 février 2007 avec Misa Inc. La cession définitive de cette activité devrait aboutir au cours du premier semestre 2007 (voir note 34).

— Activité Silicones : Rhodia a engagé un processus de cession de son activité Silicones. La signature d'un accord de cession avec China National Bluestar Corporation est intervenue le 25 octobre 2006. Cette opération a été finalisée le 31 janvier 2007 (voir note 34).

10.3. Résultat des activités abandonnées par secteur d'activité.

| (En millions d'euros) | Polyamide | Acetow | Novecare | Silcea | Eco Services | Organics | Energy Services | Corporate et Divers | Groupe |
|------------------------------------|-----------|--------|----------|--------|--------------|----------|-----------------|---------------------|--------|
| 2006 | | | | | | | | | |
| Résultat des activités abandonnées | 13 | | 1 | 23 | | -50 | | -32 | -45 |
| 2005 | | | | | | | | | |
| Résultat des activités abandonnées | 11 | | | 18 | | -156 | | -69 | -196 |
| 2004 | | | | | | | | | |
| Résultat des activités abandonnées | -71 | | 218 | -59 | | -184 | | -46 | -142 |

Le résultat des activités abandonnées du segment Corporate et divers comprend notamment le résultat lié aux activités de Production de phosphate en Espagne en cours de cession au 31 décembre 2006. Ce classement a donné lieu à la comptabilisation, en 2006, d'une dépréciation sur actifs immobilisés et stocks de 4 M€ afin de ramener leur valeur comptable à la juste valeur nette de frais de cession.

Le résultat des activités abandonnées de l'entreprise Organics reflète principalement les résultats de l'activité Développement et synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique de l'ancienne entreprise Rhodia Pharma Solutions, y compris les pertes de valeur constatées sur le goodwill (75 M€ en 2004), les immobilisations corporelles (101 M€ en 2005 et 55 M€ en 2004) et les stocks (3 M€ en 2005). Ces pertes de valeur ont eu pour effet de ramener à zéro la valeur comptable des actifs corporels et incorporels de cette activité au 31 décembre 2005.

Le résultat des activités abandonnées de l'entreprise Novecare, en 2004, comprenait principalement la plus-value de cession de l'activité Ingrédients alimentaires tandis que celui de l'entreprise Silcea enregistrait une perte de valeur de 44 M€ ayant pour effet de ramener à zéro la valeur comptable du goodwill affecté à cette activité.

10.4. Actifs détenus en vue d'être cédés et passifs liés.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|------|------|------|
| Immobilisations corporelles | 219 | 22 | |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 1 | |
| Autres actifs non courants | 50 | 3 | |
| Stocks | 74 | 20 | |
| Clients et autres débiteurs | 83 | 11 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 | | |
| Actifs détenus en vue d'être cédés | 437 | 57 | |
| Provisions (non courantes) | 7 | 9 | |
| Autres passifs non courants | 141 | 3 | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 86 | 9 | |
| Autres passifs courants | 6 | 30 | |
| Passifs détenus en vue d'être cédés | 240 | 51 | |

Au 31 décembre 2006, les actifs détenus en vue d'être cédés et les passifs qui leur sont liés correspondent pour l'essentiel à ceux de l'activité Silicones. Au 31 décembre 2005, les actifs détenus en vue d'être cédés correspondaient principalement aux immobilisations corporelles de l'activité Latex dont la vente a été finalisée en janvier 2006 et au besoin en fonds de roulement de l'activité Développement et Synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique de l'entreprise Rhodia Pharma Solutions (les actifs corporels et incorporels de cette activité ayant une valeur comptable nulle du fait des pertes de valeur constatées).

11. Résultat par action.

Le nombre moyen d'actions en circulation avant dilution et après dilution est déterminé comme suit :

| (En nombre d'actions) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|---------------|---------------|-------------|
| Nombre d'actions émises au 1er janvier | 1 176 716 541 | 627 582 158 | 179 309 188 |
| Émission d'actions liée à l'augmentation de capital du 7 mai 2004 | | | 448 272 970 |
| Émission d'actions liée à l'augmentation de capital du 20 décembre 2005 | | 549 134 383 | |
| Émission d'actions liée à l'augmentation de capital du 30 juin 2006 (voir note 23.2) | 27 469 633 | | |
| Nombre d'actions émises au 31 décembre | 1 204 186 174 | 1 176 716 541 | 627 582 158 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre avant dilution | 1 190 639 506 | 645 635 891 | 471 607 727 |
| Attribution d'actions gratuites (voir note 33) | 4 007 174 | | |
| Attribution d'options de souscription d'actions (voir note 33) | 1 414 520 | | |
| Émission de bons de souscription d'actions (voir note 23.2) | 109 070 | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre après dilution | 1 196 170 270 | 645 635 891 | 471 607 727 |

Les résultats par action de base et dilué sont déterminés comme suit :

| | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|---------------|-------------|-------------|
| Résultat de la période des activités poursuivies revenant aux actionnaires de Rhodia S.A. (En millions d'euros) | 107 | -420 | -499 |
| Résultat de la période des activités abandonnées revenant aux actionnaires de Rhodia S.A. (en millions d'euros) | -45 | -196 | -142 |
| Résultat de la période revenant aux actionnaires de Rhodia S.A. (en millions d'euros) | 62 | -616 | -641 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre avant dilution | 1 190 639 506 | 645 635 891 | 471 607 727 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre après dilution | 1 196 170 270 | 645 635 891 | 471 607 727 |
| Résultat de base et dilué par action des activités poursuivies (en euro) | 0,09 | -0,65 | -1,06 |
| Résultat de base et dilué par action des activités abandonnées (en euro) | -0,04 | -0,30 | -0,30 |
| Résultat de base et dilué par action (en euro) | 0,05 | -0,95 | -1,36 |

Le résultat par action étant arrondi au centime d'euro le plus proche, le résultat de base et le résultat dilué sont de même montant pour 2006.

Notes relatives au bilan consolidé.

Les flux de variation tels que présentés dans les notes relatives au bilan comprennent ceux ayant affecté les actifs et passifs détenus en vue d'être cédés jusqu'à leur classement sous ces rubriques distinctes du bilan. Le flux net consécutif à ce classement est ensuite présenté sous la rubrique « Autres mouvements ».

12. Immobilisations corporelles.

| (En millions d'euros) | Terrains | Constructions | Matériels et outillages | Immobilisations en cours | Total |
|--------------------------------------|----------|---------------|-------------------------|--------------------------|-------|
| Exercice clos au 31 décembre 2006 | | | | | |
| Au 1er janvier 2006 | 131 | 351 | 1 533 | 120 | 2 135 |
| Acquisitions et mises en service (1) | 5 | 42 | 187 | 44 | 278 |
| Cessions et mises hors service | -6 | -11 | 14 | -7 | -10 |
| Amortissements | -2 | -40 | -256 | | -298 |
| Perte de valeur | | -1 | -3 | | -4 |

| | | | | | |
|--|-----|------|--------|-----|--------|
| Variations de périmètre (2) | -3 | -14 | -36 | -5 | -58 |
| Ecart de conversion et autres mouvements (3) | -8 | -48 | -220 | -7 | -283 |
| Au 31 décembre 2006 | 117 | 279 | 1 219 | 145 | 1 760 |
| Valeur brute | 149 | 835 | 4 552 | 145 | 5 681 |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | -32 | -556 | -3 333 | | -3 921 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2006 | 117 | 279 | 1 219 | 145 | 1 760 |

(1) Les mises en service des en cours représentent 191 M€ en 2006.

(2) Les variations de périmètre incluent pour -64 M€ la cession des activités Fils Industriels et Fibres Techniques de l'entreprise Polyamide (voir note 10.1) et pour 10 M€ l'absorption de la société Polimer Iberia (Espagne) auparavant intégrée proportionnellement par Rhodia Iberia SL.

(3) L'écart de conversion généré au cours de l'exercice 2006 s'élève à -60 M€. Les autres mouvements incluent pour -206 M€ le classement en actifs détenus en vue d'être cédés des immobilisations de l'activité Silicones (voir note 10.2) et -12 M€ celui de l'activité Produits Soufrés de l'entreprise Organics.

| (En millions d'euros) | Terrains | Constructions | Matériels et outillages | Immobilisations en cours | Total |
|--|----------|---------------|-------------------------|--------------------------|--------|
| Exercice clos au 31 décembre 2005 | | | | | |
| Au 1er janvier 2005 | 123 | 391 | 1 602 | 129 | 2 245 |
| Acquisitions et mises en service (4) | 2 | 25 | 247 | -16 | 258 |
| Cessions et mises hors service | -5 | -9 | -5 | -1 | -20 |
| Amortissements | | -49 | -299 | | -348 |
| Perte de valeur | -1 | -29 | -97 | | -127 |
| Variations de périmètre | | | -3 | | -3 |
| Ecart de conversion et autres mouvements (5) | 12 | 22 | 88 | 8 | 130 |
| Au 31 décembre 2005 | 131 | 351 | 1 533 | 120 | 2 135 |
| Valeur brute | 164 | 1 065 | 5 732 | 120 | 7 081 |
| Amortissement et perte de valeur cumulés | -33 | -714 | -4 199 | | -4 946 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2005 | 131 | 351 | 1 533 | 120 | 2 135 |

(4) Les mises en service des en cours s'élèvent à 201 M€ en 2005.

(5) Les autres mouvements incluent le reclassement en actif classé comme détenu en vue d'être cédé du matériel et outillage de l'activité Latex de l'entreprise Coatis pour 22 M€

| (En millions d'euros) | Terrains | Constructions | Matériels et outillages | Immobilisations en cours | Total |
|--|----------|---------------|-------------------------|--------------------------|--------|
| Exercice clos au 31 décembre 2004 | | | | | |
| Valeur brute | 199 | 1 151 | 5 982 | 183 | 7 515 |
| Amortissements et perte de valeur cumulés | -40 | -676 | -3 956 | | -4 672 |
| Valeur nette comptable au 1er janvier 2004 | 159 | 475 | 2 026 | 183 | 2 843 |
| Acquisitions et mises en service (6) | 1 | 22 | 206 | 1 | 230 |
| Cessions et mises hors service | -4 | -12 | -29 | -1 | -46 |
| Amortissements | -22 | -88 | -312 | | -422 |
| Perte de valeur | | | -150 | | -150 |
| Variations de périmètre | -11 | -38 | -158 | -9 | -216 |
| Ecart de conversion et autres mouvements | | 32 | 19 | -45 | 6 |
| Au 31 décembre 2004 | 123 | 391 | 1 602 | 129 | 2 245 |
| Valeur brute | 167 | 1 061 | 5 528 | 129 | 6 885 |
| Amortissements et perte de valeur cumulés | -44 | -670 | -3 926 | | -4 640 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2004 | 123 | 391 | 1 602 | 129 | 2 245 |

(6) Les mises en service des en cours s'élèvent à 90 M€ en 2004.

Les pertes de valeurs constatées 2004, 2005 et 2006 sont détaillées en note 5 pour les immobilisations dont l'utilisation se poursuit et en note 10 pour les immobilisations classées comme détenues en vue d'être cédées.

Les immobilisations en location financement se composent comme suit :

| (En millions d'euros) | Terrains et constructions | Matériel et outillage | Total |
|---|---------------------------|-----------------------|-------|
| Au 31 décembre 2006 : | | | |
| Valeur brute | 15 | 70 | 85 |
| Amortissements | -5 | -35 | -40 |
| Total immobilisations en location financement | 10 | 35 | 45 |
| Au 31 décembre 2005 : | | | |
| Valeur brute | 36 | 126 | 162 |
| Amortissements | -6 | -22 | -28 |
| Total immobilisations en location financement | 30 | 104 | 134 |
| Au 31 décembre 2004 : | | | |
| Valeur brute | 13 | 190 | 203 |
| Amortissements | | -25 | -25 |
| Total immobilisations en location financement | 13 | 165 | 178 |

La diminution en 2006 des immobilisations en location financement est principalement liée au classement en actifs détenus en vue d'être cédés des immobilisations de l'activité Silicones.

13. Goodwill.

13.1. Répartition sectorielle.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|------|------|------|
| Polyamide | 10 | 17 | 16 |
| Acetow | 3 | 4 | 3 |
| Novecare | 134 | 143 | 130 |
| Silcea | 30 | 28 | 28 |
| Eco Services | 37 | 42 | 36 |
| Organics | 11 | 10 | 13 |
| Energy Services | | | |
| Corporate et divers | | | |
| Total | 225 | 244 | 226 |

13.2. Mouvements de l'exercice.

| (En millions d'euros) | Valeur brute | Perte de valeur | Valeur nette |
|--|--------------|-----------------|--------------|
| Au 31 décembre 2006 | 248 | -23 | 225 |
| Cessions | -85 | 78 | -7 |
| Transfert en actifs classés en vue de leur cession | -44 | 44 | |
| Ecart de conversion | -10 | -2 | -12 |
| Au 1er janvier 2006 | 387 | -143 | 244 |
| Au 31 décembre 2005 | 387 | -143 | 244 |
| Acquisitions | 1 | | 1 |
| Perte de valeur | | -3 | -3 |
| Ecart de conversion | 20 | | 20 |

| | | | |
|---------------------|-----|------|------|
| Au 1er janvier 2005 | 366 | -140 | 226 |
| Au 31 décembre 2004 | 366 | -140 | 226 |
| Cessions | -65 | | -65 |
| Perte de valeur | | -140 | -140 |
| Ecart de conversion | -6 | | -6 |
| Au 1er janvier 2004 | 437 | | 437 |

Les pertes de valeurs constatées en 2004 et 2005 sont détaillées en note 5 pour les goodwill affectés aux UGT des activités poursuivies et en note 10 pour ceux compris dans les groupes d'actifs détenus en vue d'être cédés.

14. Autres immobilisations incorporelles.

| (En millions d'euros) | Marques et brevets | Logiciels | Coûts de développement | Autres | Total |
|--|--------------------|-----------|------------------------|--------|-------|
| Exercice clos au 31 décembre 2006 | | | | | |
| Au 1er janvier 2006 | 19 | 57 | 22 | 56 | 154 |
| Acquisitions et mises en service (1) | 2 | 10 | 26 | 10 | 48 |
| Cessions et mises hors service | | | -1 | -2 | -3 |
| Pertes de valeur | | | -1 | | -1 |
| Amortissements | -3 | -28 | -3 | -2 | -36 |
| Variations de périmètre (2) | | | -1 | -1 | -2 |
| Ecart de conversion et autres mouvements (3) | -2 | 4 | -9 | 25 | 18 |
| Au 31 décembre 2006 | 16 | 43 | 33 | 86 | 178 |
| Valeur brute | 81 | 255 | 38 | 119 | 493 |
| Amortissements et pertes de valeur | -65 | -212 | -5 | -33 | -315 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2006 | 16 | 43 | 33 | 86 | 178 |

(1) Les mises en service des en cours représentent 10 M€ en 2006.

(2) Les variations de périmètre sont relatives à la cession des activités Fils Industriels et Fibres Techniques de l'entreprise Polyamide

(3) Les autres mouvements incluent pour 22 M€ au titre des émissions de gaz à effet de serre, détaillés ci après, et pour -8 M€ le classement en actifs détenus en vue d'être cédés des immobilisations de l'activité Silicones de l'entreprise Silcea.

| (En millions d'euros) | Marques et brevets | Logiciels | Coûts de développement | Autres | Total |
|--|--------------------|-----------|------------------------|--------|-------|
| Exercice clos au 31 décembre 2005 | | | | | |
| Au 1er janvier 2005 | 23 | 67 | 10 | 39 | 139 |
| Acquisitions et mises en service (4) | 3 | 16 | 10 | 5 | 34 |
| Cessions et mises hors service | -1 | | | -7 | -8 |
| Perte de valeur | -4 | | -2 | | -6 |
| Amortissements | -4 | -28 | -1 | -1 | -34 |
| Ecart de conversion et autres mouvements (5) | 2 | 2 | 5 | 20 | 29 |
| Au 31 décembre 2005 | 19 | 57 | 22 | 56 | 154 |
| Valeur brute | 100 | 283 | 26 | 85 | 494 |
| Amortissements et pertes de valeur | -81 | -226 | -4 | -29 | -340 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2005 | 19 | 57 | 22 | 56 | 154 |

(4) Les mises en service des en cours s'élèvent à 10 M€ en 2005.

(5) Les autres mouvements incluent le reclassement en actif classé comme détenu en vue d'être cédé des frais de développement de l'activité Latex de l'entreprise Coatis pour 1 M€ et l'attribution des quotas d'émission détaillée ci-après.

| (En millions d'euros) | Marques et brevets | Logiciels | Coûts de développement | Autres | Total |
|--|--------------------|-----------|------------------------|--------|-------|
| Exercice clos au 31 décembre 2004 | | | | | |
| Valeur brute | 92 | 262 | 13 | 58 | 425 |
| Amortissement et perte de valeur | -64 | -179 | | -31 | -274 |
| Valeur nette comptable au 1er janvier 2004 | 28 | 83 | 13 | 27 | 151 |
| Acquisitions et mises en service (6) | | 14 | 2 | 11 | 27 |
| Cessions et mises hors service | | -1 | | | -1 |
| Amortissements | -4 | -28 | -1 | -3 | -36 |
| Variations de périmètre | | -1 | -2 | 2 | -1 |
| Ecart de conversion et autres mouvements | -1 | | -2 | 2 | -1 |
| Au 31 décembre 2004 | 23 | 67 | 10 | 39 | 139 |
| Valeur brute | 94 | 259 | 11 | 68 | 432 |
| Amortissements et pertes de valeur | -71 | -192 | -1 | -29 | -293 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre 2004 | 23 | 67 | 10 | 39 | 139 |

(6) Les mises en service des en cours représentent 1 M€ en 2004.

La rubrique « Autres » comprend en 2005 et 2006 les quotas d'émission de gaz européens attribués au Groupe principalement dans le cadre des plans nationaux français et britanniques.

Les principaux mouvements de l'exercice 2006 traduisent la restitution de 2 millions de tonnes (16 M€) à hauteur des émissions effectives de l'exercice 2005, l'attribution de 2,8 millions de tonnes au titre de l'exercice 2006 (48 M€) ainsi que la cession de 0,5 million de tonnes excédentaires (10 M€).

Au 31 décembre 2006, 2,3 millions de tonnes restent comptabilisées à l'actif du bilan pour un montant de 39 M€. En contrepartie, une dette vis-à-vis de l'État est comptabilisée à hauteur des quotas à restituer au titre de l'exercice 2006 (voir note 28).

Les mouvements de l'exercice 2005 reflètent l'attribution de 3 millions de tonnes équivalent CO2 (22 M€) et la cession de 0,5 million de tonnes excédentaires (4 M€).

Les pertes de valeur constatées en 2005 concernaient des actifs de l'activité Développement et synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique classés en actifs détenus en vue d'être cédés à la clôture de l'exercice.

15. Participations dans les entreprises associées.

Les participations dans les entreprises associées s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | Participations dans les entreprises associées | Quote-part dans le résultat des entreprises associées |
|------------------------------|---|---|
| Au 31 décembre 2006 : | | |
| GIE Chimie Salindres | 2 | |
| Energostil | 2 | |
| Total | 4 | |
| Au 31 décembre 2005 : | | |
| GIE Chimie Salindres | 2 | |
| Energostil | 2 | |
| Total | 4 | |
| Au 31 décembre 2004 : | | |
| GIE Chimie Salindres | 2 | |
| Energostil | 1 | |
| Autres entreprises associées | | 3 |
| Total | 3 | 3 |

La quote-part de 3 M€ dans les résultats de l'exercice 2004 concerne des participations cédées au cours de cet exercice.

Données financières agrégées relatives aux principales entreprises associées :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--------------------------------------|------|------|------|
| Total actif | 19 | 20 | 14 |
| Total passif (hors capitaux propres) | 7 | 8 | 2 |
| Chiffre d'affaires | 16 | 16 | 14 |
| Résultat net | | | |

16. Participations dans les co-entreprises.

Les montants agrégés des actifs, passifs et des résultats des principales co-entreprises s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|------|------|------|
| Actifs : | | | |
| Actifs non courants | 255 | 285 | 284 |
| Actifs courants | 186 | 161 | 132 |
| Total actif | 441 | 446 | 416 |
| Passifs : | | | |
| Passifs non courants | 107 | 120 | 143 |
| Passifs courants | 219 | 227 | 201 |
| Total passifs courants et non courants | 326 | 347 | 344 |
| Capitaux propres | 115 | 99 | 72 |
| | 478 | 430 | 373 |
| Chiffre d'affaires | | | |
| Autres revenus de l'activité | 39 | 32 | 31 |
| Résultat opérationnel | 62 | 42 | 39 |
| Résultat de l'exercice | 50 | 31 | 56 |

17. Actifs financiers non courants.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|------|------|------|
| Prêt et créances | | | |
| Valeur brute | 138 | 175 | 220 |
| Pertes de valeur | -37 | -37 | -35 |
| Valeur nette | 101 | 138 | 185 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 19 | 24 | 41 |
| Excédent sur retraites | 1 | 2 | |
| Total | 121 | 164 | 226 |

Les actifs financiers non courants classés dans la catégorie prêts et créances se décomposent de la manière suivante :

— Au 31 décembre 2006 : prêts pour 20 M€, dépôts et cautionnements pour 38 M€, et créances pour 42 M€.

— Au 31 décembre 2005 : prêts pour 54 M€, dépôts et cautionnements pour 35 M€, et créances pour 49 M€.

— Au 31 décembre 2004 : prêts pour 92 M€, dépôts et cautionnements pour 50 M€ et créances pour 43 M€.

Les actifs disponibles à la vente sont des titres de participation de sociétés non consolidées, tels que détaillés ci-dessous :

| (En millions d'euros) | 2006 | | 2005 | | 2004 | |
|-----------------------|----------------|--------|----------------|--------|----------------|--------|
| | % de détention | Valeur | % de détention | Valeur | % de détention | Valeur |

| | | | | | | |
|---|------|----|------|----|------|----|
| Phosphoric fertilizers industry (grèce) | 8.41 | 2 | 8.41 | 4 | 8.41 | 9 |
| Autres (moins de 5 M€) | | 17 | | 20 | | 32 |
| Total | | 19 | | 24 | | 41 |

18. Impôts différés actifs et passifs.

Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|------------------------|------|------|------|
| Impôts différés actif | 183 | 83 | 99 |
| Moins d'un an | 15 | 40 | 53 |
| Plus d'un an | 168 | 43 | 46 |
| Impôts différés passif | -32 | -34 | -55 |
| Moins d'un an | -8 | -7 | -24 |
| Plus d'un an | -24 | -27 | -31 |

Les impôts différés au bilan trouvent leur origine dans :

| (En millions d'euros) | Actif | | | Passif | | | Nets | | |
|---|-------|------|------|--------|------|------|------|------|------|
| | 2006 | 2005 | 2004 | 2006 | 2005 | 2004 | 2006 | 2005 | 2004 |
| Différence entre valeurs comptables et fiscales : | | | | | | | | | |
| Des immobilisations | 7 | 61 | 97 | -120 | -222 | -160 | -113 | -161 | -63 |
| Des engagements de retraites | 44 | | | -4 | | | 40 | | |
| Des provisions | 69 | 289 | 243 | -1 | | | 68 | 289 | 243 |
| Des instruments financiers dérivés | 11 | | | -1 | | | 10 | | |
| Des autres éléments | 75 | 67 | 73 | -31 | -186 | -239 | 44 | -119 | -166 |
| Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts | 102 | 40 | 30 | | | | 102 | 40 | 30 |
| Impôts différés | 308 | 457 | 443 | -157 | -408 | -399 | 151 | 49 | 44 |
| Effet de la compensation | -125 | -374 | -344 | 125 | 374 | 344 | | | |
| Impôts différés nets | 183 | 83 | 99 | -32 | -34 | -55 | 151 | 49 | 44 |

Au 31 décembre 2006, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 380 M€ et s'analysent comme suit :

- 854 M€ de déficits fiscaux ordinaires reportables (599 M€ au 31 décembre 2005, 352 M€ au 31 décembre 2004) dont 793 M€ de déficits indéfiniment reportables au titre des intégrations fiscales françaises et britanniques ;
- 102 M€ de déficits fiscaux non ordinaires imputables uniquement sur des opérations de cession d'actifs ;
- 424 M€ générés par les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du Groupe.

A chaque arrêté comptable Rhodia apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, Rhodia considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux. En cas de pertes récentes non liées à des éléments exceptionnels, Rhodia considère qu'il existe une présomption que les entités ne disposeront pas de bénéfices fiscaux futurs permettant l'utilisation de ces actifs ou crédits d'impôt. Cette analyse a notamment conduit à ne pas reconnaître d'actifs nets d'impôts différés sur les groupes fiscaux français et britannique.

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | Echéance de remboursement | |
|---------------------------|---------------------------|----------------|
| | A moins d'un an | A plus d'un an |
| Solde au 1er janvier 2006 | 33 | 16 |

| | | |
|--|-----|-----|
| Mouvements constatés en capitaux propres | 1 | 3 |
| Mouvements constatés en résultat | -29 | 126 |
| Effet des variations de périmètre | 2 | 4 |
| Ecart de conversion et autres mouvements | | -5 |
| Solde au 31 décembre 2006 | 7 | 144 |
| Solde au 1er janvier 2005 | 29 | 15 |
| Mouvements constatés en capitaux propres | | 13 |
| Mouvements constatés en résultat | -4 | -16 |
| Effet des variations de périmètre | | -3 |
| Ecart de conversion et autres mouvements | 8 | 7 |
| Solde au 31 décembre 2005 | 33 | 16 |
| Solde au 1er janvier 2004 | 49 | 24 |
| Mouvements constatés en capitaux propres | | |
| Mouvements constatés en résultat | -26 | -33 |
| Effet des variations de périmètre | -2 | 37 |
| Ecart de conversion et autres mouvements | 8 | -13 |
| Solde au 31 décembre 2004 | 29 | 15 |

Les mouvements sur impôts différés constatés directement dans les capitaux propres concernent les écarts actuariels liés aux retraites.

19. Stocks.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|------|------|------|
| Matières premières | 249 | 281 | 310 |
| En-cours | 48 | 44 | 41 |
| Produits finis | 370 | 370 | 427 |
| Total stocks bruts | 667 | 695 | 778 |
| Dépréciations | -47 | -65 | -77 |
| Total stocks nets | 620 | 630 | 701 |

Les provisions pour dépréciation des stocks enregistrées au compte de résultat s'élèvent respectivement à 43 M€, 48 M€ et 62 M€ pour les exercices 2006, 2005 et 2004.

20. Clients et autres débiteurs.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|------|-------|-------|
| Clients | 739 | 799 | 797 |
| Clients autres activités | 107 | 110 | 131 |
| Personnel et organismes sociaux | 3 | 4 | 16 |
| État et collectivités | 194 | 200 | 174 |
| Autres | 137 | 146 | 223 |
| Total clients et autres débiteurs bruts | 1180 | 1 259 | 1 341 |
| Dépréciations | -98 | -71 | -81 |
| Total clients et autres débiteurs nets | 1082 | 1 188 | 1 260 |

21. Autres actifs financiers courants.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|------|------|------|
| Actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat | 12 | | |
| Prêts et créances | 4 | 5 | 5 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 3 | | |
| Total | 19 | 5 | 5 |

Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat comprennent essentiellement les placements courants dont la maturité excède 3 mois.

22. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

22.1. Analyse par nature.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|------|------|------|
| Disponibilités | 221 | 248 | 251 |
| Dépôts banques | 65 | 100 | 86 |
| Parts dans les organismes de placement monétaire | 181 | 572 | 275 |
| Total | 467 | 920 | 612 |

La situation de trésorerie à fin 2005 provient essentiellement des fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2005 pour un montant net de 576 M€.

Conformément au communiqué de l'AMF de mars 2006, les parts dans les instruments de dette à court terme classés dans la rubrique « monétaire euro » sont enregistrés en équivalents de trésorerie.

22.2. Tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les activités abandonnées au 31 décembre 2006 contribuent aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de 3 M€ et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement à hauteur de -33 M€. Elles contribuent aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement pour -25 M€.

Les activités abandonnées contribuent au 31 décembre 2005 aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de -98 M€, aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement à hauteur de -28 M€ et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement à hauteur de -5 M€.

Les activités abandonnées contribuent au 31 décembre 2004 aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de 63 M€, aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement à hauteur de -45 M€ et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement à hauteur de 107 M€.

Le montant des frais financiers payés, nets des intérêts financiers encaissés, s'est élevé à 265 M€ au 31 décembre 2006, 236 M€ au 31 décembre 2005 et 232 M€ au 31 décembre 2004.

Le montant des impôts payés à l'État s'est élevé à 18 M€ au 31 décembre 2006, 22 M€ au 31 décembre 2005 et 27 M€ au 31 décembre 2004.

Les encaissements reçus en 2006 au titre des cessions d'éléments d'actifs non courants proviennent essentiellement de :

- La cession de l'activité européenne de production et de commercialisation de Fils et Fibres à usage industriel (entreprise Polyamide)
- La cession de l'activité « Decoratives Coatings and Adhesives » (Activité Latex)
- La cession de 50% des titres Orbeo à la Société Générale.

La trésorerie et équivalents de trésorerie des entités cédées est de 11 M€ au 31 décembre 2006 ; elle s'est élevée à 21 M€ au 31 décembre 2005 et 3 M€ au 31 décembre 2004. Celle des entités acquises s'est élevée à 3 M€ au 31 décembre 2006, 0 au 31 décembre 2005 et 25 M€ au 31 décembre 2004.

23. Capitaux propres.

23.1. Tableau de variation des capitaux propres.

| (En millions d'euros) | Autres réserves | | | | | | | | |
|---|-----------------|--------|------------------------|------------------------|------------------|--------------------------|-------|-----------------------|-------|
| | Capital social | Primes | Réserves de couverture | Réserves de conversion | Réserves légales | Résultats non distribués | Total | Intérêts minoritaires | Total |
| Au 1er janvier 2004 | 179 | 2 513 | -7 | 0 | 32 | -3 058 | -341 | 27 | -314 |
| Affectation du résultat | | -1 706 | | | | 1 706 | 0 | | 0 |
| Augmentation de capital | 449 | | | | | -2 | 447 | | 447 |
| Perte de l'exercice | | | | | | -641 | -641 | 9 | -632 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | | | -2 | -11 | | 2 | -11 | -1 | -12 |
| Rachat d'intérêts minoritaires | | | | | | | | -10 | -10 |
| Au 31 décembre 2004 | 628 | 807 | -9 | -11 | 32 | -1 993 | -546 | 25 | -521 |
| Au 1er janvier 2005 | 628 | 807 | -9 | -11 | 32 | -1 993 | -546 | 25 | -521 |

| | | | | | | | | | |
|---|-------|------|----|-----|----|--------|------|----|------|
| Affectation du résultat | | -264 | | | | 264 | | | |
| Augmentation de capital | 549 | 27 | | | | | 576 | | 576 |
| Perte de l'exercice | | | | | | -616 | -616 | 1 | -615 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | | | 4 | 125 | | -235 | -106 | | -106 |
| Au 31 décembre 2005 | 1 177 | 570 | -5 | 114 | 32 | -2 580 | -692 | 26 | -666 |
| Au 1er janvier 2006 | 1 177 | 570 | -5 | 114 | 32 | -2 580 | -692 | 26 | -666 |
| Affectation du résultat | | -556 | | | | 556 | | | |
| Dividendes | | | | | | | | -2 | -2 |
| Augmentation de capital | 27 | 9 | | | | | 36 | | 36 |
| Bénéfice (perte) de l'exercice | | | | | | 62 | 62 | 4 | 66 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | | | 7 | -39 | | -48 | -80 | -3 | -83 |
| Autres mouvements (1) | | | | | | 21 | 21 | | 21 |
| Au 31 décembre 2006 | 1 204 | 23 | 2 | 75 | 32 | -1 989 | -653 | 25 | -628 |

(1) cession d'une créance de précompte mobilier pour 12 M€ (voir note 23.5), charge d'attribution d'actions gratuites pour 8,8 M€ (voir note 33) et d'options de souscription d'actions 0,5 M€.

23.2. Capital social et primes d'émission. — Au 31 décembre 2006, le capital social est composé de 1 204 186 174 actions de nominal 1 euro.

Au cours de l'exercice 2006, Rhodia a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Rhodia a procédé le 30 juin 2006 à l'émission de 27 469 633 actions nouvelles ainsi que 215 193 bons de souscription d'actions réservés aux salariés des filiales du Groupe localisées en Allemagne. Le produit brut d'émission s'est élevé à 37 M€. Les actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 1,35 € (1,59 euro pour les salariés des filiales du groupe localisées en Allemagne), dégageant une prime d'émission de 0,35 euro (0,59 euro pour les salariés des sociétés du groupe localisées en Allemagne) et portent jouissance au 1er janvier 2006. Les frais relatifs à cette opération, soit 1,2 M€ ont été imputés sur la prime d'émission.

La description des formules proposées, ainsi que la charge de rémunération correspondante, sont détaillées en note 33.

Paiements en actions et assimilés. — Par ailleurs, Rhodia a procédé en janvier 2006 à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains de ses salariés et dirigeants, en application de plans dont les caractéristiques sont également décrites en note 33.

Le nombre total de titres autorisés par l'assemblée générale s'élève à 1 701 048 078 au 31 décembre 2006, 1 627 582 158 au 31 décembre 2005 et 1 179 309 188 au 31 décembre 2004.

23.3. Dividendes. — Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006, aucun dividende n'a été versé aux actionnaires de Rhodia SA.

23.4. Réserve de conversion. — La variation de la réserve de conversion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006 ressort à -39 M€ du fait de l'appréciation de l'euro par rapport aux principales devises (essentiellement dollar, real brésilien et yuan) et du transfert en résultat de la réserve de conversion attachée aux titres des sociétés cédées, en particulier celle d'une filiale américaine cédée dans le cadre de la cession de l'activité Développement et synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique (voir Note 10).

23.5. Autres variations. — Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006, Rhodia a cédé sans recours à une institution financière l'intégralité d'une créance litigieuse sur l'État français pour un prix ferme et définitif de 12 M€. Cette créance litigieuse étant relative à un impôt antérieurement acquitté par prélèvement sur les capitaux propres (le précompte mobilier), le prix de cession correspondant a été porté en augmentation des capitaux propres.

24. Emprunts et dettes financières.

24.1. Opérations de refinancement.

Emprunts High Yield. — A partir des fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2005 pour un montant net de 576 M€, Rhodia a procédé le 24 janvier 2006 au remboursement par anticipation d'une partie de ses emprunts obligataires :

— le montant maximal autorisé, soit 35% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en dollars portant intérêt à 10,25% et émis en euros portant intérêt à 10,5%, tous deux à échéance 2010 ;

— 21,6% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior Subordonnés émis en dollars portant intérêt à 8,875% et émis en euros portant intérêt à 9,25%, tous deux à échéance 2011.

Les montants en principal remboursés se sont élevés à 310 millions de dollars et 128 M€. Ce remboursement par anticipation a donné lieu au paiement d'une prime d'environ 39 M€. La notice de remboursement irrévocable ayant été émise en décembre 2005, la quote-part des emprunts obligataires ainsi remboursée, ainsi que les pénalités de remboursement anticipé y afférant, avaient été présentées en dettes financières courantes au 31 décembre 2005. Par ailleurs, Rhodia a poursuivi le refinancement de sa dette obligataire en effectuant en octobre 2006 les transactions suivantes :

— Émission d'un emprunt obligataire de type « High Yield » pour un montant de 1 100 M€ au taux Euribor 3 mois + 2,75% et à échéance au 15 octobre 2013.

— Rachat par anticipation des emprunts obligataires suivants :

— 99,4% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en euros portant intérêt à 10,5% à échéance 2010, et restant dus après le rachat anticipé du 24 janvier 2006 ;

— 86,1% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en euros portant intérêt à 8% à échéance 2010 ;

— 98,5% de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en dollars portant intérêt à 7,625% à échéance 2010.

Les montants en principal rachetés se sont élevés à 197 millions de dollars et 720 M€. Ce remboursement par anticipation a donné lieu au paiement d'une prime de 70 M€

Cette opération permet à Rhodia d'allonger la maturité de sa dette, de bénéficier d'une plus grande flexibilité, avec notamment la possibilité de racheter la nouvelle dette émise à compter de la première date anniversaire de l'émission et de diminuer ses charges financières.

Locations financières. — Au cours de l'exercice 2006, les dettes de location financement ont diminué de 106 M€. Cette diminution est essentiellement expliquée par le reclassement en passifs détenus en vue d'être cédés des dettes liées aux entités en cours de cession pour un montant de 91 M€.

Programme EMTN. — Rhodia a procédé au remboursement à échéance du solde des obligations émises dans le cadre du programme EMTN portant intérêt au taux de 6% à échéance mars 2006 d'un montant en principal de 54 M€.

Ligne de crédit syndiqué. — Le 17 juin 2005, Rhodia a conclu avec un groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiqué multidevises d'un montant de 300 M€ (Multicurrency Revolving Crédit and Guaranty Facility ou « RCF ») à échéance au 30 juin 2008. Cette nouvelle ligne de crédit syndiqué vient en remplacement du RFA (Refinancing Facilities Agreement). Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA ajusté. Rhodia verse en outre une commission d'engagement correspondant à 45% de la marge applicable. La ligne de crédit syndiqué est établie au bénéfice de Rhodia et de certaines de ses filiales, dont Rhodia Inc., et est garantie par Rhodia. Elle est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia et Rhodia Inc. ont consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place du RCF. Aux termes d'un accord entre créanciers et d'un pacte de partage des sûretés, les banques créancières du RCF et les bailleurs au titre des baux français, les « Créanciers Garantis » ont accepté de partager les produits résultant de la mise en jeu de toute sûreté. Cet accord régit les rapports entre les « Créanciers Garantis » concernant la procédure de mise en jeu des sûretés et le partage du produit en résultant.

Aux termes d'un accord de subordination, Rhodia a accepté de subordonner le remboursement de certaines dettes vis-à-vis de ses filiales au remboursement des dettes des Créanciers Garantis. Rhodia poursuivra le remboursement de ces dettes vis-à-vis de ses filiales selon les échéances prévues tant qu'aucun cas de défaut aux termes de ses engagements financiers ne surviendra.

Le maintien de la ligne de crédit syndiqué est subordonné au respect par Rhodia de ratios financiers (« covenants ») qui sont testés aux dates indiquées ci-après :

| | Endettement net consolidé / EBITDA ajusté | EBITDA / Charges financières nettes | Endettement net consolidé (en milliards d'euros) | Coûts réels de restructuration / Coûts de restructuration budgétés |
|-------------------|--|--|---|---|
| 31 décembre 2006 | 4,4 / 1,0 | 2,8 / 1,0 | 3,1 | 120% |
| 31 mars 2007 | 4,4 / 1,0 | 2,9 / 1,0 | 3,1 | |
| 30 juin 2007 | 4,4 / 1,0 | 3,0 / 1,0 | 3,1 | |
| 30 septembre 2007 | 4,2 / 1,0 | 3,0 / 1,0 | 3 | |
| 31 décembre 2007 | 4,0 / 1,0 | 3,0 / 1,0 | 3 | 130% |
| 31 mars 2008 | 4,0 / 1,0 | 3,0 / 1,0 | 3 | |

Les agrégats servant au calcul des ratios tels que définis dans le RCF sont les suivants :

L'endettement financier net total comprend les dettes financières à long terme, les découverts bancaires, la partie court terme des dettes financières à long terme, les garanties octroyées à des tiers relatives aux dettes financières des filiales non consolidées, les créances non recouvrées relatives aux programmes de titrisation, la dette résiduelle relative aux locations financières consolidées en IFRS et les emprunts court terme, diminués de trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants.

L'EBITDA inclut le résultat d'exploitation avant coûts de restructuration et après impact de trésorerie des provisions autres que les provisions pour restructuration augmenté des amortissements et des dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

L'EBITDA ajusté correspond à l'EBITDA du Groupe augmenté de l'EBITDA, au prorata du pourcentage de détention du Groupe, des entités non consolidées dont la dette financière est garantie par le Groupe.

Les frais financiers nets sont définis comme la somme des intérêts des dettes financières et des opérations de financement, après capitalisation des frais financiers, diminués des produits financiers provenant des actifs financiers.

Par ailleurs, en vertu du RCF, Rhodia Inc. consolidé avec ses filiales doit satisfaire le ratio suivant : le montant de l'actif net long terme rapporté à la dette brute doit être supérieur à 1. Ce ratio est testé sur une base semestrielle.

Au 31 décembre 2006 et antérieurement, Rhodia et Rhodia Inc. ont respecté tous les covenants applicables.

Le RCF comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia.

Par ailleurs, le RCF comporte des clauses de remboursement obligatoire et d'annulation partielle de la ligne de crédit syndiqué, notamment dans les cas suivants : cessions d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat, ou émission réalisée sur les marchés financiers par Rhodia ou l'une de ses filiales générant un produit net supérieur à 125 M€ et non destiné à refinancer la dette existante.

Programmes de cessions de créances. — Rhodia dispose d'une autre source de financement constituée par la cession mensuelle ou trimestrielle de certaines de ses créances non recouvrées.

En effet, certaines sociétés du Groupe cèdent leurs créances non recouvrées dans le cadre d'accords pluriannuels de titrisation d'actifs conclus avec divers établissements financiers ou dans le cadre de contrats de cessions de créances. Ces cessions sont effectuées, soit avec un droit de recours, soit auprès d'entités *ad hoc* contrôlées en substance par Rhodia conservant les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif cédé. En conséquence, ces créances restent comptabilisées au bilan.

Deux programmes de titrisation ont été mis en place sur l'année 2005, l'un en Europe l'autre en Amérique du Nord.

Les montants de financement disponibles au travers de ces programmes de titrisation s'élèvent à 242 M€ majorés de 22 millions de livres sterling pour le programme paneuropéen et 100 millions de dollars pour le programme nord-américain.

Ces deux programmes de titrisation paneuropéen et nord-américain ne comprennent pas de ratio de mesure de la performance financière de Rhodia (covenants) dont le non-respect constituerait une clause d'exigibilité anticipée. En revanche, ils comprennent une clause d'exigibilité anticipée croisée (cross accélération) dans le cas d'une exigibilité anticipée déclarée sous le RCF ou sous un autre financement de Rhodia SA d'un montant supérieur à 10 M€.

Le programme paneuropéen comprend également une clause d'exigibilité anticipée croisée (cross accélération) dans le cas de la mise en jeu de sûretés octroyées par Rhodia SA en garantie du RCF ou de tout autre financement pour un montant supérieur à 10 M€.

Au 31 décembre 2006, le montant des créances non collectées vendues par les sociétés du Groupe dans le cadre de programmes de titrisation ou de contrats de cessions de créances s'élevait à environ 375 M€, pour lesquelles Rhodia a reçu en échange des paiements en numéraire pour un montant d'environ 246 M€. L'écart entre ces deux montants correspond au surdimensionnement.

24.2. Analyse des dettes financières par nature.

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------|---|
| | Montants au coût amorti (1) | Valeurs de remboursement | Montants en juste valeur (2) | Echéance | Taux effectifs avant couverture (3) - (4) |
| Lignes de crédit bilatérales | 138 | 138 | 138 | 2007 | Euribor + 0,9% / Euribor + 2,5% / 6,5% |
| Billets de trésorerie | 1 | 1 | 1 | 1-3 mois | Euribor + 0,70% |
| Cession de créances (5) | 234 | 234 | 234 | 2007 | 4,91% |
| Dettes de location financement | 13 | 13 | 13 | 2007 | 3,096% à Euribor + 3,05% |
| Autres dettes | 2 | 2 | 2 | 2007 | < 6,5% |
| Intérêts courus non échus | 25 | 25 | 25 | - | - |
| Sous-total court terme | 413 | 413 | 413 | | |
| Obligations senior 2006 EUR | 1074 | 1100 | 1105 | 15 octobre 2013 | Euribor 3m + 2,75% |
| Obligations senior 2003 USD | 2 | 2 | 2 | 01 juin 2010 | 8,2% |
| Obligations senior 2003 EUR | 97 | 97 | 99 | 01 juin 2010 | 8,0% |
| Obligations subordonnées 2003 USD | 225 | 229 | 242 | 01 juin 2011 | 9,4% |
| Obligations subordonnées 2003 EUR | 234 | 235 | 250 | 01 juin 2011 | 9,8% |
| Obligations senior 2004 USD | 307 | 320 | 364 | 01 juin 2010 | 11,7% |
| Obligations senior 2004 EUR | 1 | 1 | 1 | 01 juin 2010 | 12,0% |
| Autres obligations | 25 | 25 | 25 | 10 mars 2009 | Euribor + 1,60% |
| Cession de créances (5) | 12 | 12 | 12 | 2008-2009 | 4,21% |
| Lignes de crédit bilatérales | 9 | 9 | 9 | 2008 - 2011 | Euribor + 2,5% / 5,1% à 6% |
| Dettes de location financement | 10 | 10 | 10 | 2008-2014 | 3,096% à Euribor + 3,05% |
| Autres dettes | 26 | 26 | 26 | 2008-2014 | < 6,5% |
| Sous-total long terme | 2022 | 2066 | 2145 | | |
| Total | 2435 | 2479 | 2558 | | |

(1) Le coût amorti comprend les effets de la réévaluation liés aux couvertures de juste valeur pour un montant de 2,4 M€ sur les obligations Senior Subordonnées Euros 2003.

(2) La juste valeur des obligations Senior et Subordonnées est évaluée sur la base du cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(3) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets de couverture.

(4) Les Libor / Euribor sont principalement à 1, 3 ou 6 mois.

(5) Les programmes de cession de créances arriveront à échéance en 2009 et en 2010 avec des lignes de liquidité renouvelables annuellement.

Les clauses contractuelles des obligations de type « High Yield » comprennent des options de rachat par anticipation en utilisant les produits nets reçus d'une augmentation de capital à un prix prévu contractuellement et à concurrence d'un montant maximum de 35% du montant émis par tranche. Grâce aux fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2005, Rhodia a exercé tout ou partie de ces options de remboursement anticipé et a procédé au rachat de 35% des obligations senior émises en 2004 et 21,6% des obligations subordonnées émises en 2003. A tout moment avant le 1er juin 2007, Rhodia pourra rembourser, en une ou plusieurs fois et avec les produits nets d'une ou de plusieurs offres de titres de capital, jusqu'à 13,4% des obligations subordonnées émises en 2003.

Par ailleurs, à compter du 1er juin 2007, Rhodia pourra à tout moment décider de rembourser partiellement ou en totalité les obligations seniors émises en 2003 à des prix de rachat prévus contractuellement. A partir du 1er juin 2007, Rhodia pourra également rembourser partiellement ou en totalité le solde des obligations subordonnées 2003 à des prix de rachat prévus contractuellement sous réserve de certaines conditions prévues au contrat.

| (En millions d'euros) | Au 31/12/05 | | | | |
|-----------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|----------|---|
| | Montants au coût amorti (1) | Valeurs de remboursement | Montants en juste valeur (2) | Echéance | Taux effectifs avant couverture (3) - (4) |

| | | | | | |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-----------------|----------------------------------|
| EMTN 2001 | 54 | 54 | 54 | 26 mars 2006 | 6,11% |
| Obligations senior 2004 USD | 193 | 192 | 209 | 24 janvier 2006 | 11,70% |
| Obligations senior 2004 EUR | 63 | 63 | 72 | 24 janvier 2006 | 11,96% |
| Obligations subordonnées 2003 USD | 71 | 70 | 72 | 24 janvier 2006 | 9,38% |
| Obligations subordonnées 2003 EUR | 65 | 65 | 69 | 24 janvier 2006 | 9,76% |
| Autres obligations | 25 | 25 | 25 | 10 mars 2006 | Euribor + 1,30% |
| Pénalités de remboursement anticipé | 39 | 39 | 39 | | - |
| Lignes de crédit bilatérales | 152 | 152 | 152 | 2006 | Libor / Euribor+ 0,4% / 2,75% |
| Billets de trésorerie | 7 | 7 | 7 | 1-3 mois | Euribor + 0,70% |
| Cession de créances (5) | 315 | 315 | 315 | 2006 | 4,36% |
| Dettes de location financement | 16 | 16 | 16 | 2006 | Libor / Euribor+ 3,05% |
| Autres dettes | 16 | 16 | 16 | 2006 | < 5% |
| Intérêts courus non échus | 23 | 23 | 23 | | |
| Sous-total court terme | 1 039 | 1 037 | 1 069 | | |
| Obligations senior 2003 USD | 166 | 170 | 168 | 01 juin 2010 | 8,16% |
| Obligations senior 2003 EUR | 702 | 700 | 731 | 01 juin 2010 | 8,05% |
| Obligations subordonnées 2003 USD | 250 | 256 | 260 | 01 juin 2011 | 9,38% |
| Obligations subordonnées 2003 EUR | 233 | 235 | 249 | 01 juin 2011 | 9,76% |
| Obligations senior 2004 USD | 338 | 357 | 389 | 01 juin 2010 | 11,70% |
| Obligations senior 2004 EUR | 112 | 118 | 134 | 01 juin 2010 | 11,96% |
| Cession de créances (5) | 13 | 13 | 13 | 2007-2008 | 4,36% |
| Lignes de crédit bilatérales | 27 | 27 | 27 | 2007-2012 | Libor / Euribor+ 0,4% / 2,75% |
| Dettes de location financement | 113 | 113 | 113 | 2007-2016 | Libor / Euribor+ 3,05% |
| Autres dettes | 21 | 21 | 21 | 2007-2015 | < 5% |
| Sous-total long terme | 1 975 | 2 010 | 2 105 | | |
| Total | 3 014 | 3 047 | 3 174 | | |

(1) Le coût amorti comprend les effets de la réévaluation liés aux couvertures de juste valeur (0,1 M€ sur l'EMTN 2001, de 2 M€ sur les obligations senior € 2003 et de 3 M€ sur les obligations subordonnées € 2003).

(2) La juste valeur des obligations Senior et Subordonnées est évaluée sur la base du cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(3) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets de couverture.

(4) Les Libor / Euribor sont principalement à 1, 3 ou 6 mois.

(5) Les contrats de cession de créances sont conclus avec une maturité jusqu'en 2010 avec des lignes de liquidité renouvelables annuellement.

| (En millions d'euros) | Au 31/12/04 | | | | |
|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------|---|
| | Montants au coût amorti (1) | Valeurs de remboursement | Montants en juste valeur (2) | Echéance | Taux effectifs avant couverture (3) - (4) |
| EMTN 2000 | 49 | 49 | 49 | 31 mai 2005 | 6,25% |
| Lignes de crédit bilatérales | 253 | 253 | 253 | 2005 | Libor / Euribor+ 0,4% / 3,05% |
| Billets de trésorerie | 13 | 13 | 13 | 1-3 mois | Euribor + 0,70% |
| Cession de créances | 334 | 334 | 334 | 2005 | 3,50% |
| Dettes de location financement | 37 | 37 | 37 | 2005 | Libor / Euribor+ 3,05% |
| Autres dettes | 3 | 3 | 3 | 2005 | < 5% |
| Intérêts courus non échus | 32 | 32 | 32 | | - |
| Sous-total court terme | 721 | 721 | 721 | | |

| | | | | | |
|---|-------|-------|-------|--------------|-------------------------------|
| EMTN 2001 (1) | 304 | 300 | 311 | 26 mars 2006 | 6,11% |
| Obligations senior 2003 USD | 143 | 147 | 147 | 01 juin 2010 | 8,16% |
| Obligations senior 2003 EUR | 198 | 200 | 207 | 01 juin 2010 | 8,54% |
| Obligations subordonnées 2003 USD | 276 | 283 | 286 | 01 juin 2011 | 9,38% |
| Obligations subordonnées 2003 EUR | 297 | 300 | 304 | 01 juin 2011 | 9,76% |
| Obligations senior 2004 USD | 448 | 475 | 536 | 01 juin 2010 | 11,70% |
| Obligations senior 2004 EUR | 171 | 181 | 206 | 01 juin 2010 | 11,96% |
| Autres obligations | 32 | 32 | 32 | 2006-2016 | 1,8% - 7,90% |
| Crédit syndiqué revolving et lignes de crédit bilatérales | 153 | 153 | 153 | 2006-2007 | Libor / Euribor+ 0,4% / 3,05% |
| Dettes de location financement | 207 | 207 | 207 | 2006-2009 | Libor / Euribor+ 3,05% |
| Autres dettes | 21 | 21 | 21 | 2006-2014 | < 5% |
| Sous-total long terme | 2 250 | 2 299 | 2 410 | | |
| Total | 2 971 | 3 020 | 3 131 | | |

(1) Le coût amorti comprend les effets de la réévaluation liés aux couvertures de juste valeur (5 M€ sur l'EMTN 2001, de 2 M€ sur les obligations senior euros 2003 et de 4 M€ sur les obligations subordonnées euros 2003).

(2) Les obligations Senior et Subordonnées sont valorisées au cours du dernier jour de l'année. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(3) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets des couvertures.

(4) Les Libor / Euribor sont principalement à 1, 3 ou 6 mois.

24.3. Analyse des dettes financières par échéance.

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | | | | | |
|-----------------------------------|-------------|------|------|------|------------|-------|
| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Après 2011 | Total |
| Obligations senior 2006 EUR | | | | | 1 074 | 1 074 |
| Obligations senior 2003 USD | | | 2 | | | 2 |
| Obligations senior 2003 EUR | | | 97 | | | 97 |
| Obligations subordonnées 2003 USD | | | | 225 | | 225 |
| Obligations subordonnées 2003 EUR | | | | 234 | | 234 |
| Obligations senior 2004 USD | | | 307 | | | 307 |
| Obligations senior 2004 EUR | | | 1 | | | 1 |
| Autres obligations EUR | | 25 | | | | 25 |
| Cession de créances | 7 | 5 | | | | 12 |
| Lignes de crédit bilatérales | 5 | 3 | 1 | | | 9 |
| Dettes de location financement | 3 | 4 | 1 | 1 | 1 | 10 |
| Autres dettes | 2 | 1 | 1 | 5 | 17 | 26 |
| Sous-total long terme | 17 | 38 | 410 | 465 | 1 092 | 2 022 |

| (En millions d'euros) | Au 31/12/05 | | | | | |
|-----------------------------------|-------------|------|------|------|------------|-------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Après 2010 | Total |
| Obligations senior 2003 USD | | | | 166 | | 166 |
| Obligations senior 2003 EUR | | | | 702 | | 702 |
| Obligations subordonnées 2003 USD | | | | | 250 | 250 |
| Obligations subordonnées 2003 EUR | | | | | 233 | 233 |
| Obligations senior 2004 USD | | | | 338 | | 338 |
| Obligations senior 2004 EUR | | | | 112 | | 112 |
| Cession de créances | 6 | 7 | | | | 13 |
| Lignes de crédit bilatérales | 19 | 5 | 1 | 1 | 1 | 27 |

| | | | | | | |
|--------------------------------|----|----|----|-------|-----|-------|
| Dettes de location financement | 18 | 8 | 64 | 4 | 19 | 113 |
| Autres dettes | 2 | 1 | 1 | 2 | 15 | 21 |
| Sous-total long terme | 45 | 21 | 66 | 1 325 | 518 | 1 975 |

| (En millions d'euros) | Au 31/12/04 | | | | | |
|---|-------------|------|------|------|------------|-------|
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Après 2009 | Total |
| EMTN 2001 | 304 | | | | | 304 |
| Obligations senior 2003 USD | | | | | 143 | 143 |
| Obligations senior 2003 EUR | | | | | 198 | 198 |
| Obligations subordonnées 2003 USD | | | | | 276 | 276 |
| Obligations subordonnées 2003 EUR | | | | | 297 | 297 |
| Obligations senior 2004 USD | | | | | 448 | 448 |
| Obligations senior 2004 EUR | | | | | 171 | 171 |
| Autres obligations | 25 | | | | 7 | 32 |
| Crédit syndiqué revolving et lignes de crédit bilatérales | 123 | 30 | | | | 153 |
| Dettes de location financement | 73 | 35 | 32 | 67 | | 207 |
| Autres dettes | 8 | 4 | 1 | 1 | 7 | 21 |
| Sous-total long terme | 533 | 69 | 33 | 68 | 1 547 | 2 250 |

24.4. Analyse des dettes financières par devises.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--------------------------|-------|-------|-------|
| Euro | 1 668 | 1 714 | 1 609 |
| US dollar | 636 | 1 159 | 1 161 |
| Livre sterling | 35 | 39 | 119 |
| Yuan chinois | 35 | 26 | 33 |
| Real brésilien | 38 | 40 | 22 |
| Won coréen | 0 | 15 | 17 |
| Autres | 23 | 21 | 10 |
| Total dettes financières | 2 435 | 3 014 | 2 971 |

25. Gestion des risques et Instruments financiers dérivés.

Rhodia est exposé aux risques de marché par ses opérations commerciales et financières. Cette exposition est principalement liée aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêts.

Rhodia détient au 31 décembre 2006 des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie et d'autres non qualifiés de couverture.

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur pour les montants suivants :

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | | Au 31/12/05 | | Au 31/12/04 | |
|--|-----------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| | Actifs courants | Passifs courants | Actifs courants | Passifs courants | Actifs courants | Passifs courants |
| Instruments de taux d'intérêts | 7 | 3 | 9 | 8 | 29 | 44 |
| Instruments de change | 6 | 15 | 32 | 5 | 5 | 4 |
| Instruments sur commodités pétrolières | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| Instruments sur carbone | 20 | 14 | | | | |
| Autres instruments | | 1 | | | | |
| Total | 34 | 34 | 42 | 14 | 36 | 49 |

Méthode de calcul de la juste valeur des instruments financiers dérivés. — La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier dérivé :

- Les produits optionnels sont valorisés à partir de modèles de valorisation (type Black&Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux de trésorerie futurs.
- Les instruments dérivés de matières premières sont valorisés par les contreparties en fonction des cotations du marché.
- Les instruments dérivés « carbone » (CER et EUA) sont valorisés en utilisant des cotations du marché.

25.1. Gestion du risque de taux d'intérêt. — L'exposition de Rhodia au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de son endettement financier net et dans une moindre mesure de son portefeuille de dérivés de taux.

Gestion des taux fixes / taux variables. — La décomposition de la dette nette telle que définie par le Groupe et répartie entre taux fixe et taux variable, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, est la suivante :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|-------|-------|-------|
| Taux variable | 1 399 | 551 | 885 |
| Taux fixe | 1 011 | 2 440 | 2 054 |
| Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus | 2 410 | 2 991 | 2 939 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à taux variable | -386 | -808 | -480 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à taux fixe | -81 | -112 | -132 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | -467 | -920 | -612 |
| Autres actifs financiers courants | -15 | | |
| Intérêts courus non échus à payer | 25 | 23 | 32 |
| Intérêts courus non échus à recevoir | -4 | -5 | -5 |
| Endettement financier net | 1 949 | 2 089 | 2 354 |

La baisse de la dette à taux fixe en 2006 résulte essentiellement des rachats d'emprunts obligataires faisant suite à l'augmentation de capital réalisée en décembre 2005 et au refinancement obligataire à taux variable réalisé en octobre 2006.

Parallèlement, l'augmentation de la dette à taux variable s'explique essentiellement par l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant en principal de 1 100 M€ réalisé en octobre 2006.

Afin de se prémunir d'une hausse des taux d'intérêts sur sa dette à taux variable, Rhodia a souscrit au cours de l'année 2006 des contrats d'échange de taux et des caps pour un montant total de 1 100 M€. Ces instruments dérivés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La répartition de la dette du groupe entre taux fixe et taux variable tenant compte des dérivés qualifiés de couverture est la suivante :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|-------|-------|-------|
| Taux variable | 299 | 551 | 885 |
| Taux variable plafonné (cap) | 350 | | |
| Taux fixe | 1 761 | 2 440 | 2 054 |
| Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus | 2 410 | 2 991 | 2 939 |

Au 31 décembre 2006, le taux moyen de la dette à taux fixe s'élève à environ 8%.

Rhodia est soumis à la variabilité des taux d'intérêts sur la partie de son endettement financier net à taux variable. Au 31 décembre 2006, une augmentation instantanée de 1% (100 points de base) des taux d'intérêt du marché sur la base d'un endettement financier net constant, augmenterait le coût de l'endettement annuel de 4 M€ (hors intérêts courus non échus) et en parallèle augmenterait les produits financiers de la trésorerie et équivalents de trésorerie de 4 M€.

Analyse des opérations sur les dérivés de taux. — Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie. — En 2006, des contrats d'échange de taux et des options (caps) ont été contractés pour couvrir les obligations seniors à taux variable émises en octobre 2006. Les montants notionnels de ces contrats et leurs justes valeurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous (en millions d'euros).

| Devises | 2006 | | | | | | | 2005 | | 2004 | |
|-----------------|---------|-----------|----------|-----------|-----------|--------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Nominal | | | | | | Juste valeur | Nominal Total | Juste valeur | Nominal Total | Juste valeur |
| | <1an | 1 à 2 ans | 2 à 3 ns | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | >5 ans | | | | | |
| Swaps de taux : | | | | | | | | | | | |
| EUR | | | 750 | | | | 750 | | | | |
| Prêteur TF | | | | | | | | | | | |
| Prêteur TV | | | 750 | | | | 750 | 4 | | | |
| Sous-total | | | 750 | | | | 750 | 4 | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|------------|--|--|-------|--|--|--|-------|--|---|--|--|
| Caps : | | | | | | | | | | | |
| EUR | | | 350 | | | | | | | | |
| Achat | | | 350 | | | | 350 | | 1 | | |
| Vente | | | | | | | | | | | |
| Sous-total | | | 350 | | | | 350 | | 1 | | |
| Total | | | 1 100 | | | | 1 100 | | 5 | | |

Aucun dérivé n'avait été qualifié de couverture de flux de trésorerie sur les deux dernières années 2005 et 2004.

La variation de juste valeur des dérivés de taux considérés comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture » pour un montant de 5 M€. Cette couverture a généré une perte de -1 M€ au 31 décembre 2006 correspondant à la quote-part de la valeur temps des options enregistrée au compte de résultat.

Par ailleurs, les effets des couvertures d'émission future d'emprunt à taux fixe, antérieures au 1er janvier 2006, sont comptabilisés dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture » pour un montant de 4 M€ (5 M€ au 31 décembre 2005). Ce montant en réserve est amorti de façon actuarielle en résultat de manière symétrique à la charge d'intérêts constatée sur la dette couverte. Une charge financière de -1 M€ a été enregistrée au 31 décembre 2006 et -3 M€ au cours de l'exercice 2005.

Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur. — Au 1er janvier 2004, trois swaps de taux à échéance 2009 à 2011 étaient qualifiés de couverture de juste valeur. Les montants nominaux de ces swaps s'élevaient à 500 M€ et 60 millions de dollars. Ces opérations ont toutes été résiliées au cours de l'année 2004.

L'ajustement provenant des couvertures résiliées vient en déduction du coût amorti de la dette couverte à hauteur de 2 M€ au 31 décembre 2006 contre 5 M€ au 31 décembre 2005 et 11 M€ au 31 décembre 2004. L'amortissement de l'effet des couvertures de juste valeur selon la méthode du taux effectif a généré un produit de 3 M€ au 31 décembre 2006.

Dérivés non qualifiés de couverture. — Les contrats d'échange de taux sont conclus pour des durées comprises entre 1 et 2 ans. Les montants nominaux et les justes valeurs des dérivés de taux sont détaillés ci-dessous par devise. Ils sont convertis en euros aux cours de clôture (en millions d'euros).

| Devises | 2006 | | | | | | | 2005 | | 2004 | | |
|-----------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------|-------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Nominal | | | | | | | Juste valeur | Nominal Total | Juste valeur | Nominal Total | Juste valeur |
| | <1 an | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | >5 ans | Total | | | | | |
| Swaps de taux : | | | | | | | | | | | | |
| EUR | | 300 | | | | | 300 | -1 | 300 | -2 | 2 050 | -11 |
| Prêteur TF | | 150 | | | | | 150 | -3 | 150 | -7 | 1 000 | 27 |
| Prêteur TV | | 150 | | | | | 150 | -2 | 150 | 5 | 1 050 | -38 |
| USD | | | | | | | | | | | 478 | -4 |
| Prêteur TF | | | | | | | | | | | 184 | 1 |
| Prêteur TV | | | | | | | | | | | 294 | -5 |
| JPY | | | | | | | | | | | 42 | |
| Prêteur TF | | | | | | | | | | | | |
| Prêteur TV | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total | | 300 | | | | | 300 | -1 | 300 | -2 | 2 570 | -15 |
| Caps : | | | | | | | | | | | | |
| EUR | | | | | | | | | 300 | 3 | | |
| Achat | | | | | | | | | 300 | 3 | | |
| Vente | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total | | | | | | | | | 300 | 3 | | |
| Total | | 300 | | | | | 300 | -1 | 600 | 1 | 2 570 | -15 |

Ces instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture ont dégagé un produit financier net de 3 M€ au cours sur de l'exercice 2006.

Une augmentation instantanée des taux d'intérêt du marché de 1% (100 points de base) n'aurait pas d'impact significatif sur la juste valeur du portefeuille de dérivés non qualifiés de couverture.

25.2. Gestion du risque de change. — Une partie significative des actifs, passifs, charges et produits de Rhodia est libellée en devises autres que l'euro, principalement le dollar américain, le real brésilien et, dans une moindre mesure, la livre sterling. Les variations de ces devises contre l'euro peuvent avoir un impact significatif sur la situation financière de Rhodia et sur ses résultats.

La politique de Rhodia consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire une telle exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia sont des contrats de change à terme d'une durée inférieure à un an. Les instruments de marché détenus par Rhodia, sensibles au risque de variation des cours de change, se composent de contrats à terme, d'options, de dettes et d'actifs financiers libellés en devises.

Risque de change sur l'endettement en devises. — Rhodia est exposé au risque de change lorsque son endettement financier est libellé dans une devise autre que la devise fonctionnelle des entités portant cet endettement. Rhodia couvre ce risque en utilisant des dérivés de change.

Au 31 décembre 2006, le montant des dettes contractées dans une devise différente de la devise de reporting des entités portant ces dettes s'élève à 605 M€ dont 574 M€ de dettes en dollars portées principalement par Rhodia SA.

Cette exposition en dollars est notamment couverte par des contrats de change optionnels pour un montant nominal de 324 M€ (Cf. tableau ci-dessous). Ces contrats ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2006, une appréciation instantanée de 10% du dollar par rapport à ces devises de reporting générerait une perte de change de l'ordre de 30 M€ après prise en compte de la variation de juste valeur des contrats de change optionnels.

Portefeuille de dérivés de change non qualifiés de couverture. — Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats d'achats et ventes à terme de devises autres que l'euro et des options de change sont détaillés ci-dessous (en millions d'euros) :

| Devises | 2006 | | 2005 | | 2004 | |
|------------------|---------|--------------|---------|--------------|---------|--------------|
| | Nominal | Juste valeur | Nominal | Juste valeur | Nominal | Juste valeur |
| Achats à terme : | | | | | | |
| USD | 96 | -1 | 335 | 5 | 61 | -3 |
| GBP | 14 | | 73 | | 2 | |
| JPY | 3 | | 9 | | 44 | |
| BRL | 123 | | 45 | | 26 | |
| Autres | 109 | | 73 | | 64 | |
| Total | 345 | -1 | 535 | 5 | 197 | -3 |
| Ventes à terme : | | | | | | |
| USD | 263 | 1 | 83 | | 28 | |
| GBP | 275 | -2 | 296 | 3 | 162 | 2 |
| JPY | 11 | | 28 | | 35 | |
| BRL | 67 | | | | 46 | |
| Autres | 79 | | 46 | | 33 | |
| Total | 695 | -1 | 453 | 3 | 304 | 2 |
| Achats call : | | | | | | |
| USD | 324 | 2 | 362 | 22 | | |
| Autres | | | | | | |
| Total | 324 | 2 | 362 | 22 | | |
| Ventes call : | | | | | | |
| USD | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| Total | | | | | | |
| Achats put : | | | | | | |
| USD | | | 59 | 1 | 59 | 2 |
| Autres | | | | | | |
| Total | | | 59 | 1 | 59 | 2 |
| Ventes put : | | | | | | |
| USD | 324 | -10 | 362 | -4 | | |
| Autres | | | | | | |
| Total | 324 | -10 | 362 | -4 | | |
| Total | 1 688 | -10 | 1 771 | 27 | 560 | 1 |

Les instruments optionnels de change ont pour objectif de couvrir l'exposition de la dette externe libellée en dollar.

Les achats et ventes à terme de devises sont principalement contractés par Rhodia SA dans le but de couvrir les prêts et emprunts intragroupes ainsi que les flux d'exploitation en devises.

Portefeuille de dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie. — Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats de ventes à terme de devises qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont détaillés ci-dessous :

| (En millions d'euros) | Devises | 2006 | | 2005 | | 2004 | |
|-----------------------|---------|---------|--------------|---------|--------------|---------|--------------|
| | | Nominal | Juste valeur | Nominal | Juste valeur | Nominal | Juste valeur |
| Ventes à terme | USD | 27 | 1 | 168 | | | |

Dans le cadre de la couverture des opérations commerciales courantes de Rhodia, une couverture de change de transactions futures a été mise en place au cours de l'année 2005 et complétée en 2006. Au 31 décembre 2006, la variation de valeur de ces contrats de change à terme considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture » pour un montant de 1 M€. La charge financière relative à la partie non efficace de cette couverture enregistrée sur l'année 2006 est non significative.

25.3. Gestion du risque instruments Carbone (EUA/CER). — Rhodia couvre son risque de variation du prix des ventes futures de CER en effectuant d'une part des ventes à terme de CER et d'autre part des ventes à terme d'EUA.

Au cours du 1er semestre 2006, Rhodia s'est engagé à vendre à terme des CER sans garantie de livraison sur une période allant de 2007 à 2011. Au 31 décembre 2006, Rhodia a vendu à terme des CER avec garantie de livraison pour un montant notionnel d'environ 26 M€. Ces dérivés bénéficient d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. La juste valeur de ces ventes à terme de CER est inscrite à l'actif du bilan de Rhodia pour 1 M€. La variation de juste valeur considérée comme efficace de ces ventes à terme de CER est comptabilisée au poste de « Réserve de couverture » pour 1 M€. Par ailleurs, la société ORBEO détenue à 50% en partenariat avec Société Générale a pour mission notamment d'optimiser la valeur des crédits d'émission (CER) générés par Rhodia et d'effectuer des opérations de négoce et d'arbitrage pour compte propre. Au 31 décembre 2006, les justes valeurs des dérivés contractés par ORBEO sont inscrites au bilan de Rhodia pour un montant de 19 M€ à l'actif et pour 14 M€ au passif. Ces dérivés ne sont pas qualifiés comptablement de couverture. Bien que ne bénéficiant pas de la comptabilité de couverture, certaines ventes à terme d'EUA contractées par ORBEO ont pour objectif économique de couvrir la commercialisation future des CER qui seront produits par Rhodia.

25.4. Gestion du risque de variation du prix des commodités pétrolières. — L'exposition au risque de variation de prix des commodités pétrolières de Rhodia résulte essentiellement des achats de matières premières pétrochimiques et de gaz naturel sur la base de prix formules indexés.

Rhodia peut couvrir ces risques en utilisant des swaps, des options ou des achats à terme (fermes ou indexés) en fonction de ses anticipations de marché et de l'évolution attendue de ses prix d'achat contractuels.

Au 31 décembre 2006, Rhodia détient des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur des instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie comptabilisée au poste de « Réserve de juste valeur » est non significative au 31 décembre 2006.

25.5. Risque de contrepartie. — Les transactions qui génèrent potentiellement pour Rhodia un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés,
- les créances clients ;
- les prêts accordés.

Rhodia réalise principalement ses placements de trésorerie et conclut ses contrats de taux ou devises avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont égales ou supérieures à respectivement A- et A3.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients constituant le portefeuille de clientèle de Rhodia, de leur appartenance à des secteurs multiples de l'industrie et de leur dispersion géographique.

Au 31 décembre 2006, Rhodia n'a donc pas de risque de contrepartie significatif.

25.6. Risque de liquidité. — Au 31 décembre 2006, 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, la position de liquidité se décompose comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|------|-------|-------|
| Autres actifs financiers courants liquides | 7 | 5 | 5 |
| Ligne de crédit non tirée | 252 | 251 | 463 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 467 | 920 | 612 |
| Position de liquidité | 726 | 1 176 | 1 080 |

La situation de liquidité au 31 décembre 2005 a permis à Rhodia de procéder le 24 janvier 2006, au rachat par anticipation de 128 M€ et de 310 millions de dollars de dette obligataire High Yield, et le 26 mars 2006, au remboursement de 54 M€ d'obligations émises dans le cadre du programme EMTN.

26. Retraite et avantages assimilés.

Les obligations sont évaluées au 31 décembre 2006 conformément à l'IAS 19-Amendé Avantages du personnel.

Le montant des obligations comptabilisées au bilan s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|-------|-------|-------|
| Obligations inscrites au passif du bilan : | | | |
| Retraite | 1 233 | 1 241 | 998 |
| Autres avantages accordés aux salariés | 92 | 109 | 114 |
| Total | 1 325 | 1 350 | 1 112 |
| Dont : | | | |
| Non courant | 1 227 | 1 269 | 1 038 |
| Courant | 98 | 81 | 74 |
| Charges comptabilisées en résultat : | | | |
| Retraite | 50 | 68 | 39 |

| | | | |
|--|----|----|----|
| Autres avantages accordés aux salariés | 4 | -3 | 6 |
| Total | 54 | 65 | 45 |

Hypothèses actuarielles. — Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

| | 2006 | | | 2005 | | | 2004 | | |
|--|--------|------------------|-------------|------------------|------------------|----------------------------|------------------|--|----------------------------|
| | France | Etats-Unis | Royaume-Uni | France | Etats-Unis | Royaume-Uni | France | Etats-Unis | Royaume-Uni |
| Taux d'actualisation | 4,50% | 5,50% | 5,10% | 4,00% | 5,50% | 4,90% | 5,00% | 5,75% | 5,80% |
| Taux d'augmentation des salaires | 3,00% | 3,50% | 3,25% | 3,00% | 3,50% | 3,25% | 2,80% | 3,50% | 4,15% |
| Taux d'augmentation des pensions retraites | 2,00% | 2,50% | 2,75% | 2,00% | 2,50% | 2,75% | 1,80% | 2,50% | 2,55% |
| Table de mortalité | TPG 93 | RP 2000 Combined | PA92 | INSEE TV/TD 2002 | RP 2000 Combined | «PA90 rated down 2 years » | INSEE TV/TD 1998 | «1983 Group Annuity Mortality Tables » | «PA90 rated down 2 years » |

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays. Les hypothèses de probabilité de maintien du personnel dans le Groupe, d'évolutions salariales ainsi que l'hypothèse de départ à la retraite variant entre 60 et 65 ans sont déterminées selon les pays et les législations applicables.

Sensibilité des engagements aux hypothèses actuarielles. — En cas de hausse ou de baisse des taux d'actualisation, la valeur actualisée des obligations et le coût des services rendus, s'établiraient comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | - 0,5 points de base | + 0,5 points de base |
|-----------------------------------|-------|----------------------|----------------------|
| Valeur actualisée des obligations | 2 618 | 2 786 | 2 464 |
| Coût des services rendus | 29 | 30 | 25 |

La variation d'un point de pourcentage sur les taux d'évolution des coûts médicaux présumés, aurait un effet négligeable, tant sur les composantes du résultat (coût des services rendus et coût financier), que sur l'obligation cumulée au titre des prestations postérieures à l'emploi relatives aux coûts médicaux (1 M€).

Les taux d'évolution des coûts médicaux s'élèvent à 10% aux Etats-Unis, et à 8% sur l'Angleterre.

Rendement des actifs. — Les actifs des régimes sont composés comme suit :

| (En pourcentage) | 2006 | 2005 | 2004 |
|------------------|-------|-------|-------|
| Actions | 50,2% | 61,7% | 58,0% |
| Obligations | 46,0% | 30,1% | 24,2% |
| Autres (*) | 3,8% | 8,2% | 17,8% |

(*) Dont biens immobiliers occupés par le Groupe pour 0,1%.

Les actifs de régime ne comprennent pas d'instruments financiers propres à Rhodia.

Les taux de rendement attendus sont déterminés en fonction de l'allocation des actifs et des projections anticipées de rendement compte tenu des évolutions passées.

| Rendement attendu des fonds | Au 31/12/06 | | | Au 31/12/05 | | | Au 31/12/04 | | |
|-----------------------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| | France | Etats-Unis | Royaume-Uni | France | Etats-Unis | Royaume-Uni | France | Etats-Unis | Royaume-Uni |
| | N/A | 7,50% | 7,50% | N/A | 7,50% | 8,00% | N/A | 7,50% | 8,00% |

En France, les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par la constitution de fonds dédiés. Les prestations versées sont en totalité financées par Rhodia.

26.1. Retraite. — Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies : Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraites et d'indemnités de départ à la retraite. Les engagements correspondants concernent principalement les effectifs employés ou retraités aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en France. Ces trois pays représentent 87% des engagements totaux du Groupe.

En France, ces engagements comprennent principalement les indemnités de départ à la retraite, un régime fermé à prestations définies « IRP RP » et un régime d'Allocation Supplémentaire de retraite « ARS ». Les principales caractéristiques de ces régimes sont les suivantes :

— Le régime « IRP RP » bénéficie à l'ensemble des salariés et anciens salariés participant au régime avant sa fermeture. Il offre une garantie de ressources globales exprimée par rapport au salaire de fin d'activité, il a cessé d'être applicable au cours des années 1970.

— Le régime ARS bénéficie aux cadres. Il fixe un niveau de prestation indépendamment de l'évolution des prestations des régimes obligatoires. Il est soumis à des conditions de niveau de rémunération de fin de carrière, d'âge de départ et d'ancienneté dans le Groupe. Ce régime est complété pour les dirigeants en fonction de droits potentiels au titre de régimes spécifiques à cette catégorie.

Aux Etats-Unis, ils sont principalement liés aux plans suivants :

— Le plan « Pension Equity Plan » permettant l'acquisition de capitaux croissants selon les tranches d'âge. Ce plan a été fermé en 2003. Il a été remplacé par un plan à cotisations définies.

— Le plan « Hourly Plan » prévoyant l'acquisition d'un pourcentage de salaire par année de service (résultant de négociations syndicales).

— Le plan « Restoration Plan » couvrant la partie du salaire dépassant les limites du « Pension Equity Plan » ou octroyant des garanties spécifiques à un nombre très limité de cadres supérieurs.

Au Royaume-Uni, il existe principalement un plan à prestations définies ouvrant droit à l'acquisition d'une fraction de salaire par année de services. Ce plan a été fermé en 2003 et a été remplacé par un plan à cotisations définies. Ce dernier prévoit un taux de cotisation croissant selon les tranches d'âge. Une évaluation actuarielle des engagements à prestations définies est effectuée au minimum chaque année à la date de clôture par des actuaires indépendants.

Obligations inscrites au bilan. — Les obligations comptabilisées au bilan s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | Au 31/12/05 | Au 31/12/04 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Valeur actualisée des obligations non financées | 969 | 928 | 816 |
| Valeur actualisée des obligations financées | 1 551 | 1 639 | 1 368 |
| Valeur actualisée des obligations totales | 2 520 | 2 567 | 2 184 |
| Juste valeur des actifs des régimes | -1 287 | -1 327 | -1 186 |
| Valeur nette des obligations | 1 233 | 1 240 | 998 |
| Coût des services passés non comptabilisés | -4 | -5 | |
| Actifs non reconnus en application des règles de plafonnement | 3 | 0 | 0 |
| Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée | 1 232 | 1 235 | 998 |
| Montant au bilan : | | | |
| Actif | 1 | 6 | |
| Passif | 1 233 | 1 241 | 998 |

Au cours de l'exercice 2005, le régime d'indemnité de départ à la retraite français a été modifié pour certains salariés du fait du classement du site de Pont-de-Claix comme site ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Le coût des services passés non encore amortis lié à cette modification de régime s'élève au 31 décembre 2006 à 4 M€. Il est comptabilisé en résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, soit en moyenne 7 ans.

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée. — La valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|-------|-------|-------|
| Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice | 2 567 | 2 184 | 2 208 |
| Coût des services rendus | 24 | 32 | 32 |
| Coût financier | 121 | 119 | 121 |
| Prestations payées | -166 | -166 | -153 |
| Contributions des salariés | 4 | 4 | 4 |
| Coût des services passés | | 5 | |
| Ecarts actuariels | 84 | 297 | 16 |
| Ecarts de conversion | -19 | 91 | -21 |
| Passifs détenus en vue d'être cédés | -12 | | |
| Effet des variations de périmètre (1) | -84 | -3 | 1 |
| Effet des réductions et liquidations (2) | 1 | 4 | -24 |
| Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice | 2 520 | 2 567 | 2 184 |
| Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture | 1 327 | 1 186 | 1 180 |
| Rendement attendu des actifs | 97 | 91 | 90 |

| | | | |
|---|-------|-------|-------|
| Ecarts actuariels sur le rendement des fonds | 41 | 50 | 15 |
| Contributions de l'employeur | 26 | 34 | 18 |
| Contributions des salariés | 4 | 4 | 4 |
| Prestations payées | -105 | -114 | -101 |
| Ecarts de conversion | -14 | 82 | -20 |
| Effet des variations de périmètre | -89 | -2 | |
| Effet des réductions et liquidations | | -4 | |
| Juste valeur des actifs des régimes à la clôture | 1 287 | 1 327 | 1 186 |
| Valeur actualisée de l'obligation | 1 233 | 1 240 | 998 |
| Coût des services passés non reconnus | -4 | -5 | |
| Actif non reconnu en application des règles de plafonnement | 3 | | |
| Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée | 1 232 | 1 235 | 998 |

(1) Dont 2 M€ d'écarts actuariels.

(2) Dont indemnités de fin de contrat de travail accordées aux membres du personnel partis avant l'âge normal de retraite.

La valeur actualisée de l'obligation correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs des régimes.

La répartition des obligations et des actifs par zone géographique s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | | | Au 31/12/05 | | | Au 31/12/04 | | |
|-----------------------------------|-------------|----------|--------|-------------|----------|--------|-------------|----------|--------|
| | France | Etranger | Total | France | Etranger | Total | France | Etranger | Total |
| Valeur actualisée de l'obligation | 803 | 1 717 | 2 520 | 765 | 1 802 | 2 567 | 667 | 1 517 | 2 184 |
| Juste valeur des actifs du régime | N/A | -1 287 | -1 287 | N/A | -1 327 | -1 327 | N/A | -1 186 | -1 186 |
| Valeur actualisée de l'obligation | 803 | 430 | 1 233 | 765 | 475 | 1 240 | 667 | 331 | 998 |

Le rendement réel des actifs s'est élevé pour les exercices 2004, 2005 et 2006 respectivement à 105 M€, 141 M€ et 138 M€. Le rendement attendu était de 90 M€ pour 2004, de 91 M€ pour 2005 et de 97 M€ pour 2006. Des écarts actuariels positifs ont été constatés pour la différence entre ces montants, soit 15 M€ pour 2004, 50 M€ pour 2005 et 41 M€ pour 2006.

Le montant décaissé par le Groupe au titre des régimes de retraites à prestations définies correspond aux prestations payées aux employés (166 M€ en 2006), aux contributions de Rhodia aux fonds (26 M€ en 2006), déduction faite des prestations payées directement par ces fonds (105 M€ en 2006). Ce montant s'est élevé à 87 M€ en 2006, à 86 M€ en 2005 et à 70 M€ en 2004. Il est estimé à 110 M€ au titre de l'exercice 2007.

Charge de l'exercice. — La charge de l'exercice relative aux engagements de retraite s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|------|------|------|
| Coût des services rendus | 24 | 32 | 32 |
| Coût financier | 121 | 119 | 121 |
| Rendement attendu des actifs du régime | -97 | -91 | -90 |
| Amortissement du coût des services passés | 1 | | |
| Effet des réductions ou liquidations (1) | 1 | 8 | -24 |
| Charge totale comptabilisée en résultat | 50 | 68 | 39 |

(1) Dont indemnités de fin de contrat spécifiques pour 5 M€ en 2006 et 2005, et 8 M€ en 2004.

Le coût des services rendus est comptabilisé en résultat opérationnel par destination. Le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime ont été comptabilisés en « Charges financières » et « Produits financiers » respectivement.

Les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite comptabilisés dans l'état des Charges et des Produits Comptabilisés sont les suivants :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|------|------|------|
| Pertes et gains actuariels (1) | 41 | 247 | 1 |
| Application des règles de plafonnement | 11 | | |
| Total | 52 | 247 | 1 |
| Dont : | | | |

| | | | |
|--|-----|-----|-----|
| Ecart d'expérience sur l'évaluation des obligations-perte (gain) | 3 | 39 | -48 |
| Ecart d'expérience sur l'évaluation des actifs des régimes- perte (gain) | -41 | -50 | -15 |

L'utilisation de tables de mortalité par générations pour les entités françaises a été décidée à fin 2006 et a eu un impact à la hausse de 90 M€ (+12%) sur la valeur actualisée des obligations de retraite françaises.

Le passage de la table de mortalité TPG 93 à la table TPG 2006 génèrerait une augmentation de 6 M€ sur la valeur actualisée des obligations de retraite françaises.

Le changement de table de mortalité en Angleterre fin 2006 a augmenté la valeur actualisée des obligations de retraite de 46 M€.

26.2. Autres avantages accordés au personnel. — Description des engagements et hypothèses actuarielles : Les autres avantages accordés au personnel sont principalement composés de gratifications liées à l'ancienneté des salariés employés en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses et une fréquence de calcul identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Obligations inscrites au bilan. — Le montant de l'obligation nette inscrite au passif du bilan s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | Au 31/12/05 | Au 31/12/04 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Valeur nette de l'obligation non financée | 90 | 107 | 111 |
| Valeur actualisée de l'obligation financée | 8 | 7 | 7 |
| Valeur actualisée de l'obligation | 98 | 114 | 118 |
| Juste valeur des actifs des régimes | -6 | -5 | -4 |
| Obligation comptabilisée au passif | 92 | 109 | 114 |

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée au passif du bilan. — L'obligation nette inscrite au passif s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | Au 31/12/05 | Au 31/12/04 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Valeur actualisée des obligations à l'ouverture | 114 | 118 | 126 |
| Coût des services rendus | 5 | 4 | 14 |
| Coût financier | 5 | 5 | 5 |
| Prestations payées | -10 | -9 | -9 |
| Ecarts actuariels | -5 | -11 | 3 |
| Ecarts de conversion | -4 | 8 | -5 |
| Passifs détenus en vue d'être cédés | -5 | | |
| Effet des variations de périmètre | -1 | | |
| Effet des réductions et des liquidations | -1 | -1 | -16 |
| Valeur actualisée des obligations à la clôture | 98 | 114 | 118 |
| Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture | 5 | 4 | 7 |
| Contributions de l'employeur | 2 | 4 | 4 |
| Prestations payées | -1 | -4 | -4 |
| Ecarts de conversion | | | -3 |
| Effet des variations de périmètre | | 1 | |
| Juste valeur des actifs des régimes à la clôture | 6 | 5 | 4 |
| Valeur actualisée de l'obligation inscrite au passif du bilan | 92 | 109 | 114 |

Le montant décaissé par le Groupe s'est élevé à 9 M€ en 2004 et en 2005, et à 11 M€ en 2006. Il est estimé à 8 M€ au titre de l'exercice 2007. Charge de l'exercice. — Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|------|------|------|
| Coût des services rendus | 5 | 4 | 14 |
| Coût financier | 5 | 5 | 5 |
| Ecarts actuariels | -5 | -11 | 3 |
| Effet des réductions et des liquidations | -1 | -1 | -16 |

| | | | |
|---|---|----|---|
| Charge (produit) comptabilisé (e) au compte de résultat | 4 | -3 | 6 |
|---|---|----|---|

27. Provisions.

27.1. Analyse par nature.

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | | | Au 31/12/05 | | | Au 31/12/04 | | |
|---|----------------|-----------------|-------|----------------|-----------------|-------|----------------|-----------------|-------|
| | A plus d'un an | A moins d'un an | Total | A plus d'un an | A moins d'un an | Total | A plus d'un an | A moins d'un an | Total |
| Restructuration | 19 | 39 | 58 | 22 | 87 | 109 | 23 | 112 | 135 |
| Environnement | 173 | 34 | 207 | 188 | 44 | 232 | 142 | 65 | 207 |
| Autres provisions pour risques et charges | 114 | 74 | 188 | 87 | 73 | 160 | 51 | 60 | 111 |
| Total | 306 | 147 | 453 | 297 | 204 | 501 | 216 | 237 | 453 |

27.2. Variations de l'exercice.

| (En millions d'euros) | 1er janvier 2006 | Dotation | Utilisation | Variation de périmètre | Ecarts de conversion | Autres mouvements | 31/12/06 |
|---|------------------|----------|-------------|------------------------|----------------------|-------------------|----------|
| Restructuration | 109 | 36 | -80 | 4 | -1 | -10 | 58 |
| Environnement | 232 | 9 | -27 | -1 | -7 | 1 | 207 |
| Autres provisions pour risques et charges | 160 | 50 | -27 | 13 | -3 | -5 | 188 |
| Total | 501 | 95 | -134 | 16 | -11 | -14 | 453 |

27.3. Restructuration.

Les provisions pour restructuration couvrent les frais suivants :

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | Au 31/12/05 | Au 31/12/04 |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Frais de personnel | 34 | 84 | 102 |
| Frais liés à l'arrêt des sites | 24 | 25 | 33 |
| Total | 58 | 109 | 135 |

Les frais de personnel comprennent les coûts induits par les diverses mesures de départ mises en place, y compris certaines mesures de mise en préretraite. Les plans mis en place comprennent des mesures de départ qui sont soit volontaires, c'est-à-dire sur proposition de l'employeur et sur acceptation du salarié, soit involontaires, c'est-à-dire à la seule initiative de l'employeur. Les mesures dites de départs involontaires sont provisionnées dès l'annonce officielle par la direction aux instances représentatives du personnel concerné par le plan détaillé de mise en oeuvre de ces mesures.

Variations de l'exercice 2006. — Les nouvelles mesures représentent un coût total estimé de 21 M€ et correspondent principalement aux opérations suivantes :

— En France : Les nouvelles mesures représentent un coût de 11 M€ correspondant pour l'essentiel à des mesures complémentaires au plan de réorganisation des fonctions support du Groupe engagé depuis fin 2003.

— A l'étranger : Les nouvelles mesures représentent un coût de 10 M€ correspondant principalement à des mesures de productivité administrative au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Etats-Unis et au Brésil.

Les changements d'estimation sur des plans antérieurs ont conduit en 2006 à une dotation complémentaire de 15 M€, correspondant à des compléments de provisions sur les sites d'Organics et de Polyamide.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel et à la fermeture des sites représentent -80 M€ et s'analysent comme suit :

— -49 M€ en France correspondant pour l'essentiel au plan fonctions initié fin 2003 pour un montant de -18 M€, et à des restructurations industrielles principalement sur les sites des entreprises Organics et Polyamide pour un montant total de -29 M€. Parmi ces derniers, le plan Horizon, relatif au classement « amiante » de la plateforme de Pont-de-Claix, représente -5 M€ correspondant au départ d'environ 230 salariés.

— -20 M€ hors France dont -9 M€ au Royaume-Uni correspondant principalement à des coûts de rationalisation des sites Avonmouth et Oldbury ainsi qu'à des coûts de fermeture de sièges, et -11 M€ aux USA, au Brésil, en Allemagne, en Espagne et en Italie liés essentiellement à des mesures de rationalisation des structures administratives.

— -11 M€ au titre des frais de personnel et de fermeture relatifs à des activités abandonnées en 2006.

Par ailleurs, des provisions non utilisées ont été reprises en 2006 pour un montant de -13 M€ correspondant pour l'essentiel au plan fonctions.

Variations de l'exercice 2005. — Les nouvelles mesures représentaient 55 M€ et correspondaient principalement aux opérations suivantes :

En France :

Au sein de l'entreprise Polyamide pour un montant de 6 M€ et correspondant à la fermeture de l'atelier de production de fils tapis du site d'Arras.

Au sein de l'entreprise Organics, qui avait lancé sur le dernier trimestre de 2005 le projet « Horizon » afin de réorganiser la plate-forme industrielle de Pont-de-Claix (Isère). Ce plan comportait un volet social qui prévoyait le départ d'environ 360 salariés d'ici 2008 dans le cadre du classement « amiante » de la plate-forme, pour un montant d'environ 8 M€.

Au sein de l'entreprise Silcea, sur le site de Saint-Fons (Rhône), suite à des mesures de productivité pour un montant de 4 M€ environ et incluant la suppression de 75 postes de travail. Ces mesures concernaient des activités qui sont présentées en Activités abandonnées au compte de résultat depuis le 30 septembre 2006.

A l'étranger :

Au sein de l'entreprise Novecare, sur le site d'Oldbury (Royaume-Uni), principal site de production des Produits de Performance Dérivés du Phosphore Europe, et qui comprenait notamment la fermeture d'ateliers devenus non profitables et des mesures de productivité sur les fonctions-soutiens du site, conduisant au total à la suppression de 35 postes environ pour un coût total de 5 M€. Par ailleurs, le regroupement des anciennes entreprises HPCII et PPD au plan mondial au sein de l'entreprise Novecare avait conduit à des mesures de productivité au sein des équipes marketing, commerciales et industrielles représentant un montant d'environ 4 M€.

Au sein de l'entreprise Pharma Solutions, des mesures de productivité dans les unités de production au Royaume-Uni ainsi que la fermeture du site de recherche américain, conduisant à des pénalités de fin de contrat et des frais de démantèlement pour un montant total de dotation de 9 M€. Ces mesures concernaient des activités qui étaient présentées en Activités abandonnées au compte de résultat.

Par ailleurs, les changements d'estimation sur des plans antérieurs avaient conduit en 2005 à une dotation complémentaire de 33 M€ :

La poursuite du plan réorganisation du Groupe notamment en France avait conduit à une dotation complémentaire de 16 M€. Les réestimations des coûts de restructuration des principaux sites de production de l'entreprise Organics en France avaient conduit à une dotation supplémentaire de 7 M€.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel représentaient -88 M€ et s'analysaient comme suit :

— -70 M€ en France correspondant d'une part au plan fonctions -y compris en recherche et développement lancé fin 2003 pour un montant de -34 M€ et d'autre part à des restructurations industrielles dont la fermeture de l'unité de fabrication de fils tapis à Arras et les coûts de rationalisation des sites des entreprises Organics et Polyamide en France principalement.

— -10 M€ au Royaume-Uni correspondant principalement à des coûts de rationalisation du site Avonmouth et de Oldbury ainsi qu'à la restructuration industrielle des sites de l'entreprise Pharma Solutions.

Variations de l'exercice 2004. — Les dotations pour nouvelles mesures représentaient 163 M€ correspondant principalement à :

— La mise en place du plan de réorganisation du Groupe pour 56 M€. Ce plan reposait essentiellement sur la réduction du nombre d'entreprises de 17 à 9, sur l'allègement des structures du siège et sur la réorganisation en centre de services partagés des fonctions de support principalement en France. Cette réorganisation a engendré de l'ordre de 1 325 suppressions de postes dont 572 environ en France.

— Des restructurations industrielles pour 97 M€ dont :

— le plan de l'entreprise Polyamide pour un montant de 18 M€ concernait principalement la fermeture définitive de l'atelier de production du site Engineering Plastics de Maioli à Taiwan ainsi que la restructuration avant cession du site de production de fils tapis de Castellaccio en Italie,

— le plan de l'entreprise Organics, concernait des actions d'amélioration de productivité et le recentrage du portefeuille de produits par fermeture ou cession d'ateliers. Ce plan concerne l'intégralité des sites de l'entreprise pour un montant de 20 M€ ;

— le plan de l'entreprise Rhodia Pharma Solutions en Angleterre, concernait les sites d'Annan, Dudley et d'autres sites en Amérique du Nord pour un montant de 19 M€ ;

— le plan de l'entreprise Organics, concernait la fermeture du site de Lille prévue fin 2005 et la restructuration d'autres sites Européens pour un montant de 12 M€.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel représentaient -106 M€ et correspondaient principalement aux dépenses relatives aux plans de restructuration de 2003 pour -51 M€ et de 2004 pour -39 M€.

Ces utilisations concernaient principalement les plans suivants :

— -61 M€ en France, correspondant principalement d'une part au plan fonction lancé fin 2003 et d'autre part à des restructurations industrielles dont les coûts de fermeture de l'unité de fabrication de Tri-Polyphosphate à Rouen et les coûts de rationalisation des sites de l'entreprise Organics ;

— -17 M€ en Amérique du Nord, correspondant notamment à des dépenses liées à des mesures de productivité administratives lancées fin 2003 ;

— -16 M€ au Royaume-Uni correspondant principalement à des coûts de fermeture du site de Whitehaven et de Clayton ainsi qu'à la restructuration industrielle des sites de l'entreprise Pharma Solutions lancée en 2003.

27.4. Environnement. — Rhodia évalue de manière régulière l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter.

Comme indiqué en note 2.19, la provision est calculée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2006 sont définis par zone sur la base de taux d'intérêt sans risque (obligation d'État) déflaté observés sur des maturités correspondant aux durées probables de remédiation des sites.

| | 5 ans | 10 ans | 20 ans |
|-------------|-------|--------|--------|
| France | | 1,90% | |
| Royaume-Uni | 3,00% | | 2,40% |
| Etats-Unis | 2,15% | 2,15% | |
| Brésil | | 5,50% | 5,50% |

Au 31 décembre 2006, les provisions liées à l'environnement s'élèvent à 207 M€ contre 232 M€ au 31 décembre 2005 et 207 M€ en 2004.

Les principales provisions par zone sont les suivantes :

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | Au 31/12/05 | Au 31/12/04 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Amérique du Sud | 84 | 87 | 67 |
| Amérique du Nord | 43 | 55 | 46 |
| France | 56 | 60 | 56 |
| Royaume-Uni | 24 | 28 | 22 |
| Reste de l'Europe | | 2 | 16 |

| | | | |
|--|-----|-----|-----|
| Total provisions liées à l'environnement | 207 | 232 | 207 |
|--|-----|-----|-----|

La zone Amérique du Sud couvre essentiellement les sites situés au Brésil, notamment le site de Cubatao.

La zone Amérique du Nord couvre essentiellement les sites situés aux Etats-Unis, notamment les sites de SilverBow, New Brunswick, Dalton.

La France couvre essentiellement les sites de La Rochelle, Thann, Watrelos, Mulhouse, Pont de Claix et plusieurs anciens sites miniers.

Le Royaume-Uni couvre essentiellement les sites de Staveley, Whitehaven et Oldbury Rattlechain.

Les provisions concernent pour l'essentiel des sites ou des activités arrêtées et pour certains avant même la création de Rhodia.

Variations de l'exercice 2006. — Une dotation de 9 M€ a été comptabilisée et s'analyse comme suit :

— 11 M€ correspondant à des compléments de provisions pour des montants individuels non significatifs.

— 2 M€ correspondant à l'augmentation du taux d'actualisation affectant principalement les provisions de sites dont les plans de remédiation sont à long terme, en particulier Cubatao au Brésil.

Les utilisations de provisions se sont élevées à -27 M€ et ont concerné principalement les sites de :

— Cubatao au Brésil pour -8 M€,

— Whitehaven au Royaume-Uni pour -1,5 M€,

— Martinez, New Brunswick et Silverbow pour respectivement -2, -1,5 et -2 M€.

Une provision de 6 M€ a été reprise à hauteur de -3 M€ au titre de réestimations de divers plans de remédiation, et pour le solde, au titre d'une augmentation du taux d'actualisation principalement sur des sites de Staveley au Royaume-Uni et de la Rochelle en France.

L'actualisation financière se traduit par ailleurs par une augmentation de la provision de 7 M€.

Variations de l'exercice 2005. — Une dotation de 33 M€ avait été comptabilisée et s'analysait comme suit :

— 19 M€ correspondant à des compléments de provisions, pour des montants individuels non significatifs, sur des provisions constituées antérieurement dont 2 M€ pour le site de New Brunswick aux Etats-Unis et 2,5 M€ pour le site d'Oldbury au Royaume-Uni.

— 14 M€ correspondant à la baisse du taux d'actualisation affectant principalement les provisions de 3 sites dont les plans de remédiation sont à long terme : 5 M€ pour le site de Staveley au Royaume-Uni, 2 M€ pour le site de la Rochelle en France, 1 M€ pour le site de Cubatao au Brésil.

Les utilisations de provisions se sont élevées à -30 M€ et ont concerné principalement les sites de :

— Cubatao et Paulinia au Brésil pour -8 et -2 M€ respectivement.

— Martinez et New Brunswick et SylverBow aux Etats-Unis pour respectivement -4, -2 et -1 M€.

Une reprise de -6 M€ avait été effectuée et correspondait à des réestimations de plans de remédiation.

Par ailleurs, les provisions sur la Zone Reste de l'Europe avaient enregistré une diminution de -16 M€ sous l'effet de la cession de l'activité Phosphate et sulfurique de Rieme en Belgique.

Enfin, l'actualisation financière s'est traduite par ailleurs par une augmentation des provisions de 12 M€.

Variation de l'exercice 2004. — Les provisions dotées au 31 décembre 2004 pour 69 M€ concernaient principalement :

— le site de Cubatao au Brésil pour 43 M€ du fait de la prise en compte d'éléments nouveaux relatifs notamment aux possibilités techniques de traitement des terres polluées hors site.

— le site de Staveley pour 12 M€, du fait de nouvelles obligations nées de la cession de l'activité et de l'arrêt prévu du site.

Passifs éventuels environnementaux et réestimations. — Sur la base des informations disponibles, la direction de Rhodia estime qu'il n'y a pas de passifs environnementaux probables autres que ceux provisionnés au 31 décembre 2006. Cependant, Rhodia pourrait être amené à supporter de nouvelles dépenses si les textes, lois, réglementations ou leurs interprétations, étaient amenés à évoluer.

Les passifs éventuels estimés sans prise en compte d'une actualisation financière à environ 146 M€ au 31 décembre 2006 n'ont pas significativement évolué depuis le 31 décembre 2005. Ils concernent principalement les sites de La Rochelle et Pont de Claix en France, SilverBow (Montana, Etats-Unis) et Cubatao (Brésil), en raison d'obligations éventuelles de stockage ou de traitement des déchets ou matières hors site ainsi que de confinement éventuel d'une décharge interne en France. Aucune provision sur ces éléments n'a été constatée au 31 décembre 2006, aucune obligation n'existant à cette date.

27.5. Autres provisions pour risques et charges. — Les autres provisions pour risques et charges concernent pour l'essentiel des litiges fiscaux et des risques et frais provisionnés sur des activités cédées ou en cours de cession.

28. Fournisseurs et autres crédateurs.

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | Au 31/12/05 | Au 31/12/04 |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Fournisseurs d'exploitation | 754 | 843 | 835 |
| Fournisseurs d'immobilisations | 49 | 44 | 39 |
| Personnel et organismes sociaux | 181 | 190 | 209 |
| État et collectivités (1) | 122 | 84 | 61 |
| Charges à payer | 29 | 34 | 46 |
| Autres | 43 | 76 | 168 |
| Total | 1 178 | 1 271 | 1 358 |

(1) Le poste « État et collectivités » comprend une dette au titre des quotas de CO₂ à restituer pour un montant de 39 M€.

29. Contrats de location.

29.1 Contrats de location simple.

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-----------------------|------|------|------|
|-----------------------|------|------|------|

| | | | |
|-------------------------|-----|-----|-----|
| Loyers minimaux | 168 | 148 | 132 |
| Loyers conditionnels | | | |
| Loyers de sous location | -3 | -2 | -2 |
| Total | 165 | 146 | 130 |

Les paiements futurs minimums relatifs aux contrats de location simple s'analysent comme suit :

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | Au 31/12/05 | Au 31/12/04 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| A moins d'un an | 25 | 24 | 25 |
| De un à cinq ans | 83 | 76 | 62 |
| A plus de cinq ans | 60 | 48 | 45 |
| Total | 168 | 148 | 132 |

29.2. Contrats de location financement. — La réconciliation entre le montant des loyers futurs des contrats de location financement et leur valeur actualisée est la suivante :

Au 31 décembre 2006 :

| (En millions d'euros) | Moins d'un an | 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--------------------------------------|---------------|-----------|---------------|-------|
| Loyers minimums futurs | 14 | 10 | 1 | 24 |
| Intérêts | -1 | -1 | | -1 |
| Loyers minimums futurs hors intérêts | 13 | 9 | 1 | 23 |

Au 31 décembre 2005 :

| (En millions d'euros) | Moins d'un an | 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--------------------------------------|---------------|-----------|---------------|-------|
| Loyers minimums futurs | 22 | 108 | 23 | 147 |
| Intérêts | -6 | -14 | -4 | -18 |
| Loyers minimums futurs hors intérêts | 16 | 94 | 19 | 129 |

Au 31 décembre 2004 :

| (En millions d'euros) | Moins d'un an | 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--------------------------------------|---------------|-----------|---------------|-------|
| Loyers minimums futurs | 47 | 228 | | 265 |
| Intérêts | -10 | -21 | | -21 |
| Loyers minimums futurs hors intérêts | 37 | 207 | | 244 |

30. Engagements hors bilan et obligations contractuelles.

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | Au 31/12/05 | Au 31/12/04 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Engagements d'achat | | | |
| Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs industriels | 70 | 15 | 21 |
| Engagements d'achats de biens et de services : | | | |
| Engagement d'achat de biens | 2 252 | 1 996 | 1 850 |
| Engagement d'achat d'énergie | 820 | 880 | 636 |
| Cautions données et sûretés accordées | | | |
| Cautions données à des entreprises associées en garantie de leur dette | 3 | 5 | 30 |
| Cautions données à des entités non consolidées en garantie de leur dette | 7 | 7 | 8 |
| Cautions données sur ventes à terme | 1 | | |
| Sûretés accordées | 88 | 113 | 81 |

| | | | |
|---|-------|-------|-------|
| Engagements relatifs aux contrats de location (1) | 168 | 148 | 132 |
| Total des engagements et cautions donnés | 3 409 | 3 164 | 2 758 |

(1) Hors contrats de location financement.

Le montant des actifs donnés en nantissement s'analyse comme suit :

| (En millions d'euros) | Au 31/12/06 | Au 31/12/05 | Au 31/12/04 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Immobilisations corporelles | 51 | 11 | |
| Actifs financiers | 37 | 52 | 47 |
| Total | 88 | 63 | 47 |

31. Litiges.

31.1. Procédures judiciaires et d'arbitrage. — Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois US Federal Superfund et des réglementations environnementales américaines au niveau fédéral ou étatique. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

31.1.1. Poursuites administratives lancées par l'AMF. — La Société a été informée le 6 octobre 2003 qu'une enquête administrative avait été ouverte par le directeur général de la Commission des opérations de Bourse, devenu – après la réforme de l'autorité de marché française – secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») concernant l'information financière diffusée par la Société. Le 29 mars 2005, l'AMF a notifié à la Société les trois manquements présumés retenus par la commission spécialisée de son Collège portant sur l'information financière en 2002 et au 30 juin 2003 :

- valorisation de ChiRex ;
- valorisation des actifs d'impôts différés ; et
- information financière sur la dette, la trésorerie et les risques environnementaux.

La Société a opposé de solides arguments en réponse aux allégations de l'AMF dans le mémoire en défense qu'elle a déposé fin juillet 2006. Une décision de la Commission des sanctions est attendue courant 2007. Dans le cas où des sanctions seraient prononcées à l'encontre de la Société, le droit français applicable prévoit une amende maximale de 1,5 M€.

31.1.2. Contentieux avec certains actionnaires. — La Société est directement ou indirectement impliquée dans les procédures suivantes, initiées par certains actionnaires :

— En janvier 2004, certains actionnaires ont introduit deux actions devant le Tribunal de commerce de Paris au sujet des conditions dans lesquelles Rhodia a fait l'acquisition de Albright & Wilson, lesdits actionnaires reprochant principalement aux dirigeants de la Société une imprécision de certaines informations rendues publiques lors de l'acquisition ainsi que certaines négligences qu'ils auraient commises.

— Dans le cadre de la première action, les requérants réclament à certains des membres du conseil d'administration de la Société, ses commissaires aux comptes d'alors, ainsi qu'Aventis (devenu Sanofi-Aventis) la somme de 131,8 M€ en réparation de leurs prétendus préjudices personnels.

— Dans la seconde action, les demandeurs poursuivent certains des membres du conseil d'administration de la Société de l'époque ainsi qu'Aventis et réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité de 925 M€ au bénéfice de la Société dans le cadre de l'action ut singuli intentée à leur encontre en réparation du préjudice que Rhodia aurait subi.

Prenant acte de l'existence d'une information judiciaire portant sur des faits identiques, les juges du Tribunal de commerce de Paris ont prononcé le 27 janvier 2006 et 10 février 2006 un sursis à statuer dans ces deux procédures jusqu'à ce qu'une décision définitive ait été prononcée au titre de l'action publique. Le 25 juillet 2006, Rhodia a été informée que les requérants à la première action avaient déposé un pourvoi en cassation contre la décision du Premier Président de la Cour d'appel de Paris leur refusant d'interjeter appel contre la décision de sursis à statuer du 10 février 2006.

— En 2004, les mêmes demandeurs à la seconde action ont également introduit, rejoints par d'autres, une réclamation devant la Cour Suprême de l'État de New York invoquant une nouvelle fois l'existence d'un préjudice personnel, évalué à environ 60 M€, procédure dans laquelle la Société était également assignée. Le 23 décembre 2004, la Société recevait un complément d'assignation ajoutant des allégations relatives à un sous-provisionnement des retraites et passifs environnementaux. En janvier 2005, la Société a déposé, dans le cadre de cette procédure une demande d'exception préjudicielle d'incompétence territoriale (motion to dismiss for forum non conveniens), qui lui a été accordée par décision du 5 juillet 2006 en dernier ressort. Ce contentieux a ainsi été tranché définitivement en faveur de Rhodia.

— Le 19 mars 2005, l'un des actionnaires mentionnés ci-dessus a introduit une action ut singuli à l'encontre du Président du conseil d'administration et du directeur général de la Société. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette nouvelle procédure vise à les faire condamner au remboursement à la Société des sommes que cette dernière a versées à M. Jean-Pierre Tirouflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 M€ au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Les parties défenderesses contestent le bien-fondé de cette requête. Une décision de première instance est attendue courant 2007.

— Depuis le 7 avril 2005, divers recours formés par des actionnaires ont été déposés – dont certains contentieux de type « Erisa » émanant de salariés de la Société – contre Rhodia ainsi que certains de ses administrateurs et dirigeants, devant le tribunal du district sud de New York et le tribunal du district du New Jersey. Le U.S. Judicial Panel on Multidistrict Litigation a décidé en date du 21 octobre 2005 de regrouper – sous la juridiction du tribunal du district sud de New York – ces réclamations sous la forme d'un recours unique, étant toutefois précisé que les contentieux de type « Erisa »

seront bien jugés par le même tribunal, mais de façon parallèle du fait de leur spécificité. D'une manière générale, les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint entre le 26 avril 2001 et, soit pour certains, le 23 mars 2004, ou, soit pour d'autres, le 24 mars 2005 certaines dispositions des Securities Exchange Acts de 1933 et 1934, notamment en matière de communication financière. La procédure dite de « certification » a commencé et pourrait aboutir à la formation d'une « consolidated class action ». Le 28 septembre 2006, les plaignants ont déposé une « Amended Complaint », visant à consolider les recours. A la suite de cette réclamation, Rhodia a déposé – le 28 novembre 2006 – une demande d'exception préjudicielle d'incompétence territoriale (motion to dismiss for forum non conveniens) en s'appuyant sur différents fondements procéduraux.

— Rhodia a pris officiellement connaissance de l'ouverture d'une information judiciaire contre X conduite par les juges Pons et d'Huy lors de la perquisition qui a eu lieu à son siège social le 27 juin 2005. Cette information judiciaire résulte du dépôt en 2003 et 2004 de trois plaintes pénales d'actionnaires contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. L'une de ces plaintes a été déposée à titre ut singuli et Rhodia, soucieuse de défendre elle-même, en toute connaissance de cause, ses intérêts, s'est constituée partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette procédure est toujours en cours au 31 décembre 2006.

31.1.3. Procédures commerciales.

31.1.3.1. Arbitrage Adisseo. — A la suite d'un incendie sur son site des Roches de Condrieu en date du 22 mai 2003, Rhodia Eco Services Sulfurique a été dans l'obligation de se prévaloir de la force majeure dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec Adisseo relatif à la fourniture d'hydrogène sulfuré. De son côté, Adisseo a immédiatement réclamé la réparation d'un prétendu préjudice de 380 000 € (pénalité contractuelle consécutive à l'interruption de fourniture d'hydrogène sulfuré). Adisseo a, par la suite, cherché à pouvoir exercer un « call option », qui entraînerait la cession de l'activité hydrogène sulfuré et sulfure de carbone de Rhodia Eco Services Sulfurique au profit d'Adisseo pour 1 euro. Cette affaire faisait l'objet d'un arbitrage devant l'Association française d'arbitrage. Enfin, le 21 novembre 2004, une requête complémentaire relative à de prétendues pertes d'exploitation d'un montant de 27 M€ consécutive à l'incendie avait été adressée à Rhodia Eco Services Sulfurique. Rhodia PPMC (successeur de Rhodia Eco Services Sulfurique) contestait l'ensemble des ces demandes. Par ailleurs, Rhodia PPMC apprenait le 30 août 2005, que les assureurs d'Adisseo souhaitaient faire une intervention volontaire dans le cadre de cet arbitrage; laquelle a été acceptée étant précisé, que les assureurs seraient subrogés à hauteur de 12 097 602 € dans les droits d'Adisseo, montant correspondant à la sommes qu'ils avaient alors versée à Adisseo sans consulter Rhodia pour indemnisation de la prétendue perte d'exploitation. Rhodia estimait que l'ensemble des demandes d'Adisseo était sans fondement à ce titre. Le 19 décembre 2006, l'ensemble des parties à ces procédures ont signé un accord transactionnel qui, moyennant notamment le paiement d'un montant de 1,85 M€ par Rhodia Opérations (successeur de Rhodia PPMC) aux assureurs met un terme définitif à ce litige. Cet accord était conditionné à la réalisation de la cession par le Groupe de l'activité Silicones.

31.1.3.2. Litige Rhodia/Innophos. — Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élève à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 M€) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité phosphates de spécialités qui a été vendue en août dernier à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Depuis, Rhodia a travaillé en étroite collaboration avec Innophos pour préparer une réponse qui a été déposée, au nom d'Innophos, le 17 janvier 2005. Le montant de la réclamation initiale a été revu à la baisse à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une décision rendue en date du 29 août 2005. Le montant total de la réclamation révisée est désormais d'environ 16,5 M€. Rhodia, estimant encore disposer de solides arguments, a déposé en novembre 2005 une demande judiciaire d'annulation pure et simple de la réclamation devant la cour fédérale administrative et fiscale mexicaine. Rhodia et Innophos restent cependant en désaccord à ce jour quant à l'exacte portée de leurs obligations contractuelles respectives liées à cette réclamation et une action en justice a été introduite par Innophos à ce titre devant les tribunaux de New York (Etats-Unis) en décembre 2004. Cette procédure judiciaire a été tranchée le 13 juin 2005 en faveur d'Innophos et Rhodia a interjeté appel le 16 juin 2005 de ladite décision. Cette affaire est toujours en cours au 31 décembre 2006. Sur base de son analyse sur le fond du dossier, Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

31.1.3.3. Arbitrage Rhodanyl/KoSa France Holding. — La société KoSa France Holding (nouvel associé de Rhodanyl dans la coentreprise Butachimie) a engagé le 1er octobre 2004 une contre-procédure arbitrale (CCI) parallèle à un arbitrage (CCI) en cours entre Rhodanyl et DuPont France (son ancien associé dans la coentreprise Butachimie), afin de tenter de faire échec à la sentence attendue dans la procédure Rhodanyl/DuPont France. Dans cet arbitrage initial, Rhodanyl demandait au Tribunal arbitral de reconnaître l'inexistence de limitation géographique relative à la vente, l'exportation ou l'usage de l'ADN produit par Butachimie. Cette position a été tranchée en faveur de Rhodanyl dans la sentence finale du 13 juin 2005 (sentence définitive et non susceptible de recours). Dans ces conditions, les demandes principales (basées pour l'essentiel sur des prétentions inverses que celles soutenues par Rhodanyl dans son arbitrage contre DuPont France) formulées, au titre de sa contre-procédure arbitrale, par KoSa France Holding – d'un montant initial d'environ 37 M€ abaissé à 21,5 M€ en janvier 2006, auxquels il faudrait ajouter, selon KoSa, le montant des ventes qui continueront à être effectuées en 2006 jusqu'à ce que la sentence soit rendue, ou alternativement et à titre subsidiaire 147 M€€ étaient selon Rhodia sans fondement. La sentence arbitrale rendue le 15 juin 2006 a confirmé la position déjà tranchée en faveur de Rhodanyl dans la procédure Rhodanyl/DuPont France puisqu'à son terme : (i) Rhodia a la liberté totale d'utilisation et d'exportation de l'ADN (et ses dérivés) de Butachimie, (ii) aucune indemnité n'a été allouée à Kosa au titre de la suppression de cette « prétendue » restriction contractuelle d'utilisation et d'exportation et (iii) aucun dommage et intérêt n'a été accordé à Kosa au titre des grèves de 2004. Ce contentieux a ainsi été tranché définitivement en faveur de Rhodia.

31.1.4. Autres procédures.

31.1.4.1. Litige Rhodia c/ Securities and Exchange Board of India. — Rhodia S.A. est atraite en Inde par le Securities and Exchange Board of India (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia lance une offre publique d'achat sur 20% de titres de la société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,79% du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,79 à 92,79% et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90%, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,21% de flottant restant au même prix. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,21%) seraient acquis pour un total de 7,2 M€. Rhodia conteste le bien-fondé de la demande de la SEB, mais une provision est constituée dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la High Court of Mumbai statuant en appel formulé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son encontre devrait intervenir au cours de l'année 2007.

31.1.4.2. Programme « Pétrole contre nourriture ». — Rhodia, à travers ses deux filiales Rhodia Silicones et Rhodia Middle East Jordan, a été nommé dans un rapport du comité d'enquête indépendant des Nations Unies dans le cadre du programme « Pétrole contre nourriture » en Irak. Le rapport identifie des versements présumés illicites concernant des surplus pétroliers et des biens humanitaires dans le cadre de contrats avec l'Irak d'un montant total d'environ 1,7 million de dollars américains. Suite à une enquête interne menée dans le cadre de cette affaire, aucune malversation n'a été identifiée. Les conclusions de cette enquête ont été communiquées en avril 2006 au comité d'enquête indépendant des Nations Unies qui n'a fait part d'aucune remarque à la Société.

31.1.5. Procédures significatives engagées par la Société.

31.1.5.1. Site de Silver Bow. — Après plusieurs tentatives de conciliation initiées par la Société et Rhodia Inc., auxquelles Aventis n'a pas donné suite, la Société a adressé une mise en demeure à Sanofi-Aventis le 8 octobre 2004, afin que cette dernière assume une partie des coûts de décontamination

du site de Silver Bow. Le 29 décembre 2004, Rhodia Inc., qui n'a jamais eu d'activité sur le site de Silver Bow, n'ayant reçu aucune réponse satisfaisante de la part de Sanofi-Aventis a déposé une plainte auprès d'un tribunal du New Jersey à l'encontre des sociétés Sanofi-Aventis et Bayer CropScience Inc. afin d'obtenir la prise en charge d'une partie des frais de remise en état, conformément aux dispositions du US Comprehensive Environmental Response and Compensation and Liability Act en vigueur dans l'État du New Jersey. Le 6 octobre 2006, la « District Court » du New Jersey a prononcé la suspension administrative de cette procédure, dans l'attente d'une décision d'un autre tribunal sur une question similaire.

31.1.5.2. Site de Cubatao. — Rhodia Brasil et la Société ont déposé une plainte le 15 mars 2005 auprès du Tribunal de commerce de São Paulo à l'encontre de Sanofi-Aventis. Le dépôt de cette plainte vise à obtenir le remboursement des frais indûment mis à la charge de Rhodia Brasil, alors qu'ils découlent directement des activités conduites par Rhône-Poulenc sur ce site, qui fut définitivement fermé en 1993. La Cour Civile Centrale de Sao Paulo a – dans sa décision du 28 mars 2006 – déclaré irrecevable ladite demande. Rhodia Brasil a interjeté appel le 27 avril 2006.

31.1.5.3. Autres passifs environnementaux et autres passifs liés au versement des retraites aux salariés. — Dans le cadre de la procédure arbitrale intentée en avril 2005 par la Société à l'encontre de Sanofi-Aventis (successeur Rhône-Poulenc), le tribunal arbitral, dans sa sentence du 12 septembre 2006, s'est déclaré incompétent sur la demande principale de Rhodia, portant sur l'existence d'un droit à indemnisation de l'ensemble des passifs transférés en matière de retraites et d'environnement. Par ailleurs, en réponse à une demande subsidiaire, il a confirmé les limites d'indemnisation que le contrat de garantie environnemental de 1998 et l'accord transactionnel de mars 2003 prévoyaient. De ce fait, il n'a accordé aucune indemnisation complémentaire. Rhodia a déposé un recours en annulation de ladite sentence auprès de la Cour d'appel de Paris.

31.2. Engagements liés aux cessions. — Les cessions intervenues au cours des exercices 2006 et antérieurs s'accompagnent de garanties usuelles en matière comptable, fiscale et sociale et environnementale.

Aucune mise en jeu significative des garanties n'est intervenue en 2006.

Pour mémoire, le litige opposant le groupe à Innophos Inc., suite à la mise en jeu de la garantie figurant dans le contrat de cession de l'activité phosphates en Amérique du Nord est toujours en cours (voir note 31.1.3.2).

32. Transactions avec les parties liées.

Les parties liées comprennent les coentreprises, les entreprises associées, les filiales non consolidées ainsi que les dirigeants clefs du Groupe.

A la connaissance de la direction de Rhodia, aucun de ses actionnaires n'exerce, seul ou avec d'autres, directement ou indirectement, sur Rhodia un contrôle ou une influence notable.

32.1. Transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées. — Les transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées sont réalisées selon les conditions normales du marché. Au compte de résultat, elles s'établissent comme suit :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--------------------------|------|------|------|
| Revenus | 237 | 175 | 159 |
| Filiales non consolidées | 12 | 14 | 16 |
| Entreprises associées | 114 | 77 | 76 |
| Coentreprises | 111 | 84 | 67 |
| Coût des ventes | 75 | 46 | 32 |
| Filiales non consolidées | 8 | 9 | 10 |
| Entreprises associées | 19 | 8 | 1 |
| Coentreprises | 48 | 29 | 21 |

Les actifs et passifs inscrits au bilan de Rhodia au titre des parties liées sont les suivants :

| (En millions d'euros) | 2006 | 2005 | 2004 |
|-------------------------------------|------|------|------|
| Clients et autres débiteurs | 87 | 63 | 38 |
| Filiales non consolidées | 5 | 4 | 2 |
| Entreprises associées | 46 | 19 | 12 |
| Coentreprises | 36 | 40 | 24 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 21 | 57 | 49 |
| Filiales non consolidées | 4 | 2 | 1 |
| Entreprises associées | 5 | 4 | 1 |
| Coentreprises | 12 | 51 | 47 |
| Trésorerie (dette financière) nette | -3 | 1 | 3 |
| Filiales non consolidées | 0 | 0 | 0 |
| Entreprises associées | -3 | 0 | 0 |
| Coentreprises | 0 | 1 | 3 |

32.2. Rémunération des dirigeants clés du Groupe. — Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux – administrateurs du Groupe Rhodia et les membres du comité de direction générale.

Montants acquis au cours de la période (salaires) ou engagements existants en fin de période (autres éléments) :

| (En milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Salaires, charges et avantages à court terme | 5 616 | 5 639 | 5 923 |
| Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi | 17 014 | 11 435 | 5 012 |
| Indemnité de rupture (1) | 6 126 | 4 179 | 8 303 |
| Cumul des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées | 5 160 206 | 3 146 206 | 2 539 003 |

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia au bénéfice des dirigeants clé du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail.

Montants versés au cours de la période :

| (En milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites) | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|-----------|-------|---------|
| Salaires, charges et avantages à court terme | 5 430 | 6 185 | 3 527 |
| Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi | | | |
| Indemnité de rupture (1) | | | 2 311 |
| Options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées | 2 014 000 | | 920 500 |

(1) Les indemnités de rupture versées en 2004 se sont élevées à 2,3 M€ et correspondent au départ de 2 membres du comité de direction générale du Groupe.

32.3. Prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe. — Au 31 décembre 2006, il n'y a pas de prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe.

33. Paiements en actions et assimilés.

33.1. Augmentation de capital réservée aux salariés.

Au cours de l'exercice 2006, Rhodia a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés (voir note 23 Capitaux propres).

33.1.1. Description des formules proposées. — Les salariés du Groupe, ainsi que les retraités et préretraités du Groupe en France ont pu souscrire à une augmentation de capital réservée au cours du premier semestre 2006, au moyen de deux formules :

— L'offre classique : elle a permis de souscrire par l'intermédiaire d'un fonds-relais des actions Rhodia à un prix décoté (de 15%) par rapport à un prix de référence (déterminé le 16 juin comme la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rhodia à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant le 16 juin et fixé en conséquence à 1,59 euro).

— L'offre à levier : elle a permis de souscrire via les Plans d'Épargne du Groupe un nombre d'actions Rhodia qui autorise, à l'échéance de la durée de blocage fixée à 5 ans, à bénéficier du meilleur rendement entre une bonification de l'apport personnel de 2% par an et un multiple de 9,2 ou 8.7 fois selon les pays (de 10.2 fois pour les salariés du groupe en Allemagne) de la hausse moyennée des actions Rhodia souscrites avec l'apport personnel calculé par rapport au prix de souscription.

33.1.2. Charge de rémunération sur 2006. — Le prix de souscription a été défini par le prix de référence fixé le 16 juin à 1,59 euro décoté de 15% soit 1,35 euro. Cependant, la date d'octroi a été fixée au 21 juin, date de fin de la période de rétractation pour les souscripteurs, donnant un cours de l'action à cette date de 1,50 euro.

En application de l'IFRS 2 et après prise en compte du coût d'incessibilité des actions par le souscripteur, évalué sur la base des données de marché observables et des caractéristiques spécifiques du marché de l'action Rhodia, la charge afférente à cette opération est nulle.

33.2. Plans de souscription d'actions et actions gratuites. — Rhodia SA a consenti des plans de souscription d'actions à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. Les options de souscription d'actions non définitivement acquises sont perdues si le bénéficiaire de ces plans quitte le Groupe pour un motif différent du départ à la retraite. Celles définitivement acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps en fonction du motif de son départ.

33.2.1. Plans de souscription d'actions en vigueur. — Au cours des exercices 2005 et 2006, aucun nouveau plan d'attribution d'options n'a été consenti par le conseil d'administration.

En 2004, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2002, le conseil d'administration de Rhodia a décidé dans sa séance du 17 juin 2004 la création de deux plans d'options de souscription d'actions Rhodia.

Le nombre d'options attribuées à l'origine était respectivement de 2 665 500 (327 personnes) et 1 372 500 (81 personnes), le deuxième plan étant assorti de conditions d'exercice basées sur la réalisation de performances financières en 2006.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration.

Les options émises dans le cadre des Plans 1998 à 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 ont été évalués et comptabilisés selon cette norme.

33.2.2. Programme d'actions gratuites. — La loi de finances 2005 donne la possibilité aux sociétés françaises, dès le 1er janvier 2005, de distribuer gratuitement des actions à leurs dirigeants et salariés.

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2005, le conseil d'administration du 13 janvier 2006 a arrêté les conditions de deux plans d'attribution gratuite d'actions soumis à conditions de performance, période d'acquisition et de conservation.

Les conditions des plans sont décrites dans le tableau ci après :

| | Plan A | Plan B |
|---|---|--|
| Nombre d'actions | 4 653 125 | 4 653 125 |
| Nombre de bénéficiaires | 338 | 338 |
| Date d'attribution | 13 janvier 2006 | 13 janvier 2006 |
| Date d'acquisition | 14 janvier 2008 | 14 janvier 2008 |
| Période de conservation | Minimum 14 janvier 2010 | Minimum 14 janvier 2010 |
| Conditions de performance | Marge d'Ebitda récurrent / CA >13% au 31/12/2006 selon les normes en vigueur lors de la transition IFRS | Marge d'Ebitda récurrent supérieure à la marge moyenne d'un panel de concurrents au 31/12/2006 |
| Validation des conditions d'acquisition | Le conseil d'administration | Le conseil d'administration |

La charge comptabilisée en 2006 s'élève à 8,8 M€ et correspond au coût du plan A et du plan B calculé pro rata temporis sur la période d'acquisition, les conditions de performance ayant été réalisées.

33.2.3. Synthèse des plans d'options de souscription d'actions et actions gratuites. — Principales modifications des plans d'options de souscription d'actions et actions gratuites en circulation au 31 décembre 2006 :

| | 2006 | | 2005 | | 2004 | |
|--|------------|--|------------|--|------------|--|
| | Actions | Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) | Actions | Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) | Actions | Prix d'exercice moyen pondéré (en euros) |
| Options en circulation en début d'exercice | 26 640 063 | 5,12 | 22 998 627 | 6,08 | 9 972 809 | 13,89 |
| Options octroyées (3) | 9 306 250 | 0 | | | 4 038 000 | 1,50 |
| Options annulées (1) | -1 451 629 | 2,67 | -647 742 | 5,30 | -411 190 | 7,55 |
| Options expirées (1) | | | | | | |
| Ajustement des options en circulation (2) | | | 4 289 178 | | 9 399 008 | |
| Options en circulation en fin d'exercice | 34 494 684 | 3,81 | 26 640 063 | 5,12 | 22 998 627 | 6,08 |
| Options exerçables en fin d'exercice | 21 506 850 | 5,86 | 16 028 330 | 6,64 | 7 580 313 | 7,86 |

(1) Options de souscription d'actions perdues pendant l'exercice.

(2) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, Rhodia a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément au Code de commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(3) Les options octroyées en 2006 correspondent aux plans d'actions gratuites détaillées en 33.2.c.

Au 31 décembre 2006 sur l'ensemble des plans accordés par le conseil d'administration de Rhodia, aucune option n'a été exercée.

Principales données concernant les options de souscription d'actions / actions gratuites en circulation au 31 décembre 2006 :

| Plan d'options de souscriptions d'actions et d'attribution d'actions gratuites | Plan 1998 SO | Plan 1999/1 SO | Plan 1999/2 SO | Plan 2000/1 SO | Plan 2000/2 SO | Plan 2001 SO | Plan 2002 SO | Plan 2003 SO | Plan 2004 A SO | Plan 2004 B SO | Plan 2005 A AGA | Plan 2005 B AGA |
|--|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Date de l'assemblée d'autorisation | 13/05/1998 | 13/05/1998 | 13/05/1998 | 13/05/1998 | 18/04/2000 | 18/04/2000 | 18/04/2000 | 21/05/2002 | 21/05/2002 | 21/05/2002 | 23/06/2005 | 23/06/2005 |
| Date du conseil d'administration/ Attribution | 24/06/1998 | 23/02/1999 | 23/02/1999 | 30/03/2000 | 27/09/2000 | 16/03/2001 | 20/03/2002 | 28/05/2003 | 17/06/2004 | 17/06/2004 | 13/01/2006 | 13/01/2006 |

| Période d'exercice (g) | 7 ans à partir du 24/06/01 | 7 ans à partir du 23/02/02 | 7 ans à partir du 01/03/02 | 7 ans à partir du 30/3/03 | 7 ans à partir du 27/09/03 | 9 ans à partir du 16/03/04 | 9 ans à partir du 20/3/05 | 9 ans à partir du 28/05/06 | 5 ans à partir du 17/06/2007 | 5 ans à partir du 17/06/07 | | |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Nombre total d'options / actions gratuites attribuées à l'origine | 1 600 000 | 1 580 000 | 1 200 000 | 2 100 000 | 150 000 | 2 580 267 | (d) 2 000 000 | (e) 1 312 948 | 2 665 500 | 1 372 500 | 4 653 125 | 4 653 125 |
| Dont aux membres du CDG et du conseil d'administration (a) | 80 000 | 93 500 | 60 000 | 207 000 | | 237 000 | 178 045 | 102 500 | 354 000 | 555 000 | 1 007 000 | 1 007 000 |
| Prix d'exercice à l'origine (en euros) | 21,34 | 15 | 15 | 17,14 | 16,26 | 15,7 | (c) 12,04 | (e) 5,50 | 1,5 | 1,5 | | |
| Durée des options/ actions gratuites (en année) | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 12 | 12 | 12 | 8 | 8 | 2 ans après période d'acquisition | 2 ans après période d'acquisition |
| Durée moyenne pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2006 (en année) | 1,5 | 2,2 | 2,2 | 3,2 | | 6,2 | 7,2 | 8,4 | 5,5 | 5,5 | | |
| Prix d'exercice après ajustement (f) | 9,08 | 6,38 | 6,38 | 7,29 | | 6,68 | (c) 5,12 | 2,34(c) | 1,26 | 1,26 | | |
| Prix d'exercice moyen pondéré | 9,08 | 6,38 | 6,38 | 7,29 | | 6,68 | 5,23 | 2,62 | 1,26 | 1,26 | | |
| Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables | 9,08 | 6,38 | 6,38 | 7,29 | | 6,68 | 5,23 | 2,62 | | | | |
| Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2005 | 39 608 | 3 271 078 | 2 437 023 | 4 102 260 | | 5 188 459 | 4 190 416 | 2 865 326 | 2 995 400 | 1 550 493 | | |
| Options/ actions gratuites perdues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2006 | | -63 467 | -47 963 | -97 518 | | -179 516 | -122 152 | -76 704 | -291 886 | -65 523 | -253 450 | -253 450 |
| Options / actions gratuites accordées | | | | | | | | | | | 4 653 125 | 4 653 125 |
| Nombre d'options / actions gratuites en circulation au 31 décembre 2006 | 39 608 | 3 207 611 | 2 389 060 | 4 004 742 | | 5 008 943 | 4 068 264 | 2 788 622 | 2 703 514 | 1 484 970 | 4 399 675 | 4 399 675 |
| Dont aux membres du CDG et du conseil d'administration (b) | | 219 717 | 140 996 | 486 429 | | 556 926 | 418 390 | 240 868 | 421 716 | 661 164 | 1 007 000 | 1 007 000 |
| Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2006 | 39 608 | 3 207 611 | 2 389 060 | 4 004 742 | | 5 008 943 | 4 068 264 | 2 788 622 | | | | |
| Dont aux membres du CDG et du conseil d'administration (b) | | 219 717 | 140 996 | 486 429 | | 556 926 | 418 390 | 240 868 | | | | |
| Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2006 | 12 | 290 | 288 | 399 | | 601 | 428 | 458 | 269 | 72 | 315 | 315 |

SO : Plan d'options de souscription d'actions.

AGA : Plan d'attribution gratuite d'actions.

(a) Dans sa composition au 31 décembre 2004.

(b) Dans sa composition actuelle.

(c) A la suite d'un engagement personnel, M. Tirouflet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 € (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 €).

(d) Concomitamment à ce plan, le conseil d'administration a également décidé de la mise en place d'un second plan attribuant 1 000 000 d'options de souscription d'actions à 123 bénéficiaires. Ces options sont devenues caduques du fait de conditions d'exercice non remplies au 31 décembre 2002.

(e) Concomitamment à ce plan, le conseil d'administration a également décidé de la mise en place d'un second plan attribuant 643 400 d'options de souscription d'actions à 108 bénéficiaires. Ces options sont devenues caduques du fait de conditions d'exercice non remplies au 31 décembre 2003.

(f) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le conseil d'administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(g) Sans tenir compte de la période d'indisponibilité fiscale pour les résidents fiscaux en France de 4 ans à partir de 2001 et de 5 ans auparavant.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des stocks options en fin d'exercice s'élevait à 5,1 années en 2006, 6,1 années en 2005 et 7,1 années en 2004. La juste valeur des options d'achat d'actions a été estimée selon le modèle Black&Scholes et les hypothèses suivantes ont été retenues :

| | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|------|------|-----------|
| Durée de vie des options | | | 4 à 5 ans |
| Volatilité | | | 35% |
| Taux de rendement attendu du dividende | | | 0,00% |
| Taux d'intérêt sans risque | | | 4,40% |

La durée de vie estimée des instruments prend pour hypothèse que les options sont exercées l'année suivant leur acquisition définitive. La volatilité attendue a été établie sur la base de la volatilité historique du cours. La volatilité doit évaluer la juste valeur des services rendus en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur doit être évaluée à la date d'attribution et enregistrée en charge au fur et à mesure que les services sont reçus. Le taux d'intérêt sans risque a été calculé sur la base du taux d'intérêt sans risque historique à la date d'attribution des options. La moyenne pondérée de la juste valeur des options octroyées a été en 2004 de 0,27 euro. Le 2ème plan accordé en 2004 est assorti de conditions d'exercice basées sur la réalisation de performances financières en 2006. Dans l'évaluation de la juste valeur de ces options, l'hypothèse de réalisation des performances financières en 2006 a été retenue. Aucun nouveau plan de souscription d'action n'a été consenti au cours des exercices 2005 et 2006. La charge correspondant à la consommation de la période des services rendus rémunérés par instruments de capitaux propres (options de souscription d'actions) s'élève à moins de 1 M€ au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2005, et au 31 décembre 2004.

34. Evénements postérieurs à la clôture.

- Rhodia et la SNIA ont signé le 6 mars 2007 un accord de cession irrévocable pour 1 euro de l'intégralité de leur participation dans Nylstar à un tiers désigné par les banques qui devraient mettre en oeuvre la restructuration financière de Nylstar. La participation de Rhodia a été cédée pour 1 euro.
- L'accord de cession irrévocable de l'activité Phosphates située à Huelva (Espagne) a été signé le 17 février 2007, entraînant une moins value de cession du fait des engagements contractuels pris par Rhodia à cette occasion.
- L'offre de rachat des Senior HY en dollars à échéance 2010 au taux de 10.25%, initiée le 1er février 2007, a été conclue avec un taux de rachat de 98.7%. La charge dans les comptes 2007 devrait se monter à 12 M€ d'amortissement accéléré des frais d'émission et environ 53 M€ de primes de remboursement.
- Les activités mondiales Silicones et Sulfurique (site des Roches) ont été cédées le 31 janvier 2007 à Bluestar, entraînant la comptabilisation d'une plus value sur 2007 et la réduction de la dette nette consolidée de 325 M€ environ.
- Le conseil d'administration du 15 janvier 2007 a approuvé un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites à 448 bénéficiaires (2 x 4 129 500 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires.

35. Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2006.

En 2006, la liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 inclut 121 sociétés, dont 108 filiales, 9 coentreprises, 2 entreprises associées et 2 entreprises classées en vue d'être cédées.

| Filiales | Pays | % |
|---|-----------|--------|
| Rhodia Acetow GmbH | Allemagne | 100,00 |
| Rhodia Deutschland GmbH | Allemagne | 100,00 |
| Rhodia GmbH | Allemagne | 100,00 |
| Rhodia Specialty Silicon GmbH | Allemagne | 100,00 |
| Rhodia Chemicals Pty | Australie | 100,00 |
| Rhodia Australia Pty | Australie | 100,00 |
| Rhodia Belgium | Belgique | 100,00 |
| Rhodia Brazil Ltda | Brésil | 100,00 |
| Rhodia Energy Brasil | Brésil | 100,00 |
| Rhodia Poliamida Brasil | Brésil | 100,00 |
| Rhodia Poliamida E Especialidades Ltda | Brésil | 100,00 |
| Rhophart - Part Servicios E Comercio Ltda | Brésil | 100,00 |
| Rhodia Canada Inc | Canada | 100,00 |
| Luoping Phosphorus Chemical | Chine | 50,00 |
| Rhodia (Shanghai) Intern. Trading Co Ltd | Chine | 100,00 |

| | | |
|--|--------------|--------|
| Rhodia China Co Ltd | Chine | 100,00 |
| Rhodia Perfumery Wuxi Co Ltd | Chine | 100,00 |
| Rhodia Silica Qingdao Co Ltd | Chine | 100,00 |
| Rhodia Silicones Shanghai Co Ltd | Chine | 100,00 |
| Rhodia Spéciality Chemicals Wuxi-Chine | Chine | 100,00 |
| Rhodia Wuxi Pharmaceutical Co Ltd | Chine | 100,00 |
| Ruohai Fine Chemicals | Chine | 100,00 |
| Beijing Rp Eastern Chemical Ltd | Chine | 60,00 |
| Rhodia Hengchang Zhangjiagang Spec Chem | Chine | 70,00 |
| Rhodia Shanghai Engineering Plactics Co | Chine | 100,00 |
| Baotou Rhodia Rare Earths Co Ltd | Chine | 55,00 |
| Liyang Rhodia Founder Rare Earth New Mat | Chine | 95,00 |
| Rhodia Zhengjiang Chemical Co Ltd | Chine | 100,00 |
| Rhodia Energy Korea | Corée du Sud | 100,00 |
| Rhodia Polyamides Co Ltd | Corée du Sud | 100,00 |
| Rhodia Silica Korea | Corée du Sud | 100,00 |
| Conuben SI | Espagne | 100,00 |
| Rhodia HPCII - Espana | Espagne | 100,00 |
| Rhodia Iberia SI | Espagne | 100,00 |
| Rhodia Siliconas Espana | Espagne | 100,00 |
| Alcolac Inc | Etats-Unis | 100,00 |
| Rhodia Funding Corp | Etats-Unis | 100,00 |
| Heat Treatment Services Inc | Etats-Unis | 100,00 |
| Rhodia Electronics & Catalysis Inc | Etats-Unis | 100,00 |
| Rhodia Polyamide Corporation | Etats-Unis | 100,00 |
| Rhodia Financial Services Inc | Etats-Unis | 100,00 |
| Rhodia Holdings Inc | Etats-Unis | 100,00 |
| Rhodia Inc | Etats-Unis | 100,00 |
| Rhodia India Holdings Inc | Etats-Unis | 100,00 |
| Chloralp | France | 100,00 |
| Rhodia Chimie | France | 100,00 |
| Rhodia Electronics & Catalysis | France | 100,00 |
| Rhodia Energy | France | 100,00 |
| Rhodia Energy Ghg | France | 100,00 |
| Rhodia Engineering Plastics Sas | France | 100,00 |
| Rhodia Finance | France | 100,00 |
| Rhodia Laboratoire du Futur | France | 100,00 |
| Rhodia Opérations | France | 100,00 |
| Rhodia P.I. Belle Etoile | France | 100,00 |
| Rhodia P.I. Chalampe | France | 100,00 |
| Rhodia Participations | France | 100,00 |
| Rhodia Polyamide Intermediates | France | 100,00 |
| Rhodia Recherches et Technologies Sas | France | 100,00 |
| Rhodia | France | 100,00 |
| Rhodia Services | France | 100,00 |
| Rhodia Silicones | France | 100,00 |
| Rhodianyl SNC | France | 100,00 |
| Gie Osiris | France | 58,41 |

| | | |
|--------------------------------------|-------------|--------|
| Rhodia Hong Kong Co Ltd | Hong Kong | 100,00 |
| A&W Chemicals (India) Ltd | Inde | 72,93 |
| Ceimic-Re Ltd | Irlande | 100,00 |
| Rhodia Engineering Plastics Spa | Italie | 100,00 |
| Rhodia Geronazzo Spa | Italie | 100,00 |
| Rhodia Italia Spa | Italie | 100,00 |
| Rhodia Siliconi Italia Spa | Italie | 100,00 |
| Rhodia Japan | Japon | 100,00 |
| Anan Kasei Co Ltd | Japon | 67,01 |
| Rhodia Nicca Ltd | Japon | 60,00 |
| Caredor | Luxembourg | 100,00 |
| Participations Chimiques | Luxembourg | 100,00 |
| Rhodia Malaysia Sdn Bhd | Malaisie | 100,00 |
| Rhodia de Mexico SA De Cv | Mexique | 100,00 |
| Rhodia Especialidades SA De Cv | Mexique | 100,00 |
| Rhodia International Holdings Bv | Pays-Bas | 100,00 |
| Rhodia Nederland | Pays-Bas | 100,00 |
| Rhodia Polyamide Polska | Pologne | 100,00 |
| Holmes Chapel Trading Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Eco Services Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Food UK Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Holding Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia HPCII UK Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Industrial Spécialties Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia International Holdings Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Organique Fine Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Overseas Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Pharma Solutions (Annan) Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Pharma Solutions Holdings Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Pharma Solutions Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Reorganisation | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia UK Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Rhodia Texel Ltd | Royaume-Uni | 100,00 |
| Ooo Sertow | Russie | 100,00 |
| Aw Asia Pacific Holdings Pte | Singapour | 100,00 |
| Rhodia Asia Pacific Pte Ltd | Singapour | 100,00 |
| Sopargest | Suisse | 99,98 |
| Rhodia Thai Holding | Thaïlande | 100,00 |
| Rhodia Thai Industries | Thaïlande | 74,00 |
| Alaver Sa | Uruguay | 100,00 |
| Fairway Investimentos | Uruguay | 100,00 |
| Zamin Company S/A | Uruguay | 100,00 |
| Rhodia Acetow Venezuela Sa | Venezuela | 100,00 |
| Rhodia Silices de Venezuela C.A. | Venezuela | 100,00 |

| Co-entreprises | Pays | % |
|----------------|------|---|
|----------------|------|---|

| | | |
|---|------------|-------|
| Wärmeverbundkraftwerk Freiburg GmbH | Allemagne | 49,90 |
| Jade Fine Chemicals Wuxi Co Ltd | Chine | 60,00 |
| Primester | Etats-Unis | 50,00 |
| Butachimie | France | 50,00 |
| Cogeneration Chalampe | France | 50,00 |
| Orbeo | France | 50,00 |
| Rhodigaz | France | 50,00 |
| Hindustan Gum & Chemicals Ltd | Inde | 50,00 |
| Rhodia Manyar | Indonésie | 50,00 |
| Entreprises associées | Pays | % |
| GIE Chimie Salindres | France | 50,00 |
| Energo-Stil Sp Zoo | Pologne | 25,00 |
| Coentreprises ou entreprises associées classées en actifs détenus en vue d'être cédés | Pays | % |
| Yingkou Yinglong Chemical Fiber Cy Ltd | Chine | 49,00 |
| Nylstar NV | Pays-Bas | 50,00 |

VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Exercice clos le 31 décembre 2006.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rhodia SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Comme il est indiqué en note 9, les filiales américaines du Groupe ont comptabilisé en 2006 un produit d'impôt d'un montant net de 84 millions d'euros, dont 99 millions d'euros sont relatifs à des actifs d'impôt différé antérieurement non constatés. Nos travaux ont notamment consisté à nous assurer que la note 9 fournit une information appropriée sur ce changement d'estimation et que celui-ci est justifié par des événements survenus au cours de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons également analysé les données et les hypothèses sur la base desquelles la direction du Groupe a estimé que la récupération de ces actifs d'impôt est probable.

— Le Groupe a comptabilisé l'ensemble de ses engagements de retraite et autres avantages à long terme estimés à la clôture de l'exercice, y compris les écarts actuariels, comme indiqué dans les notes annexes 2.17 et 26. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à vérifier que les principaux engagements de retraite et autres avantages à long terme avaient fait l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants et à nous assurer du caractère raisonnable des données et hypothèses utilisées pour cette évaluation.

— Le Groupe a comptabilisé des provisions couvrant les risques environnementaux selon les modalités décrites dans les notes annexes (notes 2.19, 27.1, 27.2 et 27.4). La note 27.4 mentionne, en outre, l'existence de passifs éventuels qui ne font l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2006. Sur la base des informations disponibles, nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la direction pour identifier, classer et évaluer les risques environnementaux, et à examiner les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues afin d'en apprécier le caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 mars 2007.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

Salustro Reydel,

Christian Perrier ;

Membre de KPMG International :

Dominique Stiegler.

0703429